

La Cour d'appel donne son avis

La taxe volontaire de Montréal est illégale

Montréal en appellerait à la Cour suprême

par Urgel Lefebvre

La Cour d'appel du Québec a jugé que la taxe volontaire de la ville de Montréal "contrevient à quelque disposition du Code criminel", mais le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, a annoncé que la ville poursuivrait néanmoins l'exécution de son plan et il a invité "tout le monde à y souscrire avec plus d'enthousiasme que jamais".

Le comité exécutif se réunira à 10h30 ce matin pour étudier de long en large l'opinion rendue par la Cour d'appel. Et il est "fort probable", ainsi que l'a signalé M. Saulnier que la ville de Montréal demandera à la Cour suprême du Canada de renverser la décision de la Cour d'appel du Québec.

C'est par l'arrêté no 1354, adopté le 18 mai 1968 en vertu de la Loi des renvois à la Cour du banc de la reine (S.R.Q., 1964, c. 10) que la Cour d'appel du Québec s'était fait poser la question suivante:

"L'exécution du plan de la ville de Montréal décrit dans l'arrêté et aux annexes contreviendrait-elle à quelque disposition du Code criminel?"

La Cour d'appel, après avoir entendu les avocats désignés par le procureur général de la province et par la ville de Montréal et avoir délibéré a certifié que sa réponse à la question posée est la suivante:

Trois oui, deux non

"OUI" (le juge en chef dissident aurait répondu: "Oui, si l'on pose seulement des questions auxquelles on peut répondre par les phrases apparaissant à l'endos du reçu émis par la ville" et le juge Rinfret aurait répondu: "non").

Les juges P.C. Casey et George R.W. Owen ont répondu "oui" catégoriquement et le juge André Taschereau a tout simplement fait sienne l'opinion du juge Casey.

Après avoir pris connaissance de la réponse de la Cour d'appel, M. Lucien Saulnier a annoncé que le comité exécutif de la ville de Montréal se réunira à 10h30 ce matin pour décider de l'opportunité d'un appel à la Cour suprême du Canada.

C'est en avril que le maire Jean Drapeau avait annoncé qu'il aurait recours à la taxe volontaire pour percevoir \$28,000,000 plutôt que d'augmenter les taxes régulières pour un montant égal.

Un premier tirage mensuel avait lieu à la fin de mai: \$150,000 en prix au total, dont un grand prix de \$100,000 en lingots d'argent qui fut gagné à quatre reprises en réponse à des questions mettant supposément à l'épreuve l'habileté de la personne désignée par le sort.

Voir page 6: La taxe est illégale

Humphrey multiplie les efforts pour s'assurer la clientèle syndicale

par Bernard Ullmann de l'AFP

WASHINGTON — C'est à la clientèle syndicale que le vice-président Hubert Humphrey, qui reconnaît lui-même à présent qu'il "part perdant" derrière M. Richard Nixon dans la course à la Maison Blanche, fait en ce moment désespérément appel. Et cette clientèle, ce n'est pas à M. Nixon qu'il doit la disputer mais bien à M. George Wallace, le candidat de l'extrême-droite ségrégationniste.

Dans ces efforts, le vice-président peut certes compter sur l'appui de la grande majorité des dirigeants syndicaux. Après M. George Meany, président de l'AFL-CIO, qui l'avait soutenu dès qu'il annonça sa candidature en avril dernier, les responsables de la seconde grande centrale syndicale, "United Automobile Workers" dont le président Walter Reuther avait à l'origine appuyé le sénateur Robert Kennedy se sont prononcés lundi à 87,8% en sa faveur, contre 10,2% pour M. Wallace, et 1 pour cent seulement à M. Nixon.

Mais alors que, dans les précédentes élections présidentielles, le candidat démocrate avait été assuré traditionnellement du vote massif des syndicalistes, il n'en va pas nécessairement de même cette année.

Il suffit en effet d'assister à une réunion politique quelconque de M. Wallace pour constater qu'il recrute parmi les Blancs de condition modeste, ouvriers, petits employés, fonctionnaires locaux, la majeure partie de son au-

ditore, celle aussi qui accueille avec le plus d'enthousiasme ses appels répétés au rétablissement de "la loi et l'ordre", ses réquisitoires contre l'"anarchie" et les empiétements du pouvoir fédéral. Face à cette menace, M. Humphrey multiplie les attaques contre le passé "social" de ses deux adversaires, mais surtout de M. Wallace, C'est ainsi que dans un discours qu'il doit prononcer aujourd'hui dans sa propre ville de Minneapolis dans le Minnesota, dont il fut le maire de 1945 à 1949, il souligne que les travailleurs de l'Alabama étaient à bien des égards les plus défavorisés de toute l'Union, que l'Etat qui gouverna M. Wallace avait un pourcentage de cri-

mes double de celui du reste du pays. Quant à M. Nixon, il le qualifie d'"ennemi des travailleurs".

M. Nixon rétorque en s'en prenant à l'ensemble de la politique économique de l'administration Johnson. Dans un discours qu'il a prononcé hier à Milwaukee, dans le Wisconsin, il a affirmé que M. Humphrey, s'il accédait à la Maison Blanche, se révélerait le président le plus dépendant de l'histoire américaine, que les travailleurs seraient les premiers victimes de la poursuite de l'inflation qui résulterait d'une victoire démocrate.

En dépit de la confiance qui règne dans le camp républicain

Voir page 6: Humphrey

Un sous-ministre de la justice à Montréal?

Il est nécessaire de nommer pour la région de Montréal un sous-ministre de la justice nanti de tous les pouvoirs nécessaires à l'expédition des affaires judiciaires.

Le bâtonnier Louis-P. de Grandpré a mis hier une insistance particulière sur cette recommandation du mémoire que le Barreau du Québec a présenté à la commission royale d'enquête sur l'administration de la justice.

On sait que plusieurs des pages du rapport s'en prennent aux nombreux problèmes administratifs auxquels les tribunaux sont en proie.

Si un sous-ministre résidait à Montréal même, estime le Barreau, "quantité de décisions pourraient être prises, après consultation rapide des gens qui connaissent très bien les difficultés quotidiennes du milieu. Il est difficile de concevoir qu'à distance un ministre, d'ailleurs très occupé, puisse, jour après jour et en toute connaissance de cause, prendre des décisions au bout du fil ou sur une lettre qui ne reflète en rien le contexte du problème à résoudre."

Les porte-parole du Barreau ont précisé que le procureur substitué à Montréal ne pouvait s'occuper de tout et qu'au reste il n'était pas sain que les deux tâches soient assumées par la même personne.

Etudiants et policiers s'affrontent

Une émeute aurait fait quinze morts à Mexico

MEXICO (d'après l'AFP et l'AP) — L'Institut polytechnique national de Mexico, théâtre des violentes émeutes qui ont ensanglanté tard lundi et hier le quartier de Santo Thomas, et qui auraient fait au moins 15 morts et plusieurs dizaines de blessés, a été occupé par l'armée.

Un calme relatif semblait revenir dans ce quartier mais on entendait encore hier soir des coups de feu.

L'Institut polytechnique, après l'occupation la semaine dernière de l'Université autonome, était le dernier bastion tenu par les étudiants contestataires de Mexico.

Il est difficile pour l'instant de donner un bilan exact des fusillades de la nuit dernière: selon certaines sources, il y aurait eu deux tués (un étudiant et un passant), selon d'autres, quatre personnes auraient été tuées (un étudiant et trois policiers). Une quarantaine de blessés ont été transportés dans les hôpitaux de la capitale. Mais en fin de journée, on confirme qu'au moins 15 personnes auraient été tuées.

Les échos de la fusillade ont été entendus dans plusieurs quartiers de Mexico. Mais au Village Olympique, situé à l'extrémité sud de la capitale, soit à 15 milles du quartier où la bataille faisait rage, les athlètes et les journalistes n'ont pas été troublés dans leur sommeil.

La cité Olympique se trouve à côté de l'Université autonome où le calme règne depuis son occupation la semaine dernière par l'armée.

La flambee de violence a débuté vers 18 heures locales lundi soir dans des circonstances très analogues aux incidents de la nuit de samedi à dimanche. Les émeutiers ont commencé par s'emparer d'autobus municipaux, afin d'en faire des barricades. Selon certaines sources, une quarantaine de véhicules auraient ainsi été saisis par les étudiants, et une douzaine auraient été incendiés.

A l'arrivée des forces de police, une fusillade nourrie a éclaté, qui s'est rapidement étendue dans tout le quartier entourant l'école polytechnique occupée par les étudiants contestataires. Des témoins ont vu des étudiants tirer du bâtiment d'un bazoeka fabriqué avec des moyens de fortune. Les étudiants se battaient avec tout ce qui leur tombait sous la main: pierres, cocktails Molotov et armes à feu. Selon le journal "El Sol", organe de droite, l'action des "terroristes" paraissait coordonnée. "Dans la rue San Luis", écrit le journal, un groupe de meneurs dictaient leurs instructions par le truchement de messagers qui allaient et ve-

naient au centre de la bataille."

A minuit 30, l'armée est entrée en action: 500 soldats, à bord de blindés et de véhicules militaires ont commencé l'occupation des nouveaux bâtiments de l'Institut dans le quartier de Zacateco. 200 soldats y furent postés.

(Téléphoto AP)

Pompes et apparat attendent Johnson

PARIS (Reuter) — Le président Charles de Gaulle recevra le premier ministre de la province de Québec, M. Daniel Johnson, avec la pompe et l'apparat réservés aux chefs d'Etat, lorsque ce dernier séjournera en France, du 11 au 16 octobre prochain.

Des porte-parole du gouvernement français ont déclaré hier que le président de la République offrira un grand banquet en l'honneur de son visiteur du Québec au château de Trianon, à Versailles, durant sa visite officielle. De son côté, M. Johnson invitera le président de Gaulle à un banquet, possiblement à la Maison du Québec, à Paris.

Les autorités s'affairent en ce moment à régler certains détails protocolaires en attendant, probablement d'ici 48 heures, l'annonce officielle de la visite de M. Johnson.

MM. de Gaulle et Johnson auront probablement une série d'entretiens qui porteront surtout sur l'expansion des relations économiques et financières entre la France et le Québec.

A son arrivée à Paris, M. Johnson demeurera aux appartements royaux du ministère des affaires étrangères au Quai d'Orsay, surplombant la Seine. Il s'installera ensuite au château de Trianon.

Les invités officiels de la France au Quai d'Orsay en ces 15 dernières années ont été la reine d'Angleterre et le prince Philip; l'ancien président des Etats-Unis, M. Dwight Eisenhower, l'empereur Haïlé Sélassié, d'Ethiopie, l'ancien premier ministre soviétique.

Voir page 6: Johnson



Le premier ministre Daniel Johnson est de retour au travail. On le voit ici à son bureau du parlement de Québec, en train de faire le point avec son secrétaire Paul Chouinard (à droite). Le chef du gouvernement doit donner, à 11 heures ce matin, une conférence de presse télévisée à travers le Canada sur les réseaux anglais et français de Radio-Canada. (Téléphoto PC)

à l'intérieur

Le MSA prend en défaut l'arithmétique de Gilles Grégoire. (Page 3)

Le Barreau du Québec propose trois nouveaux types de tribunaux. (Page 3)

Une entreprise multinationale transfère son siège social de New York à Montréal. (Page 2)

Les vues de Tremblay sur l'unilinguisme ne sont pas celles de la majorité du cabinet, dit Beaudry. (Page 2)

Tchécoslovaquie et Biafra

C'est le triomphe de la violence, disent les évêques

de notre envoyé spécial, Jean-Pierre Proulx

WINNIPEG — Mgr Emmett Carter, évêque de London en Ontario, a donné lecture hier midi à Winnipeg d'une lettre envoyée au président de l'Assemblée générale des Nations unies, lettre dans laquelle les évêques canadiens condamnent "la violation criante de la souveraineté" de la Tchécoslovaquie par les nations voisines de ce pays.

Cette lettre a été approuvée par tous les évêques canadiens réunis en assemblée générale à Winnipeg. C'est l'archevêque d'Ottawa, Mgr J.-Aurèle Plourde, qui sur une question de privilège a soumis cette proposition aux membres de la Conférence catholique canadienne.

Les évêques demandent à l'ONU de faire sans délai une étude approfondie du concept de souveraineté. On invoque la

souveraineté, lit-on dans la lettre, pour ne pas intervenir dans les affaires du Biafra alors qu'en Tchécoslovaquie la souveraineté d'un peuple est mise en péril.

C'est le triomphe de la violence, a dit Mgr Carter. En outre les Nations unies doivent chercher toutes les solutions pour arriver à régler le conflit du Biafra. On ne peut rester assis pendant que l'on assiste à la disparition d'un peuple.

Les évêques ont d'autre part envoyé une lettre au ministre des affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp le priant de ne ménager aucun effort pour résoudre les crises tchécoslovaque et biafraine.

A un journaliste qui lui demandait si les évêques prôneraient la même position si les Américains "faisaient un autre Saint-Domingue", Mgr Carter a répondu qu'il espé-

Voir page 6: Evêques

Réquisitoire du Barreau de Québec contre les agissements des policiers

par Jean-C. Leclerc

Comparaissant hier devant la commission royale d'enquête sur l'administration de la justice criminelle et pénale, le Barreau du Québec, qui compte plus de 3,000 avocats, a formulé, en termes à peine voilés, un réquisitoire contre les agissements policiers au Québec, notamment dans le district de Montréal, allant jusqu'à citer des extraits des "directives" au service de la police de Montréal.

Les affirmations du Barreau traitent spécifiquement

- du traitement fait aux détenus;
- de la "détention pour enquête" et
- des entraves au droit des prévenus à avoir les ser-

vices d'un avocat.

Pour le Barreau, il est évident que dans quelques cas les agents de la paix emploient une "brutalité excessive" lors des arrestations, et qu'une "surveillance étroite" s'impose de la part de l'Etat.

"Ce qui est pire, soutient le Barreau, les agents de la paix refusent assez souvent de divulguer promptement les motifs de l'arrestation."

En ce qui a trait au traitement des prévenus lors de leur détention dans les postes de police, les avocats trouvent qu'il y a lieu de critiquer à la fois les conditions physiques de détention et "le comportement des policiers dans la majorité des corps de police du district de Montréal."

Sur les conditions de déten-

tion, le Barreau donne trois exemples: l'absence de lits, alors que beaucoup d'arrestations se font le soir ou la nuit; l'absence de repas convenables; et l'existence de "cellules communes". Toutes choses qui cependant ne sont pas imputables directement à la police.

Là où le comportement des policiers "laisse beaucoup à désirer", c'est lors des détentions de prisonniers au-delà de 24 heures sans que des plaintes soient portées.

De plus, le Barreau souligne qu'il y a une "application erronée, injustifiée et souvent malicieuse des lois concernant l'identification des criminels et les maladies vénériennes".

Le Barreau accuse tous les corps policiers "sans excep-

tion", de soumettre aux empreintes digitales tous les détenus, pour les règlements municipaux comme pour les infractions provinciales, alors que la loi ne permet un tel procédé que dans le cas des personnes accusées d'actes criminels.

Dans le cas de la loi sur les maladies vénériennes, qui ne s'applique qu'aux accusés de délits sexuels, le Barreau donne l'exemple de la police de Montréal qui soumet à l'examen médical tous les accusés de crimes à "connotation sexuelle", tels que ceux mentionnés au règlement 3416 de la ville de Montréal.

Détention "pour enquête"

Puis le Barreau s'en prend à la "détention pour enquête" pratiquée "par tous les corps de police du district de Montréal et de plusieurs autres parties du Québec", et cite à ce sujet un extrait des directives du directeur aux membres du service de la police de Montréal.

Cette directive prévoit qu'on peut conduire à un poste de police un individu qui pourrait être en mesure de fournir des renseignements sur un crime.

"A ce stade de l'enquête, écrit le directeur de la police de Montréal, et ce, jusqu'à ce qu'un élément de preuve soit décelé pouvant rattacher l'individu au crime, le dialogue demeure entre cet individu et l'officier enquêteur."

Telle directive, affirme le Barreau, va clairement à l'encontre du principe fondamental que tout individu ait "le droit constitutionnel d'avoir recours aux services d'un avocat."

Voir page 6: Barreau

Une autre histoire d'espionnage hante les nuits du gouvernement

OTTAWA (DNC) — Le gouvernement n'a laissé hier aucun doute sur sa volonté de faire en sorte que meure aussi rapidement que possible l'aventure d'espionnage qui a provoqué hier un feu nourri de l'opposition.

Les questions des députés de l'opposition faisaient suite à une nouvelle du Toronto Star selon laquelle un fonctionnaire du gouvernement aurait été pris à tenter de transmettre des informations à une puissance étrangère. La Gendarmerie et le ministère de la justice auraient par la suite décidé de ne pas entamer de procédure contre lui, et auraient tout simplement

demandé à cet ancien employé des services de renseignements des forces armées de quitter le gouvernement.

C'est le ministre de la justice, M. John Turner, qui, à l'invitation de M. Trudeau, a répondu aux questions de l'opposition. Elles avaient été dirigées à M. Trudeau parce qu'il était, dit-on, ministre de la justice au moment de ces événements.

M. John Turner a signalé que la Gendarmerie poursuit constamment ses travaux sur les activités illégales mais qu'en l'absence d'accusations, il serait incorrect et contraire à l'intérêt public de faire connaître les résultats de ces enquêtes. "C'est particu-

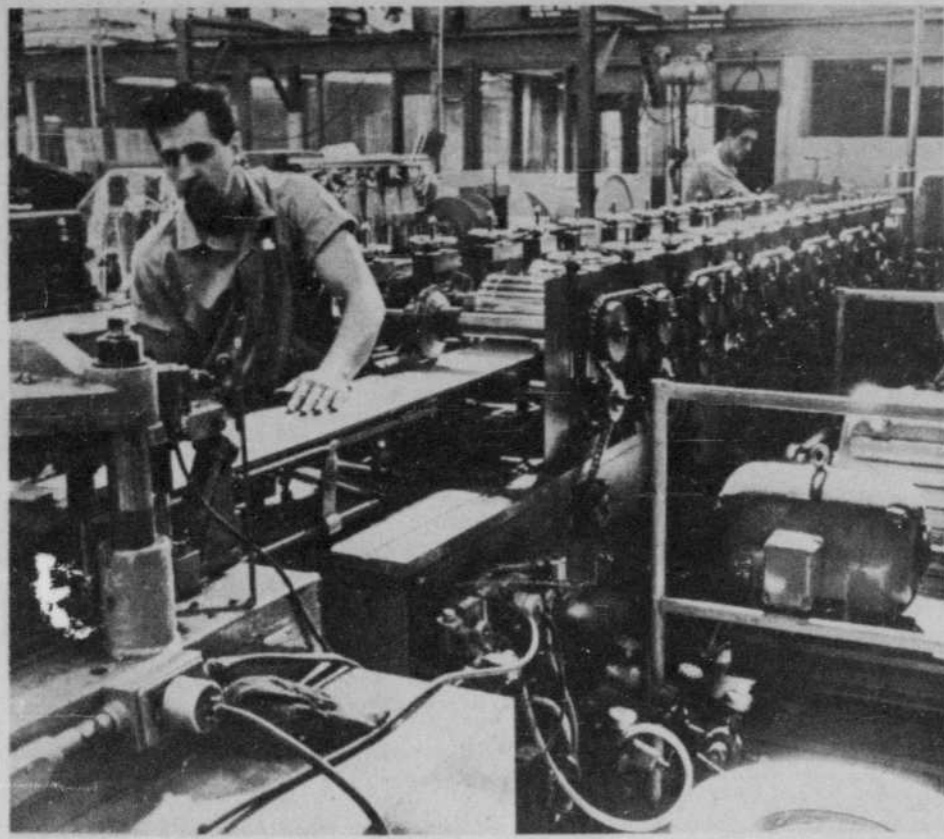
lièrement vrai, a-t-il ajouté, lorsque la sécurité de l'Etat est mise en cause."

Puis, à la question de savoir si on n'avait pas tenté de camoufler cette affaire M. Turner a répliqué qu'elle avait fait l'objet d'une enquête complète, mais que la Gendarmerie, aussi bien que le ministère avaient décidé, dans l'intérêt public, de ne pas porter d'accusations.

M. Stanfield a ensuite tenté de savoir si le fonctionnaire en question était resté à l'emploi du gouvernement quelque temps après la découverte de ses activités et si on lui avait permis de démissionner doucement en sacrifiant ses droits à une pension.

Voir page 6: Espionnage

Une entreprise multinationale transporte son siège social de New York à Montréal



Vue des diverses presses et lamineurs que Hunter Douglas utilise pour donner au métal peint et enroulé diverses formes utiles. Cette photo nous montre en particulier la production du lambris d'aluminium pour résidence.

A l'heure où certains voient partout des signes d'exode de capitaux hors du Québec, une entreprise multinationale, la Hunter-Douglas, a décidé de transporter son siège social depuis New York jusqu'à Pointe-Claire, en banlieue de Montréal.

"Il s'agit de l'expression de notre confiance dans l'avenir du Québec et dans le rôle constructif que Hunter-Douglas peut jouer en tant que citoyen corporatif de la province, et nous espérons que notre décision de nous établir ici fera jaillir un peu de notre confiance sur les autres compagnies envisageant la même démarche", a déclaré hier M. W. L. Heyman, membre du conseil d'administration de la Hunter-Douglas, lors de l'inauguration de son nouveau siège social.

Inutile de dire que le ministre québécois de l'industrie et du commerce, M. Jean-Paul Beaudry, ne pouvait que se réjouir de la décision de l'entreprise, particulièrement "à une époque où nous devons trop souvent déplorer l'exode des cerveaux vers d'autres lieux". M. Beaudry a évoqué quelques-uns des facteurs dont la Hunter-Douglas a pu tenir compte: l'excellence du réseau de communications et de transport du Québec, l'abondance de ses richesses naturelles, l'augmentation de ses effectifs de main-d'œuvre spécialisée et plus spécialement de main-d'œuvre scientifique, les incitations fiscales et tarifaires, enfin, j'avantage qu'il y a de vivre dans une métropole comme Montréal, dont le caractère cosmopolite s'affirme de plus en plus.

Hunter-Douglas Limited, est le cœur d'un groupe international de compagnies dont les ramifications font le tour du globe. Ce groupe possède des usines en Hollande, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Colombie, au Chili et au Ve-

nezuela tout en ayant des organismes de mise en marché en plus de cinquante autres endroits dans le monde. Le groupe de compagnies Hunter-Douglas fabrique deux catégories de produits: des matériaux de construction légers et de la machinerie lourde.

L'usine canadienne de Pointe-Claire ne fabrique que des produits appartenant à la première de ces catégories: lambris pour résidences, panneaux muraux de contre-plaqué, plafonds acoustiques suspendus, accessoires de stores vénitiens et systèmes de murs industriels.

En Europe et ailleurs, les usines du Groupe produisent des matériaux légers de construction ainsi que des machines-outils de haute précision et de la machinerie spécialisée.

Dans son allocution, M. Heyman a résumé en ces termes les problèmes de gestion qui sont particuliers à une entreprise multinationale comme la Hunter-Douglas:

"Lorsqu'on a une douzaine d'usines disséminées de Sydney en Australie jusqu'à Rotterdam aux Pays-Bas, ainsi qu'une organisation de mise en marché dans environ 50 pays, la direction et le contrôle des activités de la compagnie deviennent difficiles et le besoin d'une structure de direction extrêmement souple se fait sentir."

"Une telle structure a été créée en même temps qu'a été prise la décision de transférer notre quartier général au Québec. Tout d'abord, nous croyons qu'une direction solide doit être établie pour chacune des compagnies du groupe. En outre, celle-ci doit à notre avis être exploitée sur la base de la décentralisation."

"Donc au contraire des compagnies dont les activités sont dirigées sur la base d'une centralisation plus poussée, l'organisation de notre quartier général ne se charge pas d'un contrôle quotidien et se trouve ainsi d'une dimension assez réduite."

La conférence de presse que doit donner ce matin le premier ministre, M. Daniel Johnson, à l'occasion de son retour d'un voyage de repos aux Bermudes, sera télédiffusée sur les réseaux de Radio-Canada, à compter de 11h. On apprend d'autre part que le poste CFMT-TV, canal 10, sera relié à la Société Radio-Canada pour l'occasion.

Le Dr Pierre Grondin, chef du département de chirurgie cardiaque et vasculaire et du département de chirurgie expérimentale à l'Institut de cardiologie de Montréal, sera le conférencier au déjeuner du club St-Laurent Kiwanis de Montréal, aujourd'hui, à midi treize. La rencontre aura lieu à la salle ovale de l'hôtel Ritz Carlton.

Le ministre du travail, M. Bryce MacKasey, le commissaire en chef de la commission d'assurance-chômage, M. Jacques M. Desroches, et le directeur régional du Québec, M. Guy B. de Grosbois, donneront une conférence de presse au pavillon Hélie de Champlain ce soir, à 18h.

Au cours d'une conférence de presse qui aura lieu cet après-midi, à 14h30, au Club canadien de Montréal, les dirigeants de l'Association des services de l'automobile du

Québec mettront les journalistes au courant du projet de programme directeur que cet organisme patronal mettra en place sous peu dans toute la province.

Le Dr Jacques A. Ayotte, du syndicat professionnel des chiropraticiens du Québec, sera l'invité du club Kiwanis Maisonneuve, à midi quinze, au déjeuner hebdomadaire du club qui a lieu au restaurant Sambo, rue Sherbrooke est.

Le juge en chef adjoint Alan B. Gold, de la cour provinciale, présidera la cérémonie d'assermentation du juge Yves Laurier, récemment nommé à la cour provinciale pour le district de Montréal. La cérémonie aura lieu cet après-midi à 16h30, en la chambre du juge Gold, au 2e étage de la cour provinciale.

M. Frank Hanley, conseiller de la ville de Montréal, sera le conférencier ce soir devant les membres de la Société internationale d'administration qui aura lieu au Holiday Inn, à Montréal.

L'assemblée générale annuelle de la section Outremont de la Société canadienne du cancer aura lieu ce soir, à 20h30 à la bibliothèque municipale, 544 avenue Davaar, à Outremont. Renseignements: 272-4477.

■ dans les îles

Il ne reste plus que 20 jours pour visiter la Terre des hommes. Les pavillons sont ouverts de 10h30 à 21h30. La Ronde, de midi à 2h30 du matin. Voici le programme des activités pour aujourd'hui.

Cinéma français: La Bataille du Rail (1946) de René Clément, à 13h, 16h et 18h30. Refroidi de la musique: Extraits de "Don Carlo" de Verdi, par l'orchestre et le chœur de la Maison d'Opéra royale, sous la direction de Douglas Robinson (choeur) et Georg Solti (orchestre); Renate Tebaldi, Grace Bumbry, Carlo Bergonzi, Dietrich Fischer-Dieskau, Nicolai Chiuarov.

Pavillon chrétien: Karell Williams, chanteur folklorique, de 19h à 21h.

Pavillon visages de l'homme: "Attuk", film présenté à toutes les heures, de 11h à 20h.

Pavillon des sports aquatiques: Démonstration de ski aquatique, avec "Les Marsouins de Rio", au Lac des régates, de 18h30 à 19h30.

Théâtre des marionnettes (Pav. des brasseries): "Fantaisie internationale", spectacle présenté à 14h et 16h.

Compagnie Franche de la Marine et Fraser Highlanders: Maquettes au Village de la Ronde, de 13h à 19h30.

Pavillon de l'Algérie: Spectacle de 18h à la fermeture, avec un orchestre de 5 musiciens, un chan-

teur arabe et 2 danseuses. Musique orientale et occidentale.

Auditorium Sainte-Hélène: Quatre films présentés: "Médithéâtre" à toutes les heures, de 10h30 à 20h30; "Commentaires et entretiens sur 'la greffe du cœur', à 11h, 14h, 17h et 20h; "Revascularisation myocardiale: procédé Vi-neberg" à 12h, 15h et 18h; "Cent ans de médecine canadienne", en anglais à 13h et 19h, en français à 16h.

Pavillon de l'Autriche: Films: "Austria Gloriosa", sur l'art baroque à 18h15 et "Austria a Cradle of Music", sur la vie des grands compositeurs à 20h15.

Pavillon de l'Allemagne: Films présentés continuellement.

Pavillon du Canada 67: Film "Canada 67" de Walt Disney à toutes les demi-heures.

Congo-Kinshasa: Présentation continue de plusieurs films sur le Congo et l'Afrique à Expo 67.

Pavillon Guyane et Barbade: "Lord Radio and the Bimshire Boys", orchestre de 4 musiciens tous les soirs sauf le lundi, de 18h à la fermeture.

Pavillon d'Haïti: "L'ensemble tropical d'Haïti", de 20h à 22h, chanteurs et danseurs haïtiens.

Pavillon de l'Humour: Films: "The Cure", avec Charlie Chaplin, et "Sports and Transports" de l'ONF, présentation à toutes les demi-heures.

Pavillon de l'Inde: Au restaurant terrasse Maharani, l'orchestre "Coral Islanders", sur semaine, sauf le lundi, de 18h à 23h30, et la fin de semaine, de 13h à 1h, du matin. Musique des West Indies, Calypso.

Pavillon d'Israël: Deux nouveaux films relatant la réinvasion de Jérusalem: "Jerusalem: In Search of a City" et "On the seventh Day", présentés continuellement.

Pavillon de la Jamaïque: Spectacle du quintet "Jonkanoo", de 16h à minuit. Musique calypso, créole.

Pavillon du Maroc: Au restaurant "La Kasba", à 18h30, 20h15 et 22h, l'orchestre de Salim Azra et la danseuse Gamila. Spectacle d'une heure avec musique orientale et méditerranéenne.

Pavillon du Mexique: "Les Mariachis", tous les jours à la terrasse du restaurant, de 13h à 13h30 et à l'intérieur du pavillon, de 14h à minuit.

Pavillon Mon Pays c'est l'Hiver: Toutes les heures, spectacle de patinage artistique d'une durée de 10 minutes. Fabricant de raquettes et forgeron à l'œuvre de midi à 21h. Présentation d'un film par les Cinéastes associés de Montréal: "Est-ce qu'on a le droit de faire un soleil" à toutes les demi-heures.

Pavillon des Pays-Bas: Dans le pavillon, salle de musique avec plusieurs programmes de musique stéréophonique, de 10h30 à midi et de 18h à 21h30.

Pavillon de la police: "Mechanized Death", film d'une durée de 10 minutes. Démonstration de l'escouade canine à toutes les demi-heures. Du lundi au vendredi, CKLM diffuse l'émission "Salut les 15-70", de 19h à 20h.

Pavillon du Québec: Danse avec "Claude Hébert et son quatuor", de 19h à la fermeture.

Sermons de la science: Programme de 14 films.

Pavillon Trinidad et Tobago: Spectacle de "L'orchestre du pavillon Trinidad et Tobago", à l'extérieur à 16h, 17h et 18h, et à l'intérieur du théâtre à 19h30. Danse tous les soirs, de 19h à la fermeture.

Pavillon de la Tunisie: Spectacle à toutes les demi-heures, de 17h à 23h, "Les Gafsiens": 3 musiciens, 1 danseur et 2 danseuses.

Pavillon Signé Jeunesse: Présentation d'un film de l'UNESCO, "Petit Monde" fait par des enfants de 23 pays différents, présenté continuellement.

Pavillon l'électricité, serviteur de l'homme: Deux films présentés à tous les jours: "Au bout du doigt" en français à 11h, en anglais à 11h39; et "Une force inépuisable", en français, à 14h, 16h et 20h, en anglais à 12h30, 16h30 et 20h30.

CP Air annonce des demi-tarifs pour les plus de 65 ans

CP Air annonce qu'il a reçu l'approbation gouvernementale pour l'emploi de demi-tarifs à l'intention des voyageurs âgés de soixante-cinq ans et plus. Ces demi-tarifs entreront en vigueur le 27 octobre sur toutes les lignes intérieures de CP Air.

Semblables aux tarifs-jeunesse, les demi-tarifs seront disponibles selon le nombre de sièges vacants et s'appliquent à la classe économique seulement.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

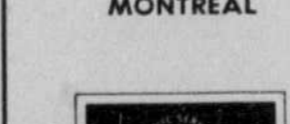
« a été créée spécialement dans le but d'établir un lien étroit entre nos lecteurs et les maîtres d'artisans. Les annonces publiées dans cette rubrique coûtent 25 la ligne ogive (14 lignes ogives au journal). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de copies ponctuel et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. Le délai limite pour réception de vos annonces est fixé à midi, la veille de la parution. Téléphones au Service de LE DEVOIR 434-011, 100 Notre-Dame, Montréal, T. 844-2361. Réf.: Mme Rodrigue »

LE DEVOIR

434-011, 100 Notre-Dame, Montréal, T. 844-2361. Réf.: Mme Rodrigue

INGÉNIEUR SUPÉRIEUR DES MÉTHODES

MONTREAL



COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

SURVEILLANT CONTRÔLE DE QUALITÉ

Une opportunité est offerte à un ingénieur-chimiste ou chimiste au sein de notre équipe de contrôle de la qualité au niveau de surveillance. Cette personne répondra directement au Directeur de section.

Le candidat recherché a obtenu son baccalauréat d'une université reconnue, a acquis au moins 3 ans d'expérience dans le contrôle de la qualité dont au moins 1 an en poste de surveillant. Un bilinguisme adéquat est de rigueur.

Nous offrons des conditions de travail et bénéfices excellents. Salaire en rapport avec qualifications et expérience.

Veillez envoyer résumé au:

Gérant-Recrutement Johnson & Johnson LIMITED 2155, boulevard Pie IX, Montréal 4, P.Q.

PRÉPOSÉS AUX TRANSMISSIONS DU SERVICE EXTÉRIEUR

Ministère des Affaires extérieures

\$4,792 - \$5,266

Indemnités de service à l'étranger en plus

On demande des préposés aux transmissions qui seront âgés d'au moins 21 ans le jour de leur nomination. L'habileté requise s'acquiert normalement par, ou, au moins, deux ans d'expérience récente en cryptographie ou en télétypie. Les candidats doivent être citoyens canadiens et avoir résidé 10 ans au Canada.

On peut obtenir des renseignements supplémentaires et des formules d'inscription aux divers bureaux de la Commission de la Fonction publique, à un bureau de poste ou à un Centre de main-d'œuvre du Canada.

Les demandes doivent être adressées à la Commission de la Fonction publique du Canada, Place de Ville, Ottawa 4, Ontario.

Les intéressés doivent s'inscrire au plus tard le 3 octobre, 1968. Veillez mentionner le numéro de concours 68-0-640.

Traitement jusqu'à \$12,608

La Division de l'analyse de la gestion du ministère du Revenu national, à Montréal, est à la recherche d'un analyste des méthodes commerciales.

IL DEVRA - Planifier, organiser et diriger l'analyse de la gestion, dans le but de tirer le plus grand parti possible de ce service; - Faire rapport au chef de la Division de l'analyse de la gestion sur l'efficacité du programme et sur les prévisions budgétaires; - Posséder une expérience valable de l'analyse de la gestion et du chronométrage des tâches; - Avoir une formation universitaire ou équivalente.

La CONNAISSANCE des deux langues officielles est essentielle.

COMMUNIQUEZ AVEC M. P. D. Courchesne Cadres administratifs et du service extérieur Commission de la Fonction publique du Canada Place du Canada Montréal 3 (Québec) Téléphone: 379-5779

Organisme de planification de Québec recherche un

SOCIOLOGUE

Intéressé aux problèmes urbains et spécialisé en animation sociale et en techniques d'information.

Faire parvenir curriculum vitae à

Case 946, Le Devoir, Montréal, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES LAURENTIDES

a IMMÉDIATEMENT besoin de

PROFESSEURS

- a) Un professeur masculin: anglais 11e année
- b) Un professeur féminin: Mathématiques modernes 9e Sc. Mathématiques 9e - Arts familiaux Arts plastiques 9e et Enfance inadaptée
- c) Un professeur féminin ou masculin: Algèbre 10e Sc. Mathématiques modernes 8e
- d) Un professeur masculin à temps partiel: Catechèse
- e) Un professeur féminin: Mathématiques modernes 8e et 9e Algèbre 10e générale Français 10e Sc.

S'adresser à

Commission Scolaire Régionale des Laurentides, c/s M. Jean-Louis Mathieu, dir. du personnel C. 60, 33, rue St-Vincent, Ste-Agathe-des-Monts, P.Q. Tél. 819-326-0333

DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE POSTE

Le Conseil économique de l'Outaouais sollicite des candidatures pour le poste de Directeur général. Le titulaire sera responsable de l'administration et des relations extérieures, du fonctionnement et de la coordination de plusieurs comités qui élaborent une politique et des programmes de développement et d'aménagement pour la région de l'Outaouais.

L'HOMME Le candidat devra posséder, de préférence, une formation universitaire spécialisée en sciences sociales, économiques, administratives, ou autres disciplines connexes. Un minimum de quatre années d'expérience est requis dans un poste comportant des responsabilités dans le domaine de l'animation sociale, de l'information ou de recherches économiques. Le candidat devra parler et écrire parfaitement le français et l'anglais.

TRAITEMENT Première année \$12,000 Deuxième année \$13,500 Troisième année \$15,000

Faire parvenir curriculum vitae avant le 5 octobre 1968 à:

Conseil économique de l'Outaouais Casier postal 967 Hull, P.Q.

PRÉPAREZ VOTRE AVENIR
● PROGRAMMEUR (Autocodeur - cobol 360 - Fortran IV)
● PERFORATRICE (Key punch)
Pratique sur MACHINES IBM
CONSULTEZ L'INSTITUT DE PROGRAMMATION
POUR INFORMATIONS 739-3388
3333, Queen Mary Road, Suite 292
COURS DU JOUR ET DU SOIR

DÉCOUVREZ UNE CARRIÈRE INTERESSANTE ET RÉMUNÉRATRICE
Si vous êtes secrétaire bilingue, trilingue... Si votre emploi actuel ne vous offre aucune possibilité d'avancement, consultez notre orienteur sans tarder.
Il vous indiquera, sans engagement de votre part, comment les cours "BERLITZ PROMOTION" peuvent vous préparer à une carrière intéressante et rémunératrice.
Berlitz Promotion
BUREAU 805 • PLACE VICTORIA • MONTREAL
TEL: 866-7258

Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Russe
COURS DE CONVERSATION
• Matin, après-midi, soir
• Privé, semi-privé, groupe
• Cours accéléré
• Programme spécial pour Compagnie
• Leçon d'essai gratuite
• Programme de 2 à 20 semaines
• Enseignement de 2 à 5 fois par semaine
• Durée session 1h, demie à 9h
• Prospectus sur demande
INSTITUT 222 INC.
4970 Queen Mary Rd. Montréal, Qué. Tel. 735-2636

CP Air annonce des demi-tarifs pour les plus de 65 ans
CP Air annonce qu'il a reçu l'approbation gouvernementale pour l'emploi de demi-tarifs à l'intention des voyageurs âgés de soixante-cinq ans et plus. Ces demi-tarifs entreront en vigueur le 27 octobre sur toutes les lignes intérieures de CP Air.
Semblables aux tarifs-jeunesse, les demi-tarifs seront disponibles selon le nombre de sièges vacants et s'appliquent à la classe économique seulement.

Devant la commission Prévost

Le Barreau propose trois nouveaux types de tribunaux

par Jean-C. Leclerc

Dans son mémoire présenté hier à la commission d'enquête Prévost sur l'administration de la justice en matière criminelle et pénale, le Barreau du Québec propose trois changements majeurs à l'organisation actuelle des tribunaux.

● Il faudrait d'abord un "tribunal administratif" qui libérerait les cours actuelles

des simples infractions aux statuts, et rendrait jugement, à la demande de l'Etat ou du citoyen, "sans formalité rigoureuse ni déboursé".

● Une "Cour de la famille et de l'enfance", chargée des délits d'ordre familial, mettrait fin à la "pénible situation où des gens accusés de délits essentiellement familiaux doivent comparaître devant un tribunal de juridiction criminelle".

● Il faudrait enfin abolir le poste de juge municipal à temps partiel, créer des cours municipales régionales, et retirer à ces cours toute juridiction criminelle.

Mettre fin au choix de juges parmi la clientèle du parti au pouvoir...

Le recrutement des juges ne devrait pas se faire parmi la clientèle du parti au pouvoir, et au lieu de consulter le conseil des ministres, c'est à la magistrature et au Barreau que le ministre de la justice devrait demander conseil avant de nommer un juge.

en raison de leur indifférence à l'endroit de la politique, ont parfois été tenus à l'écart du banc.

D'après le Barreau du Québec, c'est au ministre de la justice qu'il revient de faire ces nominations. Ce procédé serait du reste conforme aux règles du droit constitutionnel.

fonctions au sein des tribunaux administratifs.

Le Barreau soutient que les assesseurs des régies sont nommés surtout en raison de leurs antécédents politiques et "fréquemment soumis à des pressions extérieures" dans l'exercice de leurs fonctions.

"Il est notoire, depuis longtemps malheureusement, que certaines régies sont des carrefours de pressions politiques, où des protecteurs occultes et puissants rendent en sous-main les décisions apparentes," affirme le Barreau du Québec.

Protecteurs occultes

Un recrutement analogue s'impose, "autant et même davantage", ajoute le mémoire, lorsqu'il s'agit de désigner ceux qui exercent des

C'est du moins une des recommandations que le Barreau du Québec vient de formuler dans son mémoire à la commission Prévost sur l'administration de la justice.

Sans doute, reconnaît le Barreau, une fois nommés, les juges "n'ont plus rien à attendre du pouvoir", ils sont inamovibles et doivent mettre leur ambition désormais dans la mise en oeuvre de la justice.

"Ces garanties (du système britannique) n'autorisent pas cependant le recrutement des magistrats parmi la clientèle du parti au pouvoir au mépris de la compétence, de la préparation et de l'intégrité des candidats", insiste le Barreau, tout en ajoutant que ce procédé n'a pas donné lieu à trop d'abus.

"Il n'en reste pas moins vrai, poursuit le mémoire, qu'on aurait dû avoir recours plus fréquemment à des juristes de qualité qui, précisément

Le RIN applaudit

"C'est avec grand plaisir que nous avons pris connaissance du mémoire du Barreau du Québec présenté à la Commission Prévost et nous en appuyons sans réserves les principales recommandations".

C'est ce qu'a déclaré hier M. Pierre Bourgeault, président national du RIN, en se déclarant très heureux de voir l'esprit progressiste qui anime tout le rapport. Et il ajoutait:

"On peut affirmer sans raison de se tromper que notre système judiciaire a souvent été et continue d'être une cause plus ou moins directe de la récidive voire même de la transformation pure et simple d'un délinquant mineur en criminel endurci. Réhabiliter la justice semble être le premier pas à franchir dans la réhabilitation des criminels.

"Deux choses m'ont particulièrement frappé: d'abord la volonté de voir s'établir au Québec une véritable justice de réhabilitation plutôt qu'une justice abusivement punitive; d'autre part la volonté que manifestent les juristes de voir les policiers se soumettre aux lois de la même façon qu'ils l'exigent du simple citoyen.

"Les abus de certains policiers sont si évidents (et je peux en témoigner) qu'il est inutile d'insister sur ce point. Qu'un organisme aussi prestigieux que le Barreau du Québec les souligne convaincra peut-être ceux qui étaient restés sceptiques devant nos déclarations.

"Je me réjouis encore de voir que le mémoire insiste sur l'inégalité des citoyens, riches et pauvres, devant la justice. L'établissement d'un système d'assistance judiciaire adéquat, que recommande le Barreau, ne vous semble pas cependant une mesure suffisante pour régler ce problème. Il faudrait sans doute envisager des solutions plus draconiennes.

"Il reste à nous demander si nos législateurs seront animés du même principe de justice que nos avocats et s'ils ne se contenteront pas encore une fois de "fourrer le mémoire dans un tiroir" de peur d'avoir à changer un système qui sert si bien leurs privilèges."

"Nous considérons pour notre part qu'une législation dans le sens du mémoire doit être une priorité absolue du gouvernement."

AVIS
ANNUAIRE DE VILLE
LOVELL POUR MONTREAL
Nous sommes en train de compiler le nouveau volume de l'Annuaire de Ville pour Montréal.
Nous serions heureux de recevoir toute information ou adresse pour faciliter nos recherches. Vite nos services journaliers par écrit à:
JOHN LOVELL & SON, LIMITED
Bureau 1825
423 rue St-Nicholas

SHEARER LUMBER CO. LIMITED
50 STINSON BOULEVARD
MONTREAL 9, P.Q.

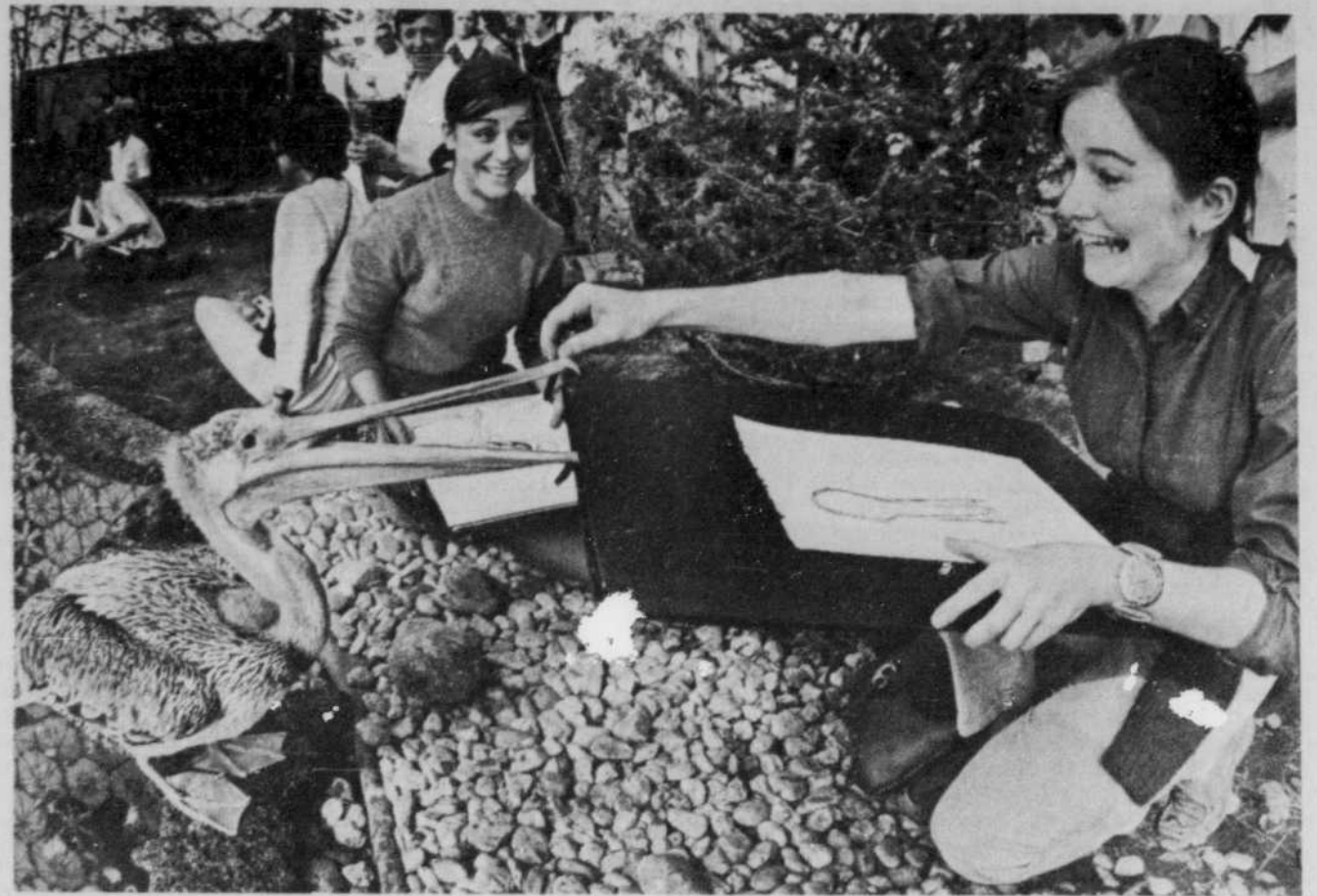
ITALIEN ANGLAIS ESPAGNOL
ALLEMAND ANGLAIS JAPONAIS
INSCRIVEZ-VOUS DÉS MAINTENANT
PAR MOIS \$29⁰⁰ PAR MOIS
COURS DEDUCTIBLES DES IMPOTS
LEÇON-TEST GRATUITE
globe école de langues
SUITE 1538
1 PLACE VILLE MARIE
866-9731

COLLÈGE SAINTE-MARIE
Services culturels pour adultes
COURS DU SOIR EN DROIT
- Le droit civil à la portée de tous
SOCIOLOGIE
- Processus de socialisation
- Structure de la société
Début des cours: 1er octobre 1968
DEMANDEZ LE PROSPECTUS
COLLÈGE SAINTE-MARIE
SERVICES CULTURELS
1180, rue Bleury, Montréal 2 866-3611

Café The Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DÉSY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DÉSY L^{re}
MONTREAL
521-1104

le chameran plein ciel
Situé à 111, Côte Verdu entre l'Acadie et la Gare Verdu (mètre du CN) visites de 1 h. à 5 h. samedi et dimanche 1 h. à 5 h. Téléphone 334-1093

C'est le temps de faire installer les **GOÛTIÈRES** (ho-do)
galvanisé-cuivre-aluminium
Estimation gratuite
MONTREAL 322-4160
QUEBEC 472-9244
PRIMEAU METAL INC.



Quand l'école des Beaux-Arts de Montréal a décidé d'envoyer une classe de 25 élèves faire du croquis dans la Biosphère, on ne prévoyait certainement pas qu'un pélican se ferait critique d'art, critique si critique d'ailleurs qu'il est allé tout simplement arracher le fu-

sain des mains d'une élève. A la stupefaction de ses consoeurs et confrères. Comme quoi, des goûts et des couleurs, on ne discute pas... avec un pélican.
(Gordon Beck/Terre des Hommes)

Manifestation à Québec

Les grévistes de la RAQ saluent le retour du premier ministre

Plusieurs centaines de grévistes de la Régie des alcools manifesteront à Québec ce matin pour marquer le retour du premier ministre Daniel Johnson.

Les grévistes se rendront d'abord au cours de la matinée faire du piquetage autour de l'édifice de Radio-Canada à Québec, boulevard Laurier, où le premier ministre donnera une conférence de presse télévisée à 11 heures.

Les manifestants se rendront ensuite devant l'édifice du Parlement où ils tenteront de remettre au chef du gouvernement les premiers 50.000 noms d'une pétition populaire demandant la nomination d'un médiateur impartial pour régler le conflit qui dure depuis le 26 juin. On sait que cette pétition a déjà reçu l'appui de 35 députés dont le Dr Philippe Demers, (Union nationale de St-Maurice; de trois par-

tis politiques (libéral, MSA et RIN), d'une centaine de maires et échevins de villes importantes de Québec dont le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne et le président de l'Union des municipalités ainsi que de plusieurs organes d'information.

La démonstration débutera à 8 heures demain matin par une assemblée qui sera tenue à l'édifice de la CSN à Québec,

155 est boulevard Charest. C'est de cet endroit que partiront les manifestants pour se rendre à Radio-Canada et au Parlement.

C'est à cet endroit également que seront rejoints les grévistes de la ville et de la région de Québec par leurs confrères des autres régions de la province, notamment par quelque 400 à 500 grévistes de Montréal.

Cofomo est déclarée en faillite

(CP) - La Corporation foncière de Montréal, une firme montrealaise de placements, a été déclarée en faillite, en Cour supérieure du Québec.

La requête en faillite avait été déposée le 11 septembre par la Royal Trust Company, fiduciaire pour un nombre indéterminé de détenteurs de dettes dans les valeurs de la corporation, et a été accordée lorsqu'il n'y eut pas contestation en cour.

Me Jean-Claude Pothier, représentant la Corporation foncière, a déclaré au juge J. B. O'Connor, durant la séance de mardi, qu'il ne contesterait pas la pétition.

La pétition a été immédiatement remise au registraire adjoint, M. Normand Séguin, qui s'est entretenu brièvement avec les deux parties avant d'y donner suite.

La compagnie Royal Trust était représentée par Me Michael Dennis, qui a déclaré que la Corporation foncière de Montréal, au moment de la requête en faillite, avait des dettes de l'ordre de \$2-630,070 à l'endroit de détenteurs de billets.

M. R. Victor Barnett, comptable agréé de Montréal, qui avait été nommé administrateur intérimaire il y a une semaine, a été nommé syndic de la faillite.

Une réunion des détenteurs de billets sur valeurs de la corporation sera maintenant convoquée par le syndic nommé par le tribunal. Cette réunion se fera être tenue dans les 21 jours suivant la déclaration en faillite.

En sa qualité de syndic de la faillite, M. Barnett, qui est membre de la firme Clarkson, Gordon and Co., sera responsable de l'administration de toutes les valeurs récupérées, non seulement de celles dont il est fait mention dans la requête en faillite déposée par le Royal Trust.

L'actif de la compagnie en faillite n'a pas été rendu public, mais le rapport annuel de 1967 faisait état d'un actif de quelque \$9.000.000.

lets sur valeurs n'étaient pas garantis.

La Corporation foncière de Montréal était une des principales compagnies dans le complexe financier de Marc Bienvenu, qui a assumé l'an dernier le contrôle de la Banque de l'Ouest du Canada, de la York-Lambton Corporation et de nombre de filiales de cette dernière firme.

M. Bienvenu a résigné son poste de président de la Corporation foncière il y a environ un an. La corporation a commencé à connaître des difficultés financières lorsque la Banque de l'Ouest du Canada, présentement en voie de liquidation, s'est trouvée aux prises avec de sérieux problèmes.

En raison de la possibilité de conflits d'intérêts, M. J. François Boisvert, vice-président exécutif et administrateur en chef de la corporation a remis sa démission le 6 septembre dernier.

La corporation, de fait, s'est retirée des affaires à peu près au temps où le Royal Trust déposait sa requête de faillite.

Le secrétaire adjoint du Royal Trust, M. R. W. Byrne, a convoqué une réunion des détenteurs de billets promissaires pour le 18 octobre.

J'AVAIS PEUR DE RÉCLAMER MES DUS...



J'avais constamment peur de déplaire à mes clients. Je leur faisais crédit. Mais j'attendais qu'ils me payent. J'étais bon pour vendre, mauvais pour me faire payer. La collection des comptes était une obsession.

Un jour, j'ai décidé de suivre le cours de culture humaine et de maîtrise de soi de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce. J'y ai acquis de l'aplomb, de l'audace, de l'assurance. J'y ai appris à m'affirmer, à me maîtriser, à réclamer mes droits, à exiger mes dus.

Ces cours fut pour moi l'entraînement le plus profitable de toute ma carrière.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes ou aux riches, vous vous trompez. Il aide toute personne (hommes ou femmes) de 18 à 75 ans. La

seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours pratique conçu par Jean-Guy Leboeuf auteur du volume: "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès". C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par plus de 11.000 gradés enthousiastes. Les frais de ce cours sont totalement déductibles du revenu imposable. Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration jeudi le 26 sept. ou vendredi 27 sept. à 8h p.m. ou samedi 28 sept. à 10h a.m. à l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce, suite 219, (entrez par 1600, rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir un dépliant gratuit signalez immédiatement 842-8186.

TEL QU'ANNONCÉ À LA TÉLÉVISION
INDISPENSABLE
Une fois pour toutes, réglez vos problèmes de maison avec le seul purificateur d'air ERZON
Le seul purificateur patenté avec lampe à mercure General-Electric. Avant d'acheter une IMITATION de purificateur, consultez votre dépositaire ERZON — reconnu par des millions de clients satisfaits.
* Toutes senteurs
* Fumées (cigares, cigarettes)
* Odeurs (cuisine)
* Humidité
* Pqussière
* Pas plus gros qu'un radio
* Aucun produit à ajouter
* Aucune installation
* Pour moins de 5\$ par semaine
* Satisfaction garantie
DEMANDEZ UN ESSAI GRATUIT
Pour Montréal, appelez 273-7734
ERZON-BOREN — BUREAU-CHEF: 692 JEAN-TALON O., MONTREAL
Sans obligation de votre part postez ce coupon dès aujourd'hui pour obtenir plus de renseignements sur le purificateur d'air ERZON.
NOM
ADRESSE
VILLE TEL: L.D.
DISTRIBUTEURS ERZON - Québec: 1358 St-Léandre, Anc. Lorette - 872-1501
Comtes Berthier, Joliette et Trois-Rivières: 98 rue de Bienvenue, Berthierville - 836-4412
Granby: Bijouterie suisse, 500 rue Winchester - 378-2020

Un excellent mémoire du Barreau

Le mémoire présenté hier par le Barreau du Québec à la Commission Prévoist sur l'administration de la justice criminelle et pénale dans la province contient une somme d'observations et de recommandations qui, presque toutes, mériteraient un éditorial distinct. Ce document de 39 pages est d'une écriture serrée et l'on sent que chaque point traité a été étudié en profondeur. Il constituera un apport extrêmement précieux pour la commission à laquelle il s'adresse.

Certains paragraphes retiendront davantage l'attention, notamment ceux où le Barreau fustige quelques-unes des pratiques existantes. Un journal, par exemple, a titré : "Le Barreau s'en prend à la police". C'est sûrement un aspect important du mémoire, mais il ne devrait pas en reléguer dans l'ombre d'autres qui ont un caractère beaucoup plus positif et plus constructif.

Quant à nous, nous avons été frappé avant tout par le souci du Barreau de proposer un système judiciaire ordonné et surtout simplifié. Il existe actuellement tant de tribunaux, de régies ou commissions de toutes sortes que l'individu, en état de conflit avec l'Etat, est plongé dans la plus grande confusion. Il ne sait vraiment pas où s'adresser.

Nous convenons, avec le Barreau, que l'organisation d'un tribunal administratif répondrait à un réel besoin de simplification et d'efficacité. Ce tribunal, comme le dit le mémoire, "remplacerait, entre autres, les commissaires enquêteurs, les régisseurs de toute compétence et les fonctionnaires à qui la loi attribue des pouvoirs judiciaires. Seraient juges administratifs, par exemple, les régisseurs (qu'ils soient attachés à la Commission des relations de travail, la Régie des alcools, la Commission des accidents du travail ou autres organismes de même nature), les commissaires enquêteurs, etc."

Le tribunal administratif verrait à régler, en somme, tous les types possibles de conflits entre l'administration provinciale ou l'administration municipale et le citoyen. La Cour des sessions n'aurait plus rien à y voir. Même si les droits d'appels étaient

conservés, la procédure devant ce tribunal administratif serait réduite à son minimum. Le citoyen, tout autant que l'administration, pourrait s'y adresser.

Ces tribunaux administratifs permettraient de compléter l'action que l'on attend de la nomination d'un "ombudsman". Ils assureraient une justice plus expéditive et donc plus grande pour le citoyen face à l'Etat tout puissant et à ses règlements toujours plus tracassiers.

Dans la même veine, on se doit d'être d'accord avec le Barreau quand celui-ci recommande qu'on réfère tous les délits d'ordre familial à une Cour de la famille et de l'enfance. Celle-ci, en plus d'assurer la juridiction déjà confiée à la Cour de bien-être social, devrait s'occuper exclusivement et en premier ressort des cas de séparation, de divorce, d'annulation de mariage, de pension alimentaire, de garde des enfants, de refus de pourvoir, de conciliation des époux, etc.

On ne ferait plus ainsi des délits criminels de conflits essentiellement familiaux. Les cours de juridiction pénale se limiteraient exclusivement aux causes de caractère vraiment criminel.

Quant à ces causes de caractère pénal, il faut aussi retenir la recommandation du Barreau qui suggère que les enquêtes préliminaires et les procès dans ces cas soient présidés exclusivement par les juges de la Cour des sessions de la paix. On devrait retirer ainsi aux juges municipaux toute juridiction criminelle qui peut leur être dévolue présentement. D'ailleurs, comme le dit le même mémoire, il y aurait lieu d'enlever aux conseils municipaux le pouvoir d'imposer, par règlement, des peines d'emprisonnement.

Comme nous l'avons dit plus haut, le Barreau fustige diverses pratiques existantes et ces critiques ne sauraient passer non plus inaperçues.

Ainsi, il était dans l'ordre que les praticiens du droit se penchent sur le rôle des

policiers et dénoncent quelques-unes de leurs tactiques peu orthodoxes comme la brutalité excessive, le recours abusif aux arrestations alors que la procédure de sommation ferait tout aussi bien l'affaire, l'hésitation à permettre aux détenus de consulter un avocat, le refus parfois de divulguer sans tarder aux personnes arrêtées les motifs pour lesquels on les prive de leur liberté, les détentions inutilement prolongées, etc.

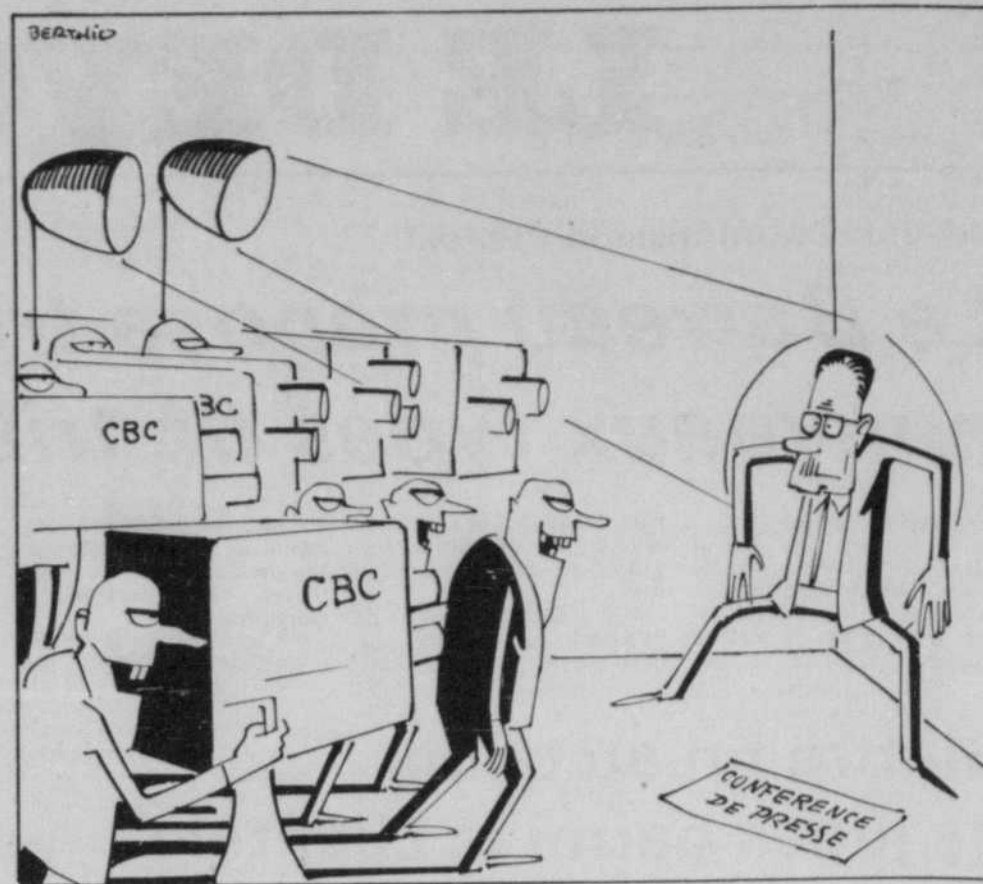
Mais ces dénonciations s'intercalent dans un document qui respire, dans toutes ses pages, un seul souci : celui d'assurer aux citoyens la pleine garantie de leurs droits et la plus grande protection possible contre les tracasseries de l'appareil judiciaire, tout en gardant à celui-ci sa pleine efficacité.

La conduite des policiers n'est pas seule en cause dans le mémoire. Par exemple, plusieurs recommandations s'adressent aux juges eux-mêmes. Dans le cas des mandats d'arrestation, notamment, on souligne que les juges, avant de les accorder, devraient avoir acquis la conviction que la procédure de sommation serait nettement inadéquate. Les juges sont également invités à modifier leurs vues sur la nature du cautionnement. On parle encore de la nécessité d'un code d'éthique pour tous ceux qui concourent à l'administration de la justice, que ce soit à titre de juges, d'avocats ou d'assesseurs. Le rôle des journalistes n'a d'ailleurs pas été ignoré. Certaines recommandations s'adressent à eux et de façon bien spécifique.

Le mémoire, en somme, et pour nous résumer, n'est pas un pamphlet dirigé contre qui que ce soit, mais une étude sérieuse où chaque secteur de l'administration judiciaire est analysé d'une façon sereine. Il n'a sûrement pas visé au sensationnalisme.

Il y a des points où nous préférons pour l'instant réserver notre jugement, mais, dans l'ensemble, pour ne pas dire dans sa presque totalité, nous n'aurions aucune hésitation à souscrire à cet important document. Nous avons d'ailleurs la conviction que la commission Prévoist saura en tirer un excellent parti.

Vincent PRINCE



-Ah!... Ah!... c'est toi Daniel Johnson

JACQUES HEYEN (1928-1968)

Hommage à un grand humaniste mort prématurément

par Guy H. Allard

Jacques Heyen est mort tragiquement sous l'onde froide en offrant ses chaudes et nerveuses énergies au secours de sa petite amie Anne. Image inoubliable : un enfant meurt dans les bras de son père. Symbole de tendresse par excellence! A vrai dire, il était peu connu de nous sous ce jour, les relations professionnelles cachent parfois des dimensions secrètes d'une personnalité. Il reste cependant que pour les collègues de l'Institut, il fut un collaborateur ardent, un professeur compétent, un compagnon aimable quoique distant. Pour moi, il fut un ami. Il m'avait gentiment invité à invitation que j'ai dû décliner - à sa villa d'été; nous devions y travailler ensemble à un projet de cours pour la rentrée de septembre 68. Jacques Heyen croyait beaucoup aux recherches interdisciplinaires, et nous avions convenu lui et moi avec notre collègue Jacques Brault, de mettre au point un "seminar" portant sur Des problèmes de langage au moyen âge. Mais on oublie trop souvent que la mort parle le langage de l'attendu et de l'injustifiable et que, selon le beau mot de saint Augustin, c'est folie pour les vivants d'aimer l'ami comme s'il ne devait jamais mourir. O demantiam nescientem diligere homines humaniter (Conf., IV, 7).

Entré dans la carrière en 1928 après des études en droit à l'université Laval, M. Clément servit d'abord à La Patrie, de 1928 à 1934, puis au Canada, de 1934 à 1953. A la suite de la disparition du Canada, M. Clément devenait, en 1953, responsable des pages financières du Devoir, poste qu'il occupa maintenant depuis près de 15 ans.

Relativement peu connu en dehors des milieux financiers, M. Clément est, pour les gens de la rue St-Jacques, une véritable institution. Chaque jour, bon an mal an, il fait la ronde des bureaux et des services du Montréal financier. Rentré au journal vers midi, il consacre de longues heures à la rédaction des pages financières du lendemain. Il apporte un soin particulier à la rédaction de ses "Potins financiers", dont tous les connaisseurs reconnaissent que pour ceux qui savent lire entre les lignes, ils sont souvent de précieux indicateurs d'événements à venir. Il rédige avec une égale application des commentaires portant généralement sur la marche récente de telle ou telle institution financière bien connue. Après quoi M. Clément file généralement, en fin d'après-midi, vers une réunion ou un événement à caractère financier, qui lui permettra de renouer contact avec de vieux amis et d'établir de nouvelles relations dans le milieu. Chez les courtiers, chez les financiers, chez les banquiers et les rédacteurs financiers de Montréal, tout le monde connaît et estime M. Clément. On apprécie la solidité de son information, la droiture de son esprit et la sûreté de son jugement. Ce qu'on ne sait pas assez, à l'extérieur du Devoir, ce sont les conditions difficiles dans lesquelles le rédacteur financier du journal accomplit quotidiennement son travail. Alors que dans d'autres journaux, on compte deux, trois, ou quatre rédacteurs financiers, il n'y a, au Devoir, qu'un seul responsable des pages financières. Cette situation n'aurait pu durer sans les qualités exceptionnelles de compétence, de stabilité, d'application au travail de celui qui célèbre aujourd'hui le quarantième anniversaire de son entrée dans la profession journalistique.

A M. Clément, nous adressons, à l'occasion de cet anniversaire, nos remerciements pour les services qu'il a rendus au Devoir, nos félicitations et nos vœux pour un avenir rempli de travail et de vitalité.

Les quarante ans de journalisme de Marcel Clément

Hier soir, à l'édifice de la Bourse, une réception marquait un événement assez peu fréquent dans notre milieu : les quarante ans de journalisme d'un rédacteur financier. Le héros de la fête était nul autre que le sympathique directeur des pages financières du Devoir, Marcel Clément.

Entré dans la carrière en 1928 après des études en droit à l'université Laval, M. Clément servit d'abord à La Patrie, de 1928 à 1934, puis au Canada, de 1934 à 1953. A la suite de la disparition du Canada, M. Clément devenait, en 1953, responsable des pages financières du Devoir, poste qu'il occupa maintenant depuis près de 15 ans.

Relativement peu connu en dehors des milieux financiers, M. Clément est, pour les gens de la rue St-Jacques, une véritable institution. Chaque jour, bon an mal an, il fait la ronde des bureaux et des services du Montréal financier. Rentré au journal vers midi, il consacre de longues heures à la rédaction des pages financières du lendemain. Il apporte un soin particulier à la rédaction de ses "Potins financiers", dont tous les connaisseurs reconnaissent que pour ceux qui savent lire entre les lignes, ils sont souvent de précieux indicateurs d'événements à venir. Il rédige avec une égale application des commentaires portant généralement sur la marche récente de telle ou telle institution financière bien connue. Après quoi M. Clément file généralement, en fin d'après-midi, vers une réunion ou un événement à caractère financier, qui lui permettra de renouer contact avec de vieux amis et d'établir de nouvelles relations dans le milieu. Chez les courtiers, chez les financiers, chez les banquiers et les rédacteurs financiers de Montréal, tout le monde connaît et estime M. Clément. On apprécie la solidité de son information, la droiture de son esprit et la sûreté de son jugement. Ce qu'on ne sait pas assez, à l'extérieur du Devoir, ce sont les conditions difficiles dans lesquelles le rédacteur financier du journal accomplit quotidiennement son travail. Alors que dans d'autres journaux, on compte deux, trois, ou quatre rédacteurs financiers, il n'y a, au Devoir, qu'un seul responsable des pages financières. Cette situation n'aurait pu durer sans les qualités exceptionnelles de compétence, de stabilité, d'application au travail de celui qui célèbre aujourd'hui le quarantième anniversaire de son entrée dans la profession journalistique.

A M. Clément, nous adressons, à l'occasion de cet anniversaire, nos remerciements pour les services qu'il a rendus au Devoir, nos félicitations et nos vœux pour un avenir rempli de travail et de vitalité.

bloc-notes

La monarchie canadienne

La publication à Toronto de ce qu'on a présenté comme un mémoire du Québec recommandant l'adoption d'un régime républicain au Canada n'a pas manqué de provoquer des questions aux Communes. Le premier ministre a répondu que le gouvernement ne croit pas utile de remettre en cause la question de la monarchie à ce moment-ci, car on perdrait plus d'énergie qu'on en renforcerait nos institutions à se lancer dans ce genre de débat.

Le premier ministre a tout à fait raison, à un double point de vue. D'abord nous avons des problèmes beaucoup plus importants à étudier et à résoudre, et d'autre part un grand nombre de Canadiens semblent encore tenir à notre système monarchique si l'on en juge par l'agressivité de plusieurs députés sur ce chapitre.

Il est fort probable que dans un avenir plus ou moins prochain cette question deviendra plus facile à résoudre, parce que les nouvelles générations attacheront peu d'importance à cette survivance de notre passé colonial. Au Québec, la grande majorité de la population ne tient plus à la monarchie et y voit un anachronisme qui ne peut que nuire à l'avènement d'un sentiment national canadien. C'est donc bien normal que dans un mémoire comme celui qu'on dit avoir découvert notre province suggère un régime républicain, mais ce n'est pas urgent, et il serait imprudent de donner une priorité à un tel sujet.

M. Trudeau a répondu aux questions qu'on lui a posées sur ce thème d'une façon qui mérite d'être soulignée. Après avoir reconnu que la monarchie est un symbole important pour beaucoup de Canadiens, il a dit qu'il n'aime pas faire parade de sa loyauté. Il avait pris la même attitude à propos de l'omission d'un hommage à la reine dans le récent discours du trône. Il juge inopportun de remettre en cause ce symbole pour le moment mais il évite une surenchère de loyalisme qui indisposerait inutilement ceux qui souhaitent un changement éventuel.

"Affaires extérieures"

Au cours des dernières décennies, des modifications ont été apportées à divers éléments symboliques de notre régime politique, notamment par l'adoption d'un drapeau spécifiquement canadien. Cette évolution doit se poursuivre et le discours du trône comporte un passage qu'on a interprété comme l'annonce d'un projet de loi sur l'hymne national.

Le gouvernement devrait, dans cette perspective, modifier le nom de notre ministère des affaires extérieures. Pendant un certain temps, lorsque le Canada a commencé à entretenir des relations plus ou moins indépendantes avec des pays étrangers, on voulait ménager les susceptibilités de Londres, et au lieu d'un ministère et d'un ministre des affaires étrangères, comme les autres pays souverains, le Canada a adopté une formule qui indiquait la persistance d'une certaine dépendance. Cette désignation n'a plus raison d'être et tend à maintenir devant les autres pays l'impression que nous sommes encore dépendants du Royaume-Uni. Il est grandement temps de corriger cette anomalie et d'avoir notre ministère des affaires étrangères.

Revenus et dépenses des gouvernements

Le premier ministre de l'Ontario a exposé la semaine dernière les problèmes financiers de son gouvernement et les chiffres qu'il a cités méritent réflexion. Le gouvernement ontarien a fait procéder à des enquêtes sur son financement et a participé aux travaux du comité fédéral-provincial sur la fiscalité. C'est donc à la suite d'études sérieuses que M. Robarts a cru devoir décrire la situation comme un "cauchemar financier".

Les prévisions établies pour la période 1968-1973 indiquent que les revenus du gouvernement ontarien, avec le régime actuel de taxation, devraient augmenter de 40% durant cette période de cinq ans. Par contre, les dépenses, dans le cadre des programmes existants, augmenteraient de 74%. Le taux d'accroissement des dépenses est plus du double de l'augmentation du produit provincial brut et presque le double de l'augmentation des revenus du gouvernement.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de nouveaux programmes, ni d'un transfert de revenus provinciaux aux municipalités que les comités d'études fiscales ont recommandé. Pourtant, si l'on s'en tenait à ces prévisions de revenus et de dépenses, les déficits augmenteraient au point de porter la dette provinciale nette de \$1.8 milliard qu'elle est présentement, à plus de \$5 milliards à la fin de l'exercice 1972-73.

Il est évident qu'aucun gouvernement sérieux ne peut s'engager dans de tels déficits et M. Robarts entend bien maintenir en équilibre les finances et la fiscalité de sa province; ce il se propose de contenir et réduire les dépenses dans des limites raisonnables, parce qu'autrement il devrait augmenter les taxes d'une façon inacceptable. Mais si telle est la situation de l'Ontario, que faut-il penser de celle des provinces qui sont moins riches et moins prospères, comme le Québec?

En effet, comme l'a noté M. Robarts, l'Ontario est plus prospère que jamais, le chômage y est faible, de nouvelles industries s'y installent à un rythme accéléré et les industries existantes se développent. L'augmentation prévue de 40% dans les revenus du trésor provincial d'ici cinq ans est basée sur une estimation généreuse de la croissance économique de la province durant cette période.

Le respect des priorités

L'augmentation des budgets est générale et constante dans toutes les provinces, et les dépenses des municipalités augmentent aussi de façon rapide. Il en va de même du gouvernement fédéral. Cela ne peut pas continuer indéfiniment; les déficits impliquent des emprunts, mais les dettes publiques sont déjà élevées, les capitaux disponibles deviennent plus rares et le loyer de l'argent est si onéreux que les nouveaux emprunts accentuent le service de la dette au détriment des budgets futurs. D'autre part, on ne peut pas hausser inconsiderément les impôts qui sont déjà lourds parce que la croissance économique en souffrirait et le rendement des impôts déclinerait. Il faudra donc couper les dépenses.

Dépendant, les dépenses publiques n'ont pas toutes la même importance sociale ni la même urgence, et l'obligation de les limiter exige qu'on tienne compte d'une échelle de priorités. La tâche ne sera pas facile car une bonne partie des budgets est peu compressible. L'on devra cependant se résoudre à des révisions parfois décevant.

La limitation globale des dépenses et le respect des priorités supposent deux réformes majeures. D'abord, un nouveau partage de la fiscalité entre le gouvernement central d'une part, et les provinces et les municipalités d'autre part; et en second lieu, une limitation efficace du fameux pouvoir de dépenser dont Ottawa a abusé pour imposer ses vues aux provinces dans des domaines de compétence provinciale.

Le comité fédéral-provincial chargé d'étudier le partage des impôts semble avoir accompli du bon travail, mais M. Robarts s'est dit déçu que le gouvernement fédéral ne se hâte pas d'y donner suite. Le problème est complexe parce que l'inégalité des provinces du point de vue économique exige le maintien d'un régime de péréquation fiscale. Pour que chaque ordre de gouvernement et chacun des onze gouvernements qui se partagent la souveraineté du pays puissent mettre de l'ordre dans leurs finances, l'on devrait partager les impôts selon les besoins prioritaires, et limiter le pouvoir de dépenser des gouvernements aux domaines qui sont de leur compétence.

Les Russes ont accompli une fois de plus un exploit qui est resté hors d'attente pour nous. Nous avons dormi jusqu'à l'exploit du spoutnik. C'est peut-être ce que nous faisons encore actuellement.

(Olin E. Teague, président du sous-comité du Congrès américain sur les vols spatiaux, au lendemain du dernier exploit spatial des Soviétiques). New York Times, 23 septembre 1968.

P.S.

C.R.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Bovin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. A l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi: 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

Ce sont les derniers mots publiés de Jacques Heyen. Nous les gardons précieusement en mémoire de lui. Espérant honorer ce testament.

(M. Allard est professeur à l'Institut d'études médiévales de l'université de Montréal.)

des idées

des événements

des hommes

Le Barreau devant la commission Prévost

1 - Pour une organisation plus rationnelle de l'appareil judiciaire

● L'important mémoire que le Barreau du Québec déposait hier devant la Commission d'enquête sur la justice traite successivement de l'appareil judiciaire, du citoyen dans ses rapports avec la société, et des procédures pénales et criminelles. Voici de larges extraits du chapitre où le Barreau préconise une organisation plus rationnelle des institutions judiciaires. Ces passages suivent.

Le Barreau du Québec croit que toutes causes dites administratives devraient être retirées des rôles ordinaires de la Cour des sessions et être inscrites sur un rôle distinct des causes criminelles proprement dites. Ces causes pourraient même être, instruites le soir pour aider les prévenus. Le Barreau est d'avis que, hors de Montréal et de Québec, dans toutes les régions où il existe un bureau de l'administration provinciale, ces plaintes devraient être portées sur une base régionale.

Avec l'existence d'un tribunal administratif, il serait possible d'éliminer la pratique courante d'assigner des juges à des cas d'arbitrage, ce qui nuit présentement à l'expédition des affaires judiciaires devant nos tribunaux et engendre un certain danger de favoritisme.

La création d'un tribunal administratif induirait les universités à créer un véritable institut de droit administratif.

Outre les avantages que procurera le protecteur du citoyen, la nouvelle Cour aurait ceux, fort utiles, d'ordonner notre législation et de faciliter pour le citoyen la solution de ses conflits.

Une cour spéciale pour les délits d'ordre familial

Le Barreau du Québec estime que les délits d'ordre familial doivent recevoir un traitement particulier. Dans un rapport préparé en 1967, il a souligné l'urgence et l'importance de créer dans les plus brefs délais une Cour de la famille et de l'enfance.

Afin de rendre pleinement efficace le rôle de cette Cour, le Barreau du Québec a exprimé le vœu qu'on lui attribue, en plus de la juridiction présentement dévolue à la Cour de Bien-être social, une juridiction exclusive et de premier ressort dans les cas de séparation, divorce, annulation de mariage, pension alimentaire, garde des enfants, refus de pouvoir, conciliation des époux, paternité, tutelle et toutes offenses contre la famille punissables en vertu de la partie XXIV du Code criminel.

La création d'un tel tribunal aurait l'effet d'éliminer la pénible situation où des gens

accusés de délits essentiellement familiaux doivent comparaître devant un tribunal de juridiction criminelle.

Limiter les pouvoirs des conseils municipaux

Enfin, qu'on nous permette de dénoncer certains pouvoirs de réglementation qui donnent aux conseils municipaux le droit d'imposer des peines d'emprisonnement. Il arrive malheureusement trop souvent qu'un citoyen, coupable d'une infraction mineure à un règlement municipal et incapable de payer l'amende imposée, se voit infliger une peine d'incarcération. Nous croyons que seul le législateur provincial devrait exercer un pouvoir aussi important...

Le fonctionnement des tribunaux

Il y a différentes façons de priver l'accusé d'un procès équitable. Une de celles-ci est le manquement de notre système judiciaire à s'assurer des facilités adéquates, telles que sténographes et interprètes compétents, etc. Ces inconvénients pourraient être éliminés si l'État prenait les moyens de pourvoir chaque tribunal de ces facilités, même si cela s'avérait physiquement et économiquement difficile dans des secteurs urbains comme Montréal et Québec.

Pour les régions de Montréal et de Québec, il serait donc opportun que les enquêtes préliminaires et les procès en vertu du Code criminel soient présidés exclusivement par les juges de la Cour des sessions de la paix. Toute juridiction criminelle que les juges des Cours municipales peuvent exercer présentement, en vertu des termes de leur nomination et conformément aux dispositions du Code criminel, parties XVI et XXIV (poursuites sommaires), leur serait par conséquent retirée. Les tribunaux criminels étant centralisés, le problème des services au point de vue économique serait diminué et l'efficacité accrue.

Les juges municipaux

Avec le retrait de toute juridiction criminelle en ce qui concerne les Cours municipales, il serait utile de considérer l'abolition du poste de juge municipal à temps partiel. Aux actuels juges municipaux à temps complet, qui agissent dans certains centres urbains, pourraient s'ajouter des juges municipaux à temps complet, nommés pour une région déterminée. La juridiction de tous les juges municipaux à temps complet devrait être limitée aux offenses portant sur les règlements municipaux et aux sanctions sommaires.

Les juges municipaux devraient donc dorénavant être nommés: a) après consultation avec le Barreau; b) sur une base permanente et à temps complet; et c) se voir confier la juridiction d'un territoire couvrant au besoin plusieurs municipalités dans lesquelles ils siègeraient à tour de rôle.

Les mesures ici proposées ont pour but d'assurer l'instruction des enquêtes préliminaires et procès par des juges indépendants et permanents, et d'éliminer ainsi les injustices résultant d'enquêtes préliminaires et procès par des juges à temps partiel qui ne possèdent pas toujours une connaissance adéquate de la loi criminelle et qui, à l'occasion, peuvent imposer leurs propres pratiques et créer une jurisprudence particulière.

La nomination des juges

Le Barreau du Québec a examiné, outre l'appareil judiciaire, le recrutement et l'indépendance des magistrats.

De tout temps dans la société publique, le recrutement et l'indépendance des juges ont varié. Ce sont des préoccupations qui doivent être intimement liées dans un État dont l'un des principes de gouvernement est la séparation des pouvoirs. Au Québec, la magistrature ne constitue pas une profession autonome à laquelle l'étudiant en droit peut se destiner. Ses membres se recrutent chez les avocats et sont nommés, en

droit, par le ministre de la Justice, mais, en fait, avec l'assentiment du gouverneur en conseil ou du lieutenant-gouverneur en conseil, selon qu'il s'agit des Cours supérieures ou des autres Cours.

Ce mode de nomination est-il conforme aux exigences de base qui puissent assurer une saine administration de la justice? Y aurait-il lieu de le changer et de songer, comme il fut suggéré dans un autre mémoire, "à instituer des cours de formation de la magistrature" et faire de celle-ci une profession autonome, exigeant une préparation spécifique, indépendante et distincte de la profession d'avocat? En d'autres termes, y aurait-il lieu de procéder comme en France et de renoncer à la méthode actuelle qui nous vient des institutions britanniques?

Il faut souligner qu'en France même nombreux sont les juristes qui convoitent la méthode britannique. Bien entendu, elle permet de recruter des juristes au fait de la jurisprudence, ayant suffisamment fréquenté le plaideur pour en connaître les sentiments, les réactions, l'idée qu'il se fait de la justice. Aussi, est-il en possession d'une psychologie pratique qui lui est d'un grand secours dans l'exécution de sa tâche.

A cette formation de base, que rien ne saurait remplacer, s'ajoutent les garanties et les soins qui, de nos jours et en notre pays, sont pour le magistrat d'un grand secours: l'immovibilité le soustrait à l'influence du gouvernement; l'absence de tout avancement (contrairement au système français), le protège contre sa propre ambition, et le traitement qui lui est assuré ainsi que la pension à sa veuve le mettent à l'abri de la prévarication. C'est Sir Robert Walpole, ce grand maître dans l'art de mener ses semblables, qui définissait la gratitude comme "l'espérance de nouvelles faveurs", ajoutant que les hommes "pensent moins à ce qui leur a été don-

né qu'à ce qui leur sera donné". Il se trouve précisément qu'une fois en possession de leur siège, les juges n'ont plus rien à attendre du pouvoir. La dernière récompense qu'ils recherchent et qu'ils peuvent encore espérer, c'est la satisfaction d'avoir bien rempli leur devoir et d'avoir contribué à la mise en oeuvre de la justice.

Ces garanties n'autorisent pas cependant le recrutement des magistrats parmi la clientèle du parti au pouvoir au mépris de la compétence, de la préparation et de l'intégrité des candidats. Mais, fort heureusement, on ne saurait soutenir que ce procédé, jusqu'ici, n'a été qu'une source d'erreurs.

Il n'en reste pas moins vrai qu'on aurait dû avoir recours plus fréquemment à des juristes de qualité qui, précisément en raison de leur indépendance à l'endroit de la politique, ont parfois été tenus à l'écart du banc.

On devrait d'abord laisser au ministre de la Justice seul le soin et l'autorité de procéder aux nominations. D'après les experts en droit constitutionnel, c'est à lui seul qu'incombe cette responsabilité. S'en rapporter au gré du conseil des ministres, c'est ouvrir inutilement la porte aux influences politiques. Quant aux critères qui devraient guider le ministre, nous faisons notes ces observations du général Clark, ancien président du Barreau canadien (voir Canadian Bar Review, Vol. XXX, janv. 1952, p. 652):

"I do not believe that public service should disqualify a man from an appointment to the Bench. On the contrary, public service can be a most important qualification, but there is a distinction between public service and party loyalty, and party loyalty should not be the principal, or indeed a qualification at all. The respect in which a man is held by Bench and Bar for his integrity, his legal attainments and judicial qualities should be the measure of his qualifications."

Plutôt que de consulter le conseil des ministres, c'est

au juge en chef de la Cour appropriée et au Barreau que le ministre de la Justice doit de mander avis et conseil. Quand il s'agit de déterminer les qualités d'un bon magistrat, qui d'autres pourraient fournir de meilleurs renseignements et être d'un meilleur secours? Le ministre de la Justice à Ottawa et celui du Québec ont pris une telle initiative ces derniers temps, et il n'y a qu'à s'en louer.

Ainsi, s'éviterait-on de nommer pour une juridiction des candidats qui, dans l'exercice de leur profession, n'ont pas une expérience suffisante du secteur du droit qu'ils sont appelés à interpréter.

Par contre, dans le cas des assesseurs, pourquoi leur nomination ne reposerait-elle pas de la Commission de la fonction publique? Quel que soit le procédé, il nous paraît important de soustraire à la politique, le plus tôt possible, les auxiliaires de l'appareil judiciaire.

S'il est inconcevable que les antécédents politiques d'un candidat à la magistrature soient une préoccupation essentielle, il faudrait limiter au ministre de la Justice l'autorité de le nommer. Ce procédé aurait l'avantage de réduire les interventions politiques et d'être en conformité des règles de notre droit constitutionnel.

L'influence politique devant les régies

Un recrutement analogue s'impose, autant et même davantage, lorsqu'il s'agit de désigner ceux qui exercent des fonctions au sein des tribunaux administratifs.

Les magistrats appelés à présider diverses régies sont généralement assistés par des assesseurs nommés surtout en raison de leurs antécédents politiques et qui sont fréquemment soumis à des pressions extérieures dans l'exercice de leurs fonctions. Le citoyen a l'impression que ses demandes ne sont agréées que dans la mesure où des protecteurs puissants acceptent d'intervenir furtivement en sa faveur.

Pareils procédés sont de nature à discréditer ces tribunaux.

Il est notoire, depuis longtemps malheureusement, que certaines régies sont des carrefours de pressions politiques où des protecteurs occultes et puissants rendent en sous-main les décisions apparentes. Hélas, l'intérêt public cède le pas à l'intérêt privé. L'avocat, dans l'intérêt de son client, décline son mandat en faveur d'un confrère dont les opinions politiques sont plus en accord avec celles du pouvoir occulte. Il est inconcevable qu'il se crée de telles situations alors que, par ailleurs, pour chasser la politique de l'administration, on a cru nécessaire de créer la Commission de la fonction publique.

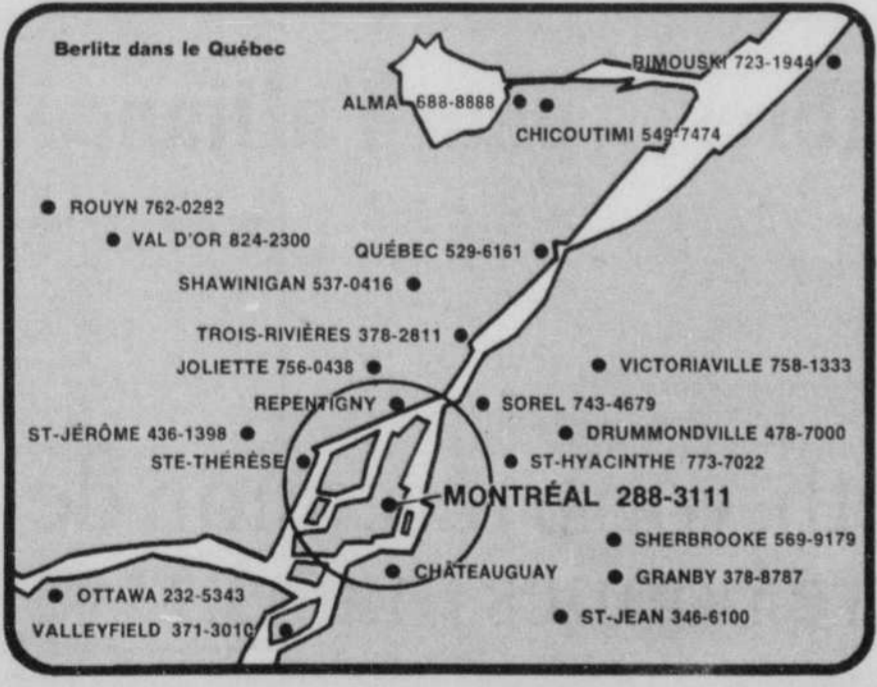
Confirmée dans sa probité et dans son indépendance, la magistrature pourra plus facilement prononcer le droit avec l'assurance et l'autorité qui lui ont fait honneur jusqu'ici.

En matière procédurale, nous venons de formuler les grandes lignes d'une réforme qui s'impose depuis longtemps. Le législateur ne doit pas se contenter de retouches discrètes, de modifications mineures. Il doit avoir à l'esprit que la procédure doit faciliter l'exécution du droit. Bien des textes législatifs ont besoin d'un renouvellement. Ils ne correspondent plus aux données actuelles. Il serait puéril de procéder à un simple ravalement quand il s'agit de reconstruire dans un style neuf.

Les pouvoirs et le mandat du juge en chef

Le Barreau estime qu'il est essentiel d'accroître les pouvoirs du juge en chef, non seulement sur les juges qui relèvent de lui mais également sur les fonctionnaires affectés à l'administration des affaires criminelles. Ces pouvoirs devraient exister statutairement. L'État devrait mettre à sa disposition un personnel suffisant. En outre, le Barreau du Québec croit que le mandat du juge en chef ne devrait pas excéder dix ans.

Devenez bilingue, trilingue... rapidement, économiquement.



Cours de conversation anglaise

Également: espagnol — français
allemand — russe — italien — japonais
portugais.
Leçons particulières — cours collectifs.
Jour. Soir.

Berlitz
Langues vivantes

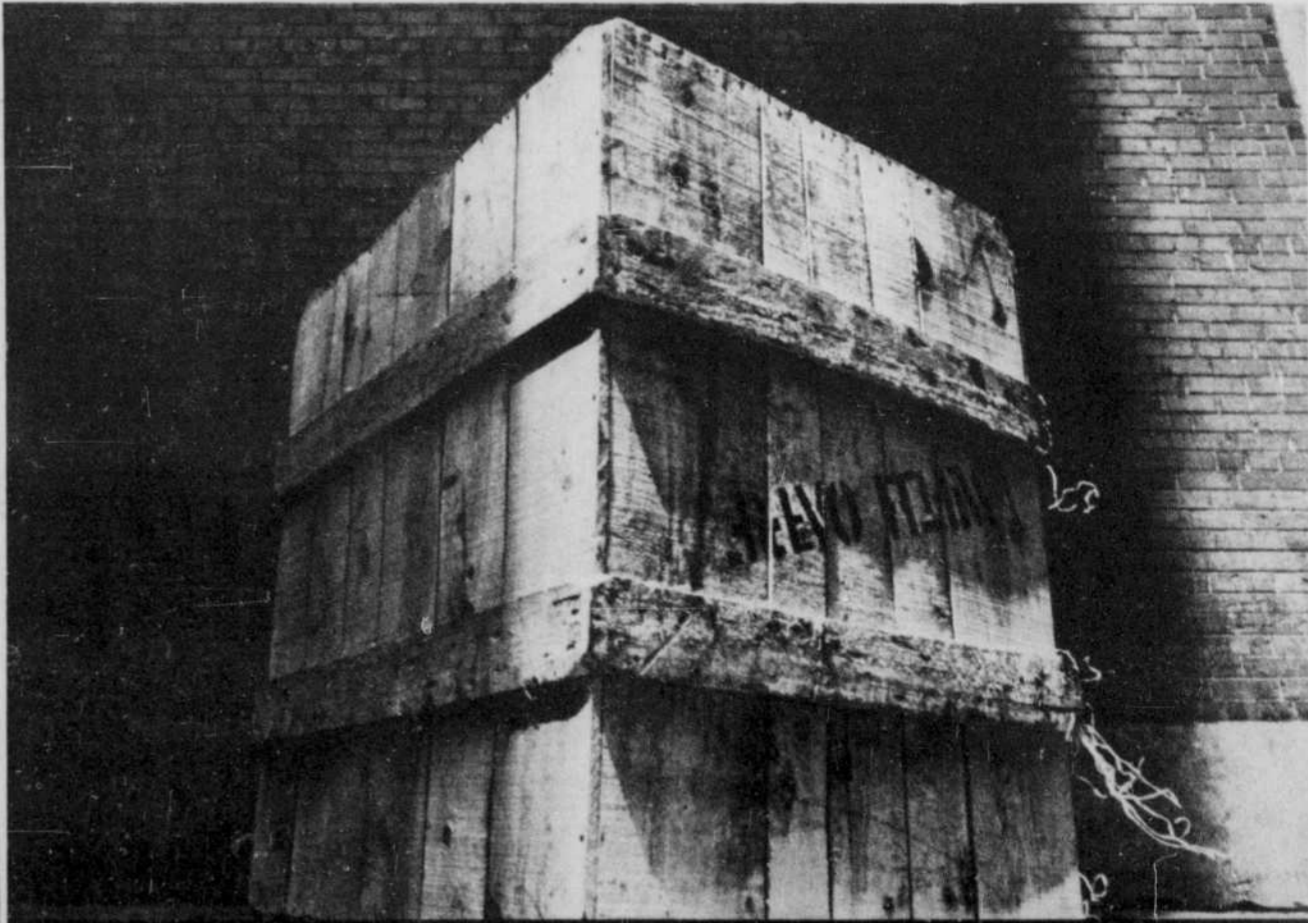
GRATIS ET SANS ENGAGEMENT!

- Veuillez me faire parvenir tous les renseignements concernant les cours qui sont donnés à _____
- Veuillez me réserver la date du _____ pour une leçon test de démonstration et de familiarisation.

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Tél. _____

Écoles Berlitz - Langues vivantes
du Canada Ltée. Siège Social: 1 Place Ville-Marie, Montréal
LD-25-9-88

Une antiquité dispendieuse.



Air Canada vous aidera à vous en défaire.

En utilisant le fret aérien d'Air Canada, vous n'avez plus besoin d'emballer votre marchandise dans une caisse — d'où économie de temps, de matériaux, de main-d'œuvre. Le fret aérien réduit aussi les frais d'entreposage, la vérification de l'inventaire, les délais de transport et les immobilisations de capital. De plus, les taux d'assurance baissent de 55% et même plus, en raison de la diminution des risques d'endommagement et de vol.

Si vous expédiez en surface, une caisse est nécessaire; mais elle ajoute du poids à votre marchandise — d'où augmentation du prix total de l'expédition. C'est pourquoi nous l'appelons une antiquité dispendieuse.

Quels que soient vos produits et leurs marchés, le spécialiste du fret aérien d'Air Canada saura vous aviser de tous les avantages, économiques et autres, de l'expédition par fret aérien.

AIR CANADA **Fret par jet**

suites de la première page

JOHNSON

M. Nikita Khrouchtchev, et le président Ayoub Khan, de Pakistan. Lors de sa visite officielle à Paris, l'an dernier, M. Johnson avait séjourné à l'hôtel Orillon, donnant sur la Place de la Concorde.

Les relations entre la France et le Québec, en ces derniers temps, se sont resserrées, cependant que les relations Paris-Ottawa sont allées s'envenimer. Elles ont commencé à se détériorer davantage en juillet de l'an dernier, après le désarmement célèbre "Vive le Québec libre" de de Gaulle à Montréal.

Les relations franco-canadiennes sont devenues encore plus tendues après que le premier ministre Pierre Trudeau eut accusé la France d'avoir envoyé au Canada un haut fonctionnaire français, M. Philippe Rossillon, comme agitateur au sein de la population francophone du Manitoba.

Cette visite officielle de M. Johnson à Paris est prévue depuis longtemps. Elle devait d'abord avoir lieu en juillet, mais avait été contremandée à cause de la récente maladie du premier ministre du Québec.

ESPIONNAGE

M. Turner a déclaré qu'il ne lui arriverait pas de répondre à cette question. "Le Toronto Star avait établi qu'après avoir été à l'emploi des services de renseignement des forces armées, le fonctionnaire avait changé d'emploi. Ce n'est qu'à ce moment

que ses activités auraient fait l'objet d'une enquête et c'est de ce second poste qu'on lui aurait demandé de démissionner et d'oublier sa pension dont le montant aurait été plutôt modeste.

M. Marcel Lambert a demandé s'il est vrai que la Gendarmerie a perdu toute trace du personnage. M. Turner n'a pu répondre à cette question. Le journaliste du Star parlait de disparition dans le sens que le fonctionnaire n'avait pas choisi d'user de son droit d'appel. En fait il semble qu'il y ait deux théories à cet égard, l'une voulant que la Gendarmerie ait le personnage à l'oeil, l'autre laissant entendre qu'on l'a pour l'instant perdu de vue mais qu'on peut toujours le retrouver. (Comme dans les vraies histoires d'espionnage quoi...)

Questionné à son tour le ministre de la défense M. Cadieux n'a rien ajouté au dossier et en dehors de la Chambre il a laissé entendre que si toute l'affaire avait été importante il en aurait été saisi. Il n'a pu déterminer toutefois quel poste occupait le fonctionnaire. Il a laissé entendre que tout en étant associé aux services de renseignements des forces armées il pouvait ne pas être à l'emploi du ministère de la défense lui-même.

C'est M. Stanley Knowles qui a posé la question clé et elle ressemblait étrangement à celles qui avaient déclenché la fameuse crise parlementaire, au sujet de l'affaire Spencer. "Si on n'a porté aucune accusation contre l'individu, comment justifie-t-on la décision de le congédier ou de le démettre sa démission?" M. Turner a répondu qu'il n'avait aucune information à ce sujet. Il a ajouté ensuite qu'après l'enquête des corps policiers une étude par les conseillers du ministère de la justice, il considère clos cet incident.

Il paraît évident toutefois que le gouvernement ne considère pas l'affaire comme très sérieuse. On dit même que le personnage ne transigeait pas avec une troisième puissance mais avec des gens qui lui laissaient entendre qu'il en était ainsi.

Mais il semble bien que le gouvernement n'ait pas encore vu la fin de cette série d'histoires d'espionnage. Il y a

quelques semaines le Toronto Star commandait à l'un de ses reporters à Ottawa une enquête sur l'état des travaux de la commission sur la sécurité nationale. Plus tard, ce journaliste a fait rapport de l'état de ces travaux et a prédit que la commission déposerait ses conclusions bientôt, ce qui a été confirmé par le premier ministre par la suite.

C'est ce même reporter qui a publié en manchettes en fin de semaine un long article évoquant les relations qu'auraient au Canada des agents de la France et de l'Union soviétique.

Cette nouvelle histoire d'espionnage est également de lui. Est-il en voie de raconter petit à petit des chapitres entiers du rapport de cette commission? Sont-ce plutôt de simples hors-d'oeuvre? On ne le saura que lors de la publication du rapport s'il est jamais publié.

Il est également intéressant de noter que c'est le même journaliste qui avait "découvert" Spencer à Vancouver, provoquant ainsi le cauchemar que l'on sait.

On ne peut d'ailleurs qu'être frappé des similitudes entre l'affaire Spencer et cette nouvelle histoire d'espionnage. Mais au point où les choses en sont, on exclut ici toute possibilité que M. Pierre Elliott Trudeau place un de ces soirs un appel chez un modeste citoyen, pour lui demander s'il souhaiterait qu'on mette sur pied une commission royale d'enquête pour étudier son cas. "Ce n'est pas son genre" dit-on.

BARREAU

Le mémoire du Barreau affirme qu'à Montréal l'avocat, souvent engagé par la famille du prévenu, doit d'abord faire "le carrousel des postes de police" avant de trouver le lieu de détention. Il est ensuite renvoyé de la gendarmerie à la sûreté puis de la sûreté à la gendarmerie. Finalement on lui refuse de parler au prévenu sans la permission de "l'officier en charge de la cause" ou encore avant que le prévenu ne soit rendu au quartier général.

A un certain stade, poursuivent les membres du Barreau du Québec, la conversation télé-

phonique n'est pas refusée, au quartier général par exemple, mais là la conversation est rendue impossible, les appareils téléphoniques n'étant pas accessibles en nombre suffisant.

Quasi partout, l'avocat ne peut parler au prévenu qu'à travers les barreaux et à portée de voix de nombreux policiers.

Les corps de police considèrent comme un privilège le droit d'avoir un avocat. Encore ici le Barreau cite une directive du directeur de la police de Montréal.

"Dans la majorité des cas, écrit le directeur de la police de Montréal, tout prévenu qui manifeste le désir de communiquer avec un procureur, se fait accorder ce privilège aussitôt que possible après qu'il a été privé de sa liberté et ceci s'applique tout particulièrement lors des arrestations avec mandat.

"Lors des arrestations sans mandat (...) il peut se produire un retard si le prévenu démontre un désir de coopérer et que le facteur temps entre en jeu au sujet de la récupération d'articles ou de documents pouvant servir de preuve.

Le Barreau propose en guise de solution que le ministère de la justice exerce un contrôle et une surveillance constante sur les traitements faits au prévenu en détention et sur le respect du droit des prévenus à obtenir les services d'un avocat. Des fonctionnaires devraient être nommés à cette fin.

Cette surveillance pourrait être assurée par un directeur de la protection des droits civils, comme au Massachusetts.

Le Barreau estime également que les policiers devraient recevoir un entraînement professionnel, et être assujettis à un code d'éthique professionnelle.

Toute une réforme des mandats d'arrestation est enfin proposée par le Barreau. Les avocats estiment que les juges, les procureurs de la Couronne et les policiers devraient user de jugement avant de procéder par arrestation,

LA TAXE EST ILLÉGALE

Le prochain tirage devait avoir lieu dimanche prochain pour désigner les participants au concours d'octobre: 151 en tout, choisis parmi ceux ayant versé une taxe volontaire de \$2. On se demande maintenant si ce tirage aura lieu. Sans doute M. Saulnier en touchera-t-il un mot aux journalistes lorsqu'il les rencontrera demain au début de l'après-midi, après la réunion du comité exécutif de la ville de Montréal.

Si la ville de Montréal va en appel devant la Cour suprême du Canada, tout demeurera dans le statu quo et le tirage de dimanche prochain aura lieu, ainsi que tout autre tirage subséquent. Seul le maintien par la Cour suprême de l'opinion émise par la Cour d'appel du Québec pourrait changer éventuellement la situation. D'ici là, les loteries pourraient fort bien être rendues légales au Canada par l'adoption du bill omnibus.

Si la ville n'interjette pas appel, qu'advient-il? Le ministre de la justice, M. Jean-Jacques Bertrand, a été catégorique lorsque la question lui a été posée hier à Québec.

"Tous sont égaux devant la loi", a-t-il dit. Aussi, le gouvernement de Québec attend-il de savoir ce que la ville va décider de faire maintenant avant de poser tout autre geste.

Le gouvernement de l'Union nationale fit échec au plan du maire Drapeau tout au début. Le ministre de la justice n'hésita pas à dire que ce plan contreviait aux dispositions du Code criminel. Puis le premier ministre Daniel Johnson annonça au commencement de mai que son gouvernement avait décidé de consulter la Cour d'appel du Québec sur la légalité de la taxe volontaire de la ville de Montréal.

Le plan est déjà considéré comme une loterie par les Etats-Unis qui refusent l'acheminement par la poste de tout ce qui s'y rapporte. Ottawa n'a pas voulu intervenir ni porter jugement sur la légalité de la taxe volontaire.

Quant au maire Drapeau, il a toujours soutenu que son plan demeure dans la légalité. Ce plan est unique au Canada. Aux Etats-Unis cependant, les Etats de New York et du New Hampshire ont recourus à des loteries basées sur les courses de chevaux pour rencontrer en partie les frais de l'éducation.

Degré d'habileté

Ce qu'on demandait en somme à la Cour d'appel du Québec, c'était de déterminer si "l'attribution des prix mensuels dépend uniquement du hasard ou à la fois du hasard et de l'habileté des concurrents".

C'est ce que souligne le juge Rinfret dans ses notes. Bien plus, on demandait à la Cour d'appel de déterminer si la réponse aux questions posées au concurrent exige de l'adresse de la part de ce dernier.

D'après le juge Rinfret, là où il y avait divergence d'opinion entre la province et la ville, c'est dans "le degré

d'adresse requis pour ne pas tomber sous le coup des dispositions de l'article 179 (1) d)". Cet article défend en somme les loteries.

Or, le juge Rinfret insiste dans ses notes sur le fait que "pour décider de ce renvoi nous ne devons pas considérer ce qui a pu se passer après la date du renvoi, soit après le 8 mai 1968... nous ne possédons aucun fait certain sur lequel nous puissions décider si oui ou non l'examen des concurrents rencontre le critère de l'habileté".

Ne pouvant baser son opinion que sur les documents remis à la Cour d'appel, le juge Rinfret dit: "Si je répudie la théorie exposée par les procureurs de la province à l'effet que l'habileté du participant doit être au-dessus de la moyenne, je n'accepte pas non plus celle de la ville qui voudrait que la moindre trace d'habileté soit suffisante pour écarter l'idée de loterie. Il ne faut pas que cette trace d'habileté équivaille à un subterfuge, à un paravent qui ne donne que l'apparence d'habileté".

Pas de subterfuge

Et le juge Rinfret en vient à cette opinion: "Dans le plan de la Ville, il y a, je crois, ce degré d'habileté ou d'adresse suffisant pour écarter toute idée de simple subterfuge.

"Le participant est laissé à ses propres ressources; sans l'aide de notes ou d'autres personnes, il doit en public exercer ses facultés d'observation, de mémoire, de jugement et de connaissance pour répondre aux questions que le jury jugera bon de lui poser.

"C'est en effet les personnes composant le jury qui décident des questions, de la forme et du nombre de celles-ci; rien ne les empêche de poser des questions complexes qui correspondent ou se rapportent à plusieurs réponses à la fois auquel cas le participant devra faire preuve d'intelligence et d'esprit de synthèse.

"La mise en pratique du plan me donnera peut-être tort mais, à ce stade et jusqu'à preuve du contraire, je ne suis pas prêt à le déclarer "loterie" et par conséquent illégal".

Les lingots d'argent

Le juge Rinfret en vient également à la conclusion que le plan est légal, en ce qui concerne les prix, parce que "le plan ne force pas les gagnants à les revendre immédiatement à la ville et rien dans le plan ne s'oppose à ce que le gagnant conserve son prix en lingots d'argent".

Evidemment, dit le juge Rinfret, "seules l'expérience et l'opération du plan nous permettront d'en juger définitivement", mais "je reste convaincu que le plan de la ville de Montréal peut être opéré légalement et je ne crois pas que l'on puisse à ce stade et jusqu'à preuve du contraire, présumer (nous sommes en matière criminelle) qu'elle a l'intention de l'opérer illégalement".

Au complexe scolaire de St-Hubert L'inscription des anglophones s'est déroulée dans le calme

par Gilles Gariépy

En dépit de rumeurs voulant que la régionale de Chambly connaisse ces jours-ci son "affaire Saint-Léonard", les élèves anglophones de l'école polyvalente MacDonald-Cartier, à Saint-Hubert, ont pu s'inscrire en toute quiétude, lundi et mardi, à leur école toute neuve qui ouvrira ses portes pour de bon d'ici quelques jours.

La rentrée scolaire de milliers d'élèves du secondaire à la régionale de Chambly a été retardée de trois semaines, notamment parce que trois des quatre nouvelles écoles polyvalentes n'étaient pas encore terminées. Ces écoles sont les suivantes: André Laurendeau, à Saint-Hubert (3.000 élèves) De Montagne, à Boucherville (3.500 élèves) et MacDonald-Cartier, à Saint-Hubert (3.000 élèves).

On appréhendait quelques difficultés dans le cas de l'école MacDonald-Cartier. Motif: il s'agit d'une école anglaise, mais comme elle a une capacité de 3.000 élèves et que la régionale n'a réuni en tout que 2.500 élèves anglophones la régionale y a logé 500 élèves francophones.

Des élèves de langue française seront donc obligés de fréquenter une école anglaise. On a donc craint que des éléments nationalistes n'interviennent pour créer à Saint-Hubert une autre affaire Saint-Léonard. Le MIS est déjà dans le tableau et ses représentants assistaient hier soir à la séance publique de la commission régionale.

En outre, on a observé hier et lundi un certain déploiement policier à proximité de

l'école, aux heures d'inscription. "Simple mesure de prévention", a déclaré au DEVOIR le directeur de l'information de la régionale, M. Girardin. "Il y a eu des rumeurs et on a craint une répétition des incidents de l'école Aimé-Renaud, à Saint-Léonard".

M. Girardin a d'autre part souligné que, de toute manière, il fallait des policiers pour diriger la circulation aux abords de l'école MacDonald-Cartier. Cette école polyvalente est située sur le même campus que l'école André Laurendeau, à Saint-Hubert, ce qui signifie qu'un total de 6.000 élèves devaient se rendre sur les lieux hier et lundi pour l'inscription. Or le réseau de voirie n'est pas complet et il fallait empêcher les embouteillages d'autobus jaunes.

La police de Saint-Hubert a confirmé cette assertion. Rejoint au téléphone, le constable Giroux a affirmé que les policiers n'étaient dans les parages de l'école que pour diriger la circulation. Il n'y a eu aucun incident et la police n'a même pas entendu parler de la rumeur d'une "occupation" de l'école.

Des citoyens avaient prévenu LE DEVOIR que "les choses ne se passeraient pas comme cela", qu'on ne tolérerait pas que 500 élèves canadiens-français soient forcés de fréquenter une école "unilingue anglaise" où tout, même l'indication des locaux, est en anglais. D'autant, nous expliquait-on, que les Anglais n'avaient pas besoin d'une école aussi grande, puisqu'il n'y a même pas 2.000 élèves de langue anglaise dans

le territoire de la régionale et que celle-ci doit en "importer" de régionales voisines (comme celle d'Yamaska) pour remplir son école.

Le porte-parole de la régionale a commenté à ce sujet qu'il est inexact de dire que les francophones fréquenteront une école unilingue anglaise. On a prévu pour le groupe de 500 élèves francophones, logés à MacDonald-Cartier une direction totalement indépendante et un secteur distinct de l'immeuble. Tout s'y fera en français, à commencer par l'enseignement bien entendu. Il est possible que certains écrits aient été rédigés en anglais seulement, mais pas à notre connaissance, a-t-il ajouté.

M. Girardin affirme qu'en fin de compte "il ne s'est rien passé" et que les parents sont bien davantage préoccupés par la date de l'ouverture des classes que par la présence de 500 élèves de langue française dans une école en principe réservée aux anglophones.

La reprise des cours devrait avoir lieu au début d'octobre au plus tard, aussitôt que les travaux d'aménagement intérieur et extérieur des trois nouvelles polyvalentes seront complétés.

Dans la banlieue de Montréal, trois autres régionales ont été forcées de retarder la rentrée pour diverses raisons.

A Saint-Léonard, les élèves ont commencé leur cours hier aux deux écoles secondaires de la régionale Le Royer, la célèbre école Aimé Renaud et la nouvelle école Georges Etienne Cartier. Le délai est attribuable à la fameuse querelle qui a été marquée par l'occupation de l'école Aimé-Renaud par un groupe d'élèves francophones.

A la régionale Duvernay, les cours ont débuté hier matin à l'école secondaire Georges-Vanier de Saint-Vincent de Paul et au séminaire Saint-Sacrement de Terrebonne. Mais 800 élèves de 4e et 5e de l'école secondaire Leblanc ont dû attendre jusqu'à ce matin. La régionale a affronté plusieurs difficultés de classement et de mécanique parce que ses nouveaux campus scolaires n'ont pu être terminés à temps pour la nouvelle année scolaire et qu'elle a dû, de ce fait, refaire ses horaires.

Dans la régionale LeGardeur, des difficultés de mécanique ont amené la direction à renvoyer chez eux jusqu'à la semaine prochaine les élèves de 8e et 9e année.

Un porte-parole de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec a affirmé hier au téléphone que, mis à part le cas de ces

quatre régionales de la banlieue montréalaise, la rentrée est maintenant chose faite partout à travers la province.

Deux autres régionales ont toutefois dû retarder l'ouverture des classes de quelques jours: celle de Tilly, en banlieue ouest de Québec, et celle de Provencher, dans le district de Nicolet. Dans les deux cas, c'était un problème de "disponibilité de locaux" qui est maintenant résorbé.

HUMPHREY

Un des handicaps dont souffre apparemment M. Nixon tient aux intempérances de langage de son coéquipier, le candidat à la vice-présidence, M. Spiro Agnew.

EVÊQUES

rait que l'on aurait le même courage. "Il ne s'agit pas pour nous de dire qui est coupable ou non mais de dénoncer ce qui pourrait être une violation des droits humains".

D'autre part l'évêque de Lon-

don ne croit pas que par ces deux lettres les évêques posent à proprement parler, un geste politique. "Notre geste, a-t-il dit, s'inspire de notre désir de parler aux hommes de notre temps tout comme le concile a voulu le faire".

"Humanae vitae" Comme on le sait déjà l'encyclique du pape doit faire l'objet d'une importante déclaration de la part de l'épiscopat canadien. Jusqu'à maintenant toutefois, rien n'en a encore transpiré, les réunions se tenant à huis clos.

On ne croit pas que la déclaration puisse être prête avant jeudi midi. Peut-être plus tard. Jusqu'à maintenant, les évêques ont étudié un texte rédigé en commission. Le principal artisan de la déclaration est le père E. Sheridan de Toronto, s.j. Ce texte est le deuxième à être soumis aux évêques. On ignore ce qui est advenu du premier.

Quoi qu'il en soit, la procédure est lente, car on vote le texte paragraphe par paragraphe selon la procédure employée à Vatican II. On renvoie à la commission de rédaction chaque paragraphe pour qu'il soit rédigé à nouveau avec cette fois les amen-

dements proposés par les évêques. Tout doit être approuvé aux deux tiers des voix. Mais sur ce qui comportera cette déclaration, c'est encore le silence. Mgr Carter s'est contenté de dire qu'il n'était pas question "d'écrire une autre encyclique. Nous ne remettons pas l'encyclique en question mais nous essayons d'éclairer les chrétiens et de les aider face aux problèmes que leur pose l'encyclique".

La déclaration des évêques a demandé un journaliste contributeur-elle à apporter un certain soulagement des consciences? Mgr Pelletier, de Trois-Rivières qui participait lui aussi à la "rencontre" de presse a répondu par une comparaison. "Quelqu'un a-t-il dit, qui ne sait pas nager a terriblement peur de l'eau. Mais dès qu'il l'a appris, ses craintes disparaissent. Notre déclaration a un peu le même rôle, c'est-à-dire, rendre les chrétiens confiants".

"Bref, vous nagez entre deux eaux, a lancé un journaliste", aux éclats de rire de la salle.

Restructuration de la CCC

D'autre part, les évêques ont fait l'étude, hier matin, d'un projet de restructuration de la

COURS DE FORMATION SOCIALE Institut de Formation Sociale du Québec Inc. Annexe à l'Université de Sherbrooke. Subventionnée par le Ministère de l'Éducation. Pour renseignements: 230 ouest, rue King, local 202 Sherbrooke, Qué. Tél.: Montréal, 527-8831

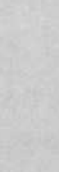
CUISINE FRANÇAISE • LICENCE COMPLETE RESTAURANT Chez Son Père M. François Bouyeux, prop. DINERS D'HOMMES D'AFFAIRES À PARTIR DE 11 H 30 OUVERT JUSQU'À 2 H DU MATIN FERME LE DIMANCHE MEME ADRESSE: 907, boul. St-Laurent TEL.: 861-5861

Gardez les mains libres...pour l'alliance.

Au Reine Elizabeth, votre réception de noces est entre bonnes mains.



Les noces, c'est notre participation à votre mariage... oubliez tout, laissez-nous faire. Aucun de ces petits détails qui assurent le succès d'une belle réception ne nous échappe. Son déroulement... l'étiquette... les fleurs... le gâteau... la musique. Aussitôt la date du mariage fixée, téléphonez-nous. Et n'ayez aucune crainte. Nous sommes là pour nous occuper de tout. Réception de mariage ou autre, c'est ce souci constant des petites choses qui fait du Reine Elizabeth un grand hôtel. Communiquez avec notre gérant des banquets à 861-3511. Il saura vous conseiller. Un hôtel du CN administré par Hilton of Canada. Autres hôtels administrés par Hilton au Canada: l'hôtel Vancouver (un hôtel du CN) et le Montréal Aéroport Hilton.



Ottawa revise sa politique étrangère

Le Canada et ses relations avec l'Europe

par Pierre-C. O'Neil

OTTAWA — L'Europe reconstruite s'est donné les institutions économiques et cherche à se donner les institutions politiques qui assureront son auto-développement, et cela seul justifie une réévaluation du rôle politique et militaire du Canada en Europe.

C'est pourquoi nos relations avec l'Europe constituent une des priorités de l'examen de la politique étrangère entrepris par le gouvernement fédéral.

Il n'y a pas longtemps, le gouvernement a donc créé un groupe spécial d'étude pour analyser tout cet aspect de notre politique étrangère. Le groupe est composé de certains des plus hauts fonctionnaires du ministère des affaires extérieures, et, parce que nos relations avec l'Europe touchent à des questions d'ordre culturel, social, commercial, financier et militaire, le groupe comprend également des hauts fonctionnaires d'un certain nombre des plus importants ministères du gouvernement.

Il s'agit entre autres pour le comité d'étudier les grandes institutions économiques ou autres de l'Europe et d'examiner les relations avec le Canada.

Il faut aussi examiner l'ensemble de nos relations bilatérales avec les différents pays d'Europe, y compris l'Europe de l'est.

Enfin, le groupe d'étude examinera également notre présence militaire en Europe occidentale.

Les institutions européennes

L'Europe a mis sur pied au cours des années d'après-guerre des institutions qui en ont modifié le visage. Les plus importantes sont bien sûr celles qui se greffent sur la création du marché commun mais il en existe une infinité d'autres dans différents domaines de l'activité humaine.

Il n'est pas de songer aux discussions suscitées ici par la création du marché commun et la possibilité pour l'Angleterre d'y adhérer, pour illustrer comment l'évolution de l'Europe peut affecter non seulement nos relations bilatérales avec certains pays, mais encore l'ensemble de nos relations commerciales avec cette région.

Et on n'a d'autre part qu'à songer aux initiatives récentes et pour l'instant pas toutes fructueuses — de l'Europe en matière de lancement de satellites, pour conclure que dans un avenir plus ou moins lointain, de nouvelles possibilités de choix sur le plan économique et scientifique ou technique, pourraient nous être offertes par l'Europe, et modifier ainsi nos relations traditionnelles avec les États-Unis.

C'est pourquoi le gouvernement attache une certaine importance à l'existence et à l'évolution de toutes les institutions européennes et c'est pourquoi un chapitre important de l'examen de notre politique sera consacré à ce développement relativement nouveau de la politique internationale que constitue certaine "fédéralisation" de l'Europe.

Les relations bilatérales

Il se peut fort bien que l'une des caractéristiques du régime Trudeau en politique étrangère soit un renforcement des relations bilatérales du Canada avec différents pays du monde et un enthousiasme moins délinant que par le passé, au sujet des grandes possibilités qu'offrirait le multilatéralisme dans tous les domaines.

Ce sera vraisemblablement une caractéristique de nos relations éventuelles avec l'Amérique latine. Ce pourrait être aussi une caractéristique de nos relations avec les pays de l'OTAN si on en croit des propos que tenait durant les élections M. Pierre Elliott Trudeau à Winnipeg.

Pour illustrer l'intensification souhaitée de nos relations bilatérales avec l'Europe, on mentionne en particulier l'exemple des tentatives faites à l'égard de la France et qui pourraient se répéter avec d'autres pays.

On parle à cet égard de l'accord culturel, du commerce relatif à l'équipement militaire, des discussions sur les projets de vente d'uranium ou de plutonium, des efforts faits sur le plan de l'immigration française au Canada et bientôt, d'une possible collaboration sur celui de la recherche spatiale et du développement de satellites de communication.

Ces deux aspects des études en cours — institutions européennes et relations bilatérales plus intenses — s'étendent non pas seulement à l'Europe occidentale mais à tout l'ensemble de la politique canadienne à l'égard des pays de l'est de l'Europe, avec lesquels le Canada poursuit des relations diplomatiques normales, et des relations commerciales qui ont pris quelque ampleur ces dernières années par des accords sur la vente de céréales.

Notre présence militaire en Europe

Enfin, l'examen de notre situation en Europe comporte évidemment des études particulièrement importantes sur notre présence militaire et donc, de façon plus générale, sur notre appartenance à l'alliance des pays atlantiques.

On a laissé entendre bien des choses à cet égard au Canada ces dernières années. Bien qu'il n'ait jamais été question de retirer notre participation militaire à l'OTAN, les autorités fédérales ont souvent fait état de la nécessité de réviser notre conception de cette participation.

On se souviendra qu'il y a quelques années, M. Pearson avait causé tout un émoi en formulant seulement l'hypothèse qu'un jour l'Amérique pourrait se charger de la défense du continent nord-américain et l'Europe occidentale de sa propre défense.

Au cours d'une conférence de presse qu'il donnait à Winnipeg durant la campagne électorale M. Pierre Elliott Trudeau avait lui-même évoqué cette possibilité.

À la même occasion il avait déclaré que notre rôle militaire actuel dans l'OTAN mériterait un examen très sérieux, voire même rigoureux.

Le Canada s'est toutefois toujours défendu de vouloir prendre à cet égard des décisions unilatérales et au cours de réunions qui eurent lieu à peu près au moment des élections, le Canada, et avec lui les autres pays membres, se sont engagés à ne prendre que des décisions collectives et seulement dans la mesure où existerait une sorte de réciprocité chez les membres du pacte de Varsovie.

Déjà, une vaste révision de la politique de défense est en cours; elle touche aussi bien qu'à l'OTAN et à la défense nord-américaine, au renouvellement de l'équipement, aux coûts fantastiques de la défense relativement à l'ensemble des coûts auxquels fait face le gouvernement pour ses différents programmes.

Des études ont déjà été faites conjointement par le ministère de la défense et celui des affaires extérieures sur l'aspect militaire de la politique étrangère. Un document analysant toutes les options possibles à partir du statu quo a déjà été soumis au cabinet pour étude.

L'examen de la politique de défense peut avoir des conséquences très importantes sur la politique budgétaire du gouvernement et sur l'économie canadienne dans la mesure où des secteurs industriels entiers dépendent de la politique de défense ou dans la mesure où des régions ne vivent que de cela.

Un problème politique

De même toute réévaluation de notre rôle dans l'OTAN pose des problèmes politiques réels sur le plan interne aussi bien que sur celui des relations internationales.

Les conservateurs paraissent avoir la conviction que le seul fait de parler de réduire notre contribution militaire à l'OTAN aliénerait au gouvernement une partie de l'opinion publique. Aussi ont-ils tenté de faire répéter par M. Trudeau en Chambre, les propos qu'il tenait à Winnipeg au cours de l'état.

Le premier ministre ne l'aurait pas fait en temps ordinaire mais l'affaire de Tchécoslovaquie lui aurait de toute façon inspiré plus de prudence. Des rumeurs veulent en effet que certains pays de l'OTAN dont la Grande-Bretagne aient sérieusement averti le Canada des dangers qu'il y aurait à vouloir procéder maintenant à une révision de notre rôle militaire. L'existence de notes à cet égard a cependant été niée formellement hier en Chambre par le ministre des affaires extérieures.

Pour l'instant donc, et depuis le coup de Prague, il est difficile de savoir si le gouvernement préjuge de ce que seront les conclusions de son étude. Sans valoir ses propos antérieurs sur une possible révision profonde de notre rôle à l'OTAN le premier ministre a affirmé que les événements de Tchécoslovaquie constituent un facteur nouveau de cette étude. Les journalistes en ont tout de suite conclu qu'il n'est plus question de réduire nos troupes en Europe.

Dans quelle mesure le coup de Prague pose-t-il des limites à l'action du gouvernement? Il est difficile de le dire maintenant et ce l'est d'autant plus qu'il se trouve de savants théoriciens pour prétendre que dans la mesure où la Russie a dû se plier à l'opinion publique mondiale et donner ainsi raison aux colombes du Kremlin contre les éperriers, le coup de Prague peut avoir à long terme des effets étranges au renouvellement de tension qu'on avait prévu.

Quoi qu'il en soit de notre contribution militaire à l'OTAN, et dans la mesure où le maintien de la situation actuelle et ses implications financières, n'éliminent pas d'autres objectifs, une chose reste claire et c'est la volonté du Canada de donner à l'alliance atlantique, au-delà de ses dimensions militaires, des dimensions économiques, culturelles et politiques plus accusées.

Mais il serait vain d'attendre à court terme des résultats de ces grands travaux; le gouvernement devra y consacrer beaucoup de temps au cours des mois qui viennent et on aurait tort de penser, comme cela a déjà été affirmé, qu'une large partie de ces travaux puisse être terminée avant la fin de l'année.

session fédérale

Le déficit de l'Expo

OTTAWA (PC) — Le ministre canadien de l'industrie et du commerce, M. Jean-Luc Pépin, a déclaré mardi aux Communes que le gouvernement québécois a commencé de payer sa part du déficit de l'Exposition universelle de Montréal mais que la ville de Montréal n'a pas encore réagi à la proposition d'un plan de paiement faite par le gouvernement fédéral. Selon ce mode de paiements, le remboursement du déficit devait commencer le 1er juillet cette année. M. Pépin a dit que le gouvernement du Québec avait commencé d'acquiescer sa part. Le déficit de l'Expo doit être assumé, selon une entente intervenue entre les gouvernements concernés, par le gouvernement fédéral pour 50 pour cent, par le gouvernement du Québec, pour 37,5 pour cent et par la ville de Montréal pour 12,5 pour cent.

Le Canada et l'OTAN

Le ministre des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a révélé hier aux Communes que l'Allemagne de l'Ouest a fait des représentations aux pays membres de l'OTAN en faveur d'une "réaction ferme" de celle-ci devant les troupes soviétiques massées en Tchécoslovaquie, proche de ses frontières. M. Sharp a déclaré que plusieurs pays, dont l'Angleterre, ont fait valoir à la suite de l'invasion de la Tchécoslovaquie par l'Union soviétique, qu'il serait inopportun de réduire la puissance militaire de l'OTAN. Il est évident, a précisé M. Sharp, qu'un pays comme l'Allemagne de l'Ouest, qui voit des troupes du pacte de Varsovie sur sa frontière, est désireux de voir l'OTAN capable d'opposer une réaction ferme au besoin.

...et la guerre du Vietnam

En réponse d'autre part à des questions de M. David Lewis, leader en Chambre des néo-démocrates, M. Sharp a reformulé la position du gouvernement canadien selon laquelle une cessation des bombardements américains contre le Nord-Vietnam compte parmi "les conditions essentielles" à un règlement de la guerre. M. Sharp a ajouté que le Canada estime qu'une cessation des bombardements devrait s'accompagner d'un geste de même portée de désescalade des Nord-Vietnamiens.

Les secours au Nigeria-Biafra

M. Sharp a aussi déclaré qu'à sa connaissance le Nigeria ne s'oppose pas aux secours destinés aux victimes de la guerre entre le Biafra et le Nigeria. On venait de lui soumettre une déclaration du général nigérian Benjamin Adekunle contre toutes formes de secours et l'on s'était étonné que des secours aient pu parvenir jusqu'aux zones de combat.

Parcs nationaux au Québec

Le ministre des affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a informé les Communes qu'il compte faire une déclaration d'ici un mois au sujet de la participation fédérale à l'établissement de parcs nationaux au Québec. En réponse à une question de M. André Fortin créditiste — Lotbinière, M. Chrétien a souligné qu'il a eu, il y a une semaine, un entretien à ce sujet avec M. Gabriel Loubier, ministre québécois du tourisme, de la chasse et de la pêche, et que des fonctionnaires des deux ministères poursuivent des travaux.

MONTRÖSE VENTE DE DISQUES MONTRÖSE



CETRA SÉRIE OPÉRA

Libretto inclus

Album 2 disques, spécial 5.49

- 402/2 Puccini: LA BOHEME Giuseppe Taddè, Maria Curtis Verna, 04/2 Donizetti: DON PASQUALE Cesare Valletti, Aida Neri, 08/2 Pfitzner: MARTHA Pia Tassinari, Ferruccio Tagliavini, 08/3 Puccini: TOSCA G. Frascini, Ferruccio Tagliavini, 41/0 Mascagni: CAVALLERIA RUSTICANA F. Casoli, Carlo Tagliavini, 41/1/2 Leoncavallo: I PAGLIACCI Carlo Bergonzi, Carla Govazzi, 51/2 Giordano: ANDREA CHENIER Renata Tebaldi, Jose Soler, 41/2/2 Donizetti: The daughter of the regiment Rina Corsi, Cesare Valletti, 42/2 Verdi: UN BALLO IN MASHERA Ferruccio Tagliavini, Maria Curtis Verna, 42/2/2 Mascagni: L'AMICO FRITZ Ferruccio Tagliavini, Amalia Pini, 43/0 Cilea: L'ARLESIANA Ferruccio Tagliavini, Paolo Silveri, 43/2/2 Rossini: LA CENERENTOLA Cesare Valletti, 45/2 Verdi: UN GIORNO DI REGNO Capocci, Brusantini, etc., 45/2 Offenbach: LA BELLE HELENE Linda, Dran, Mollien, etc., 44/2/2 Rossini: PETITE MESSE SOLENNELLE Renata Scotti, Kraus, Cossetto, Vercò, 43/2/2 Offenbach: ORPHEUS IN HADES, Dran, Demigny, Collart, etc., 44/2/2 Pansello: BARBIER DE SEVILLE Scutti, Panera, Petri, etc., 44/2/2 Montemezzi: L'AMORE DEI TRE Bruscantini, Bertocci, etc., 49/2/2 Strauss: ELECTRA, Konatzki, Hirsch, Modl, Braun, etc.

Album 3 disques, spécial 7.49

- 401/3 Mozart: DON GIOVANNI Maria Curtis Verna, Cesare Valletti, 405/3 Donizetti: LA FAVORITA Giulio Neri, Carlo Tagliavini, 407/3 Verdi: RIGOLETTO Giuseppe Taddè, Giulio Neri, 409/3 Busto: MEFISTOFELE Giulio Neri, Ferruccio Tagliavini, 413/3 Rossini: BARBIER OF SEVILLE Giuseppe Taddè, 415/3 Donizetti: L'ELISIR D'AMORE Aida Neri, Cesare Valletti, 416/3 Verdi: FALSTAFF Giuseppe Taddè, Rosanna Carteri, 418/3 Verdi: LA FORZA DEL DESTINO Maria Canella, Carlo Tagliavini, 419/3 Puccini: LA GIOCONDA Maria Callas, Giulio Neri, 421/3 Puccini: MADAME BUTTERFLY Clara Petrella, Giuseppe Taddè, 422/3 Cimarra: IL MATRIMONIO SEGRETO Aida Neri, Cesare Valletti, 423/3 Verdi: NORMA Cira Cigna, Ebe Szighani, 424/3 Mozart: THE MARRIAGE OF FIGARO Aldo Tajò, Gabriella Gatti, 425/3 Verdi: LA TRAVIATA Maria Callas, Francesco Albanese, 426/3 Verdi: IL TROVATORE Caterina Mancini, Carlo Tagliavini, 427/3 Puccini: TURANDOT Cira Cigna, F. Merli, 431/3 Verdi: LA BATTAGLIA DI LEGNANO Caterina Mancini, Rolando Panerai, 433/3 Verdi: LUISA MILLER Lucy Keston, Giacomia Vaghi, 434/3 Verdi: SIMON BOCCANEGRA Paolo Silveri, Antonietta Stella, 435/3 Bellini: LA SONNAMBULA Lina Paggiughi, Ferruccio Tagliavini, 436/3 Massenet: WERTHER Ferruccio Tagliavini, Pia Tassinari, 460/3 Verdi: OTELLO Guichandut, Brogini, Taddè, etc., 437/3 Cherubini: MEDEA Marja Callas, Renata Scotti, etc., 440/3 Verdi: ERNANI Penno, Taddè, Mancini, etc., 445/3 Verdi: NABUCCO, Silveri, Mancini, Binzi, Cassinelli, etc., 454/3 Verdi: L'OMERARIO Bertocci, Petri, Pirazzini, Vitale, etc., 457/3 Cilea: ADRIANA LECOUVREUR Gavazzi, Prandelli, Pace, etc., 450/3 Zandonai: FRANCESCA D'ARMINI Caniglia, Tagliabue, etc., 444/3 Mozart: LA FINTA GIARDINIERA, Guillaume, Plumacher, etc., 461/3 Puccini: MANON LESCAUT, Petrella, Campagnano, Meletti, etc., 442/3 Bizet: LES PECHEREUX DE PERLES, Dobbi, Seri, Mars, etc., 451/3 Spontini: LA VESTALE Vitale, Gavarni, Nicola, etc.

Album 4 disques, spécial 9.98

- 114/4 Verdi: DON CARLOS, Nicola Rossi Lemeni, Ebe Szighani, 420/4 Rossini: WILLIAM TELL, Giuseppe Taddè, Rosanna Carteri.

LA COMÉDIE FRANÇAISE

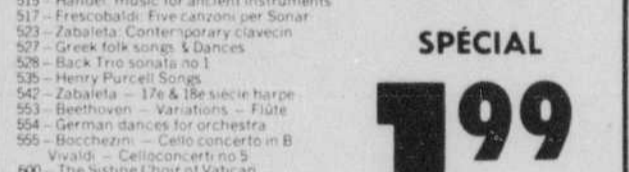
\$2.49

- FR. 1492 ANDROMAQUE (Racine), FR. 1501 HORACE (Corneille), FR. 1502 LE JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD (Molière), FR. 1503 LE CID (Corneille), FR. 1504 LE MISANTHROPE (Molière), FR. 1505 PHÈDRE (Racine), FR. 1506 L'AVARE (Molière), FR. 1507 POLYEUCTE (Corneille), FR. 1508 LE MÉDECIN MALGRÉ UN (Molière), FR. 1509 LES PRÉJUGÉS RIDICULES (Molière), FR. 1510 11 LES FEMMES SAVANTES (Molière), FR. 1511 LE TARTUFFE (Molière), FR. 1512 BÉRÉNICE (Racine), FR. 1513 IPHIGÉNIE (Racine), FR. 1514 BÉRÉNICE (Racine), FR. 1515 IPHIGÉNIE (Racine), FR. 1522 AN ANTHOLOGY OF FRENCH POETRY Vol. 1 (18th & 19th Centuries), FR. 1523 AN ANTHOLOGY OF FRENCH POETRY Vol. 2 (18th & 19th Centuries), FR. 1524 VERLAINE — RIMBAUD — MALLARME (Poems selected and commentary written by Georges Guy) with booklet, FR. 1526 CYRANO DE BERGERAC (Rostand) Centre d'Art Dramatique

COUNTERPOINT & ESOTERIC

Reg. 4.98

SPECIAL



- 501 - Schoenberg serenade — Mitropoulos, 507 - Schoenberg variations, 509 - Zabaleta, clavier, 16ème siècle, 513 - Ancient tribal music & dances, 515 - Handel: music for ancient instruments, 517 - Frescobaldi: Five canzonas per Sonar, 523 - Zabaleta: Contemporary clavier, 527 - Greek folk songs, 528 - Back Trio sonata no 1, 528 - Henry Purcell Songs, 542 - Zabaleta — 17e & 18e siècle harpe, 553 - Beethoven — Variations — Flute, 554 - German dances for orchestra, 555 - Boccherini — Cello concerto in B, 559 - Vivaldi — Celloconcerto no 2, 600 - The Sistine Choir of Vatican, 601 - Music of the Renaissance, 603 - Bach — Suites for Orchestra 3 & 4, 604 - Bach — Suites for Orchestra 3 & 4, 605 - Six centuries of the viola, 606 - Handel — Water Music suite, 607 - Bartok — Divertimento for String, 608 - Baroque music concert, 609 - Mozart concerto, 610 - Bach — violin concerto nos 1 & 2, 612 - Telemann — Concerto Grosso no 1 & 2, 613 - Mozart — Symphony no 41 (K. 551), 614 - Wagner — Prelude from Tristan & Isolde, 615 - Haydn — Symphonies nos 103 & 102, 617 - Telemann — Instrumental Music, 618 - Madrigals & Instrumental Music, 619 - Schütz — Motets & Sacred Works.

CONCERT DISC

- 1300 - Mozart: clarinet quintet, 134 - Schubert: La Truite quintet, 135 - Schubert: quartet No 1 & 2, 136 - Bartok: quartets Nos 1 & 4, 138 - Bartok: quartets Nos 5 & 6, 139 - Beethoven: quartets Nos 3 & 4, 140 - Schubert: quartet in D major, 141 - Mozart: Four flute quartets, 142 - Hindemith: octet & saxophone, 143 - Hindemith: octet, 144 - Hindemith: octet, 145 - Hindemith: octet, 146 - Hindemith: octet, 147 - Hindemith: octet, 148 - Hindemith: octet, 149 - Hindemith: octet, 150 - Hindemith: octet, 151 - Hindemith: octet, 152 - Hindemith: octet, 153 - Hindemith: octet, 154 - Hindemith: octet, 155 - Hindemith: octet, 156 - Hindemith: octet, 157 - Hindemith: octet, 158 - Hindemith: octet, 159 - Hindemith: octet, 160 - Hindemith: octet, 161 - Hindemith: octet, 162 - Hindemith: octet, 163 - Hindemith: octet, 164 - Hindemith: octet, 165 - Hindemith: octet, 166 - Hindemith: octet, 167 - Hindemith: octet, 168 - Hindemith: octet, 169 - Hindemith: octet, 170 - Hindemith: octet, 171 - Hindemith: octet, 172 - Hindemith: octet, 173 - Hindemith: octet, 174 - Hindemith: octet, 175 - Hindemith: octet, 176 - Hindemith: octet, 177 - Hindemith: octet, 178 - Hindemith: octet, 179 - Hindemith: octet, 180 - Hindemith: octet, 181 - Hindemith: octet, 182 - Hindemith: octet, 183 - Hindemith: octet, 184 - Hindemith: octet, 185 - Hindemith: octet, 186 - Hindemith: octet, 187 - Hindemith: octet, 188 - Hindemith: octet, 189 - Hindemith: octet, 190 - Hindemith: octet, 191 - Hindemith: octet, 192 - Hindemith: octet, 193 - Hindemith: octet, 194 - Hindemith: octet, 195 - Hindemith: octet, 196 - Hindemith: octet, 197 - Hindemith: octet, 198 - Hindemith: octet, 199 - Hindemith: octet, 200 - Hindemith: octet.

SCALA

- SC 801 CHALIAPIAN, SC 802 STRACCIARI, SC 803 FONSELLE, SC 804 DESTINA, SC 805 SCHIPA, SC 806 BARRIENTOS, SC 807 CHALIAPIAN, SC 808 FARRINO RUSS, SC 809 HEMMERLÉ, SC 810 MARDONES, SC 811 BONCI, SC 812 BUFFO - DELUCA, SC 813 BONINSEGNA, SC 814 DE LUCIA, SC 815 VOGUIN, SC 816 ANSILMI, SC 817 SELMA KURZ, SC 818 ZENA TELLO, SC 819 CLEMENT, SC 820 MCCORMACK, SC 821 SIGNO ONEGIN, SC 822 VICTOR MAUREL and Richard MAYR, SC 823 SLEZAK, SC 824 MURRORE, SC 825 ENRICO CARUSO, SC 826 LILLI LEHMANN, SC 827 RICHARD TAUBER, SC 828 ALFRED PICCAVERI, SC 829 MARY GARDEN EMMA CALVE, SC 830 GIACOMO LAUR VOLPI, SC 831 MATTIA BATISTINI, SC 832 FRIEDA HEMPEL, SC 833 HUGUENOTS, SC 834 LA JOVA, SC 835 FRIDA LEIDER, SC 836 CLAUDIA MUZIO, SC 837 RICHARD TAUBER, SC 838 ROSA PONSSELLE, SC 839 HERMANN JADLOWNER, SC 840 HELGE ROSWAENGE, SC 842 FRIEDRICH SCHORR, SC 843 JOHN MCCORMACK, SC 844 LEO SLEZAK, SC 845 AURELIANO PERTILE, SC 846 NELLA MELBA, SC 847 TITO SCHIPA, SC 849 CLAUDIA MUZIO, Volume 2, SC 851 ROSA PONSSELLE, Recital No. 3, SC 852 CHALIAPIAN, Volume 3, SC 853 JOHN MCCORMACK, Vol. 3, SC 854 CARUSO Vol. 2, SC 855 RUFFO Vol. 2, SC 856 BERNARDINO GIGLI, SC 856 FABULOUS VIENNA Vol. 2, SC 859 RICHARD TAUBER Vol. 3, SC 861 BERNARDINO GIGLI Vol. 7, SC 862 SPANISH VOCAL ART, SC 863 FRANZ VOLKELER SINGS, SC 864 ECHES OF NAPLES, SC 865 COLORATURA GEMS, SC 867 MIGNON - FLETA SINGS, SC 868 ANTONIO CORTIS - LUISA TETRAZZINI, SC 870 FEDOR CHALIAPIAN SINGS.

EVEREST

- 3180 - Jean Pierre Rampal & Vervon-Lacroix cours de Frederick & Louis XV, 3178 - Artistry of Cesare Valletti, 3177 - Artistry of Tagliavini, 3175 - Boulez conduit Schoenberg, 3173 - Oeuvres de Vivaldi, Frescobaldi, etc., 3172 - Virtuoso Harmonica-Boroli, 3169 - Artistry of Maria Callas, 3165 - Flute romantic-Jean Pierre Rampal, 3157 - Flamence Espana-De Moron, 3155 - Guitar Classic-Airio Diaz.

EVEREST

Reg. \$4.98

Spec.



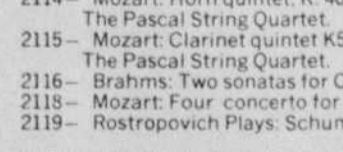
- 5233 - Chopin 4 Ballades etc., 5240 - French Harp Music, 5248 - Bach: Segovia & Tureck, 5286 - Saint-Saëns Piano Concertos 2 & 5, 5298 - The Artistry of Zabaleta, 2007 - Chopin 19 Waltzes etc., 2008 - Chopin Preludes, 2078 - Vivaldi Four Seasons, 2085 - Segovia plays Bach, 6202 - Elizabeth Keyboard Music, 6210 - The Art of Bel Canto - Bellini/ Jose Greco: Flamenco rhythms, 3218 - John Williams: Guitar: Bach Suites nos. 1 & 3.

DISQUE MONTOR

STÉRÉO

Reg. \$4.98

Spec.



- 2114 - Mozart: Horn quintet, K. 407/String quintet, K46 The Pascal String Quartet, 2115 - Mozart: Clarinet quintet K581/Oboe quartet, K370 The Pascal String Quartet, 2116 - Brahms: Two sonatas for Cello and Piano, 2118 - Mozart: Four concerto for Horn & Orch., 2119 - Rostropovich Plays: Schumann; Glazunov; Chopin. MC(S) 2057 Richter Plays Schubert. Sonata in C Major MC(S) 2071 Dvorak: Trio in F Minor. Haydn: Trio No. 3 in C Major. D. Oistrakh. MC(S) 2073 David Oistrakh Plays Prokofiev concerto No.1 Ravel Tzigane; Chausson Poème 2087 J.S. Bach: Con. #1 in A Min./ Concerto #2 in E Major for Violin 2090 Rostropovich plays cello concerti by Dvorak & Saint Saens. 2099 Prokofiev: Cinderella Ballet Bolshoi Orch. 2106* Schubert: Piano Quintet in 114 "The Trout" 2108* J.S. Bach: Three Sonatas for Cello and Harpsichord.

Scellé - Garantie

VALABLE JUSQU'AU 19 OCT.

COMMANDES POSTALES

50 par 3 disques pour frais de poste et d'emballage - Taxe en plus. Suggérez un deuxième choix. Signifiez si Mono ou Stéréo.

CINQ SIÈCLES DE HARPE

AVEC NIGANOR ZABALETA



6 DISQUES

No. 3144/5

5 disques

Reg. \$19.98

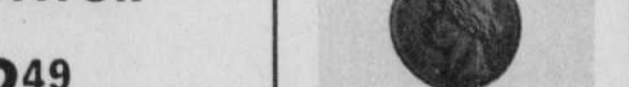
Spec.

9.95

- 2078 - Vivaldi Four Seasons, 2085 - Segovia plays Bach, 6202 - Elizabeth Keyboard Music, 6210 - The Art of Bel Canto - Bellini/ Jose Greco: Flamenco rhythms, 3218 - John Williams: Guitar: Bach Suites nos. 1 & 3.

LES NEUF SYMPHONIES DE BEETHOVEN

par l'Orchestre Symphonique de Londres dirigé par Josef Krips



No. 3162/7

7 disques

Reg. \$29.98

Spec.

12.95

Centre du Disque

3162 est, Bélanger

Montréal 36

RA.9-2833

informations

Moscou estimerait prématurée une rencontre au sommet avec les dirigeants tchécoslovaques

MOSCOU (AFP) — L'incertitude règne à Moscou au sujet du voyage éventuel des dirigeants tchécoslovaques dans la capitale soviétique. L'ambassade tchécoslovaque attend en principe l'arrivée de M. Alexandre Dubcek, secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque à la fin de la semaine. Mais aucune confirmation officielle de Prague n'est encore parvenue à Moscou, déclare-t-on de source généralement bien informée.

Personne à l'ambassade n'ose se prononcer définitivement sur la date exacte et la composition de la délégation. On parlait samedi de l'arrivée de MM. Oldrich Cernik, président du conseil, et Ludvik Svoboda, président de la République. On ne parle plus aujourd'hui que d'une délégation du parti, groupant les trois chefs de parti de province (Moravie, Slovaquie et Bohême) et peut-être le général Svoboda.

Dans les milieux soviétiques, on reste muet sur ce voyage qui, pensent les observateurs, est considéré comme prématuré par Moscou. En même temps, la presse soviétique notamment depuis le dernier discours télévisé

de M. Dubcek le 14 septembre, laisse entendre que les dirigeants du Kremlin estiment que la "normalisation" politique en Tchécoslovaquie est loin de répondre à leurs exigences stipulées par les accords de Moscou.

A Prague, M. Alexandre Dubcek a reçu hier au siège du Comité central M. Vasil Kouznetsov, accompagné de M. Vasil Stefan Cervonenko ambassadeur d'Union soviétique, annonce l'agence CTK.

Les conversations entre le premier secrétaire du parti communiste tchécoslovaque et l'envoyé spécial du Kremlin, qui se sont déroulées dans un climat de "camaraderie", ont porté sur les "questions politiques d'actualité" précise l'agence.

D'autre part, à Moscou, deux personnes ont été arrêtées hier soir sur la place Pouchkine alors qu'elles tentaient de distribuer des tracts protestant contre l'intervention des forces du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie, apprend-on de source sûre.

On croit savoir qu'il s'agirait d'une manifestation concertée qui se serait déroulée simultanément à Moscou, Var-

sovie, Budapest, Sofia et Berlin-Est.

On a de plus appris hier que le général Martin Dzur, ministre tchécoslovaque de la Défense, a rencontré son homologue soviétique, le maréchal Andreï Gretchko, à la fin de la semaine dernière, à Mukacevo, ville ukrainienne proche de la frontière tchécoslovaque.

Les deux ministres ont discuté de l'évacuation des troupes du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie, précise-t-on. Un accord prévoyant l'installation pour l'hiver de 70.000 hommes de troupes du pacte de Varsovie dans les casernes de l'est et de l'ouest de la Tchécoslovaquie serait intervenu, ajoute-t-on.

D'autre part, on estime généralement, dans les milieux proches de la présidence du conseil, qu'il ne restera plus que huit divisions sur 28 en Tchécoslovaquie le 28 octobre, date du 50ème anniversaire de la fondation de la république.

Rhodésie : vers l'abolition de la peine de mort obligatoire

SALISBURY, (AFP) — Cinquante-deux condamnés à mort africains peuvent espérer obtenir la commutation de mort obligatoire prévue par la législation sur la sécurité, a en effet été examiné hier en seconde lecture par le parlement rhodésien.

Actuellement, toute personne coupable d'attaque à la bombe ou tout rebelle armé qui n'abandonne pas ses armes après son entrée en Rhodésie, doit être condamné à la pendaison. Le projet de loi maintient la peine de mort, mais il laisse au juge la possibilité de l'écarter, en faveur d'une peine de dix ans d'emprisonnement au minimum.

La nouvelle loi aurait un certain retentissement sur le plan international. 108 hommes et une femme attendent toujours leur exécution. Plusieurs personnes seront certainement exécutées notamment celles qui ont tué des membres des forces de sécurité ou qui ont commis des meurtres politiques. Mais les autres condamnés peuvent espérer la commutation de leur peine.

M. Desmond Lardner Burke, ministre de la justice, de la loi et de l'ordre, a déclaré devant le parlement que la décision d'abolir la peine de mort obligatoire avait été prise à partir d'une position de force, car l'ancienne législation a permis de mettre fin effectivement aux attaques à la bombe.

Londres-Le Caire : soutenir l'action de Gunnar Jarring

LONDRES (AFP) — Les ministres des affaires étrangères de Grande-Bretagne et de la République arabe unie sont convenus qu'il était nécessaire d'appuyer la mission de paix du Dr Gunnar Jarring, le médiateur de l'ONU dans le conflit israélo-arabe, déclare-t-on de source britannique autorisée, à l'issue des conversations officielles entre MM. Michael Stewart et Mahmoud Riad.

Le secrétaire au Foreign Office a assuré son interlocuteur de l'intérêt primordial que la Grande-Bretagne attachait au rétablissement d'une paix juste et durable dans la région du Moyen-Orient. Il a également souligné la nécessité urgente d'essayer d'écarter les suspensions et d'accroître la confiance entre les peuples de cette région.

M. Stewart a exprimé d'autre part l'espoir que le président Nasser et M. Riad lui-même s'efforceraient personnellement d'obtenir le dégagement des navires, dont quatre britanniques, bloqués dans le canal de Suez depuis juin 1967.

Mise en garde

ALGER (AFP) — Le gouvernement algérien rejettera désormais les demandes d'exportation de pétrole brut présentées par diverses sociétés étrangères productrices de pétrole si elles persistent à pratiquer des prix anormalement bas, apprend-on dans les milieux pétroliers d'Algérie. Le gouvernement, selon ces milieux, a averti ces sociétés de sa décision.

internationales

Ouverture de l'Assemblée générale des Nations unies

NATIONS UNIES (AFP) — La 23e session de l'Assemblée générale de l'ONU s'est ouverte hier soir. L'Assemblée restera en session jusqu'à Noël.

M. Emilio Arenales Catalan, ministre des affaires étrangères du Guatemala depuis 1966, a été élu à l'unanimité président de la 23e session de l'Assemblée générale. Il succède à M. Corneliu Manescu, ministre des affaires étrangères de Roumanie.

Parmi les points intéressants figure la question tchécoslovaque.

Contrairement à certaines de ses manifestations, la diplomatie soviétique ne craint cependant pas réellement que les Etats-Unis, avec ou sans l'assistance d'une ou plusieurs puissances occidentales ou latino-américaines, s'emploient à obtenir l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'un débat sur l'affaire tchécoslovaque. Elle sait — comme chacun sait à l'ONU — que l'épisode du coup de Prague du 21 août 1968 sera évoqué sans cesse dans les débats de l'ONU, ne serait-ce

que dans le cadre des délibérations sur les règles du droit international régissant les relations "amicales" entre Etats et la non-intervention dans les affaires intérieures des pays souverains. Mais des Etats importants comme la Grande-Bretagne et la France n'ont manifesté que des réserves vis-à-vis d'une telle entreprise et les Etats-Unis eux-mêmes, tout en laissant l'éventualité en suspens, craignent certainement de vigoureuses ripostes.

Manifestation en faveur de Cohn-Bendit

FRANCFORT (AFP) — Une centaine de membres et de sympathisants de la fédération des étudiants socialistes (SDS) ont manifesté hier aux cris de "Liberté pour Cohn-Bendit".

Ces manifestants entendaient protester ainsi contre l'ouverture du premier procès ouvert à la suite des bagarres et des troubles du mois d'avril à Francfort.

Nouvel obstacle à l'acheminement des secours au Biafra

UMAHIA, Biafra (AFP) — Le gouvernement biafrais a décidé de fermer la piste d'atterrissage d'Uturu du fait que des combats sont en cours à proximité de ce terrain, a annoncé hier soir un porte-parole militaire.

La piste, a-t-il souligné, est toujours contrôlée par les forces biafraises et les avions pourront l'utiliser à nouveau dès que la situation sera complètement réglée.

A Strasbourg, l'assemblée des pays membres du Conseil de l'Europe a adopté hier après-midi une recommandation présentée par M. Georges Margue (chrétien-démocrate Luxembourg) relative à "l'aide aux victimes de la guerre civile au Nigeria".

M. Margue avait dans son exposé, fait ressortir qu'il faut actuellement 500 tonnes de nourriture quotidienne pour maintenir en vie la population du Biafra alors que les quantités de vivres apportées actuellement ne représentent qu'une fraction de l'essentiel.

Une aide supplémentaire, avait-il ajouté, doit donc être fournie sans restriction aucune, aide très onéreuse en raison des nombreux moyens techniques qu'elle exige.

Or, les fonds déjà recueillis par le C.I.C.R. ne lui permettent de financer son action que jusqu'à la mi-octobre. Si l'on ne "redouble pas de charité", l'aide arrivera trop tard pour des millions de personnes affamées, a conclu le rapporteur en adressant son appel au comité des ministres.

Auparavant, plusieurs orateurs étaient intervenus, notamment M. Georg Kliesing (démocrate-chrétien R.F.A.), qui a réclamé la suppression de toute livraison d'armes au Nigeria.

Entre-temps la Croix-Rouge internationale et la section secours des Eglises danaises ont démenti hier avoir fourni de l'argent au Biafra tandis que le gouvernement danois démentait lui avoir fourni des armes.

Le comité international de la Croix-Rouge a réfuté les accusations du gouvernement de Lagos et les informations de presse selon lesquelles il aurait transféré au Biafra l'équivalent d'un million et demi de livres sterling, fournis par les pays scandinaves et par les Eglises et la Croix-Rouge allemande, pour l'achat de vivres et de médicaments. Selon Lagos, cet argent aurait été utilisé à d'autres fins par le Biafra. Le comité international de la Croix-Rouge n'a jamais envoyé d'argent là-bas à quelque fin que ce soit affirme-t-on au siège de l'institution genevoise, où on précise que le comité a, par contre, dépensé près de deux millions de francs suisses en territoire fédéral pour l'achat de vivres et de médicaments.

A Copenhague, M. Poul Hartling, ministre danois des affaires étrangères, a démenti les rumeurs selon lesquelles les vols humanitaires au Biafra seraient utilisés pour le transport d'armes.

Protestation possible des Alliés contre l'utilisation des forces est-allemandes en Tchécoslovaquie

WASHINGTON (AFP) — Le département d'Etat a déclaré hier que les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni procéderaient actuellement à des échanges de vues au sujet d'une protestation tripartite éventuelle auprès de l'Union soviétique contre l'utilisation de troupes est-allemandes lors de l'invasion de la Tchécoslovaquie.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert Mc-

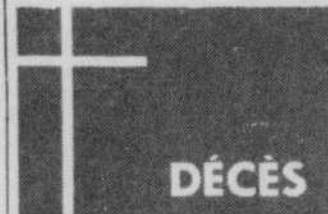
Closkey, s'est refusé à toute précision et s'est contenté de déclarer: "Cette question a été discutée par les trois alliés occidentaux. Je suis obligé de m'en tenir là pour l'instant car je ne suis pas en mesure de prédire quelle sera l'issue de ces discussions".

Selon des informations de presse, la protestation tripartite ferait savoir que, tandis que les Soviétiques évoquent un soi-disant renouveau de militarisme en Allemagne occidentale, ce militarisme apparaît, en fait, en Allemagne orientale. La protestation accuserait également, selon ces mêmes informations de presse, l'Union soviétique de violer les accords de Potsdam en faisant intervenir des forces de la R.D.A. pour écraser le régime libéral en Tchécoslovaquie.



Partout dans le monde les amateurs de bon Scotch n'ont plus qu'à dire HAIG pour avoir leur marque préférée.

NE SOYEZ PAS VAGUE... DEMANDEZ HAIG LA PLUS VIEILLE MARQUE DE SCOTCH



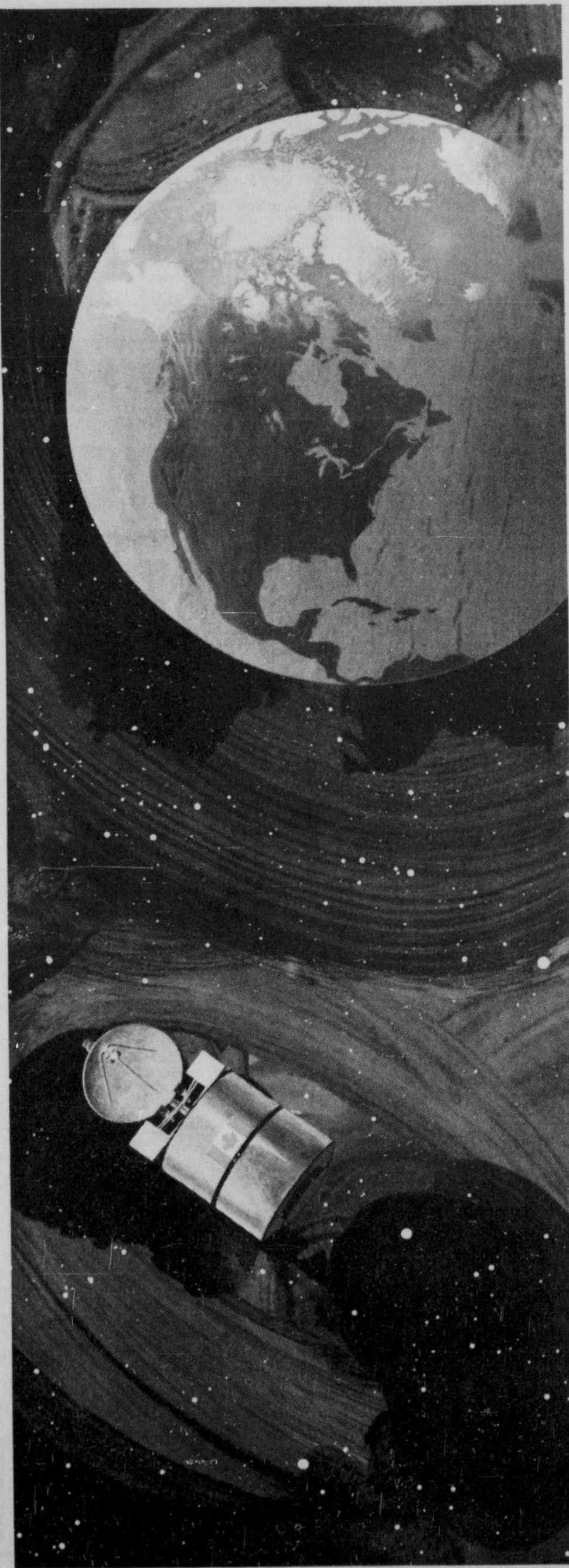
BRIEN Dr Maurice à Scottsdale Arizona subitement le 21 sept 1968 à l'âge de 72 ans, est décédé. Le Dr Maurice Brien de Lewiston Maine. Il laisse dans le deuil son épouse Martha Lanoulier, son frère le Dr J. André Brien, ses sœurs Berthe et Madeleine (Mme Georges Léonard).

CHAMPAGNE Anita, à Montréal, le 22 septembre 1968 à l'âge de 77 ans, est décédée. Mlle Anita Champagne fille de feu le juge L. N. Champagne et de feu Aïdée Chevrier autrefois de Hull, P.Q. Demourant à 324 rue Sherbrooke est. Elle laisse dans le deuil sa nièce chérie Mireille Ethier, sa tante Mme E. C. Pelletier d'Otawa et plusieurs cousins et cousines. Les funérailles auront lieu vendredi le 27. Le convoi funéraire partira de sa demeure 324 Sherbrooke est à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière Notre-Dame de Hull lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Un libéra sera célébré à 3hres à l'église Notre-Dame de Grâce de Hull.

LAFRENIERE Robert, subitement à sa résidence le 22 septembre 1968 à l'âge de 51 ans, est décédé. Robert Lafrenière, C.L.U. de la Great West Life Insurance Co., époux de Isabelle Méthot, père de Robert et Sylvie, frère de Suzanne et Marcelle. Les funérailles auront lieu mercredi le 25. Le convoi funéraire partira du salon J. R. Deslauriers Ltée, No 5650 chemin Côte-des-Neiges, à 2 heures 10 p.m., pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 2 heures 30. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

SEGUIN Eugénie, à Montréal, le 23 septembre 1968 à l'âge de 72 ans, est décédée. Mlle Eugénie Seguin fille de feu Edouard Seguin et de feu Elvina St-Denis. Elle laisse dans le deuil son frère M. Abbé Aimé Seguin et Mme Henri Vaitois (Alicia), M. Mme Alexandre Hamelin (Adrienne) aussi plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu jeudi le 26. Le convoi funéraire partira du Salon René Thériault Ltée, No 1125, est, rue Jean-Talon à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

SIMARD (Jacques) — A Ste-Thérèse, Ouest, le 23 septembre 1968, à l'âge de 34 ans, est décédé M. Jacques Simard, époux de Madeleine Joly, demeurant à 75 Champs-Fleury, Ste-Thérèse, Ouest. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa mère, Jeanne Simard, ses sœurs: Micheline, Louise et Marthe, ses frères: Roger et André. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire, Maurice Savaria Enrg., 61, rue Blainville ouest, à 9h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Fatima, où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.



Le Canada à l'heure du satellite.

Dans un pays comme le Canada, dont plusieurs régions d'importance stratégique sont isolées et dispersées sur un vaste territoire, un réseau de communication sûr et efficace est lié de près au développement économique. Aussi notre pays doit-il se tourner vers les satellites comme le moyen par excellence d'obtenir des voies nouvelles de transmission économiques et fiables.

Quelque part dans l'espace, sur une orbite stationnaire, à une hauteur de 22.300 milles au-dessus de l'équateur, un satellite canadien de télécommunications trouvera à se poser.

La Northern Electric, qui depuis 1882 fabrique du matériel de télécommunications, a acquis dans ce domaine une compétence et une expérience qui ont contribué à faire du réseau de télécommunications transcanadien l'un des plus avancés du monde. Disposant de l'organisation de recherche la plus importante du pays, cette société canadienne est en mesure de concevoir et de réaliser un matériel électronique d'avant-garde digne de figurer dans un système de télécommunications spatiales.

Ce matériel électronique de poids réduit, fruit d'une longue et patiente recherche, et équipé de circuits intégrés également revêtus de la griffe Northern Electric, répond en tous points aux plus hautes exigences de la technologie spatiale.

La Northern Electric fabrique aujourd'hui les télécommunications de demain.



Le MSA prend en défaut l'arithmétique de Gilles Grégoire

par Michel Roy

Dans un bulletin d'information diffusé le 10 août dernier par le Mouvement Souveraineté-Association et consacré en grande partie aux modalités de la fusion du MSA et du Ralliement national, M. Gilles Grégoire écrivait: "Le nouveau parti souverainiste, (celui dont la création est prévue pour la mi-octobre à Québec) représentera une menace électorale pour les vieux partis lors des prochaines élections provinciales. A nous seuls (le RN), nous comptons aujourd'hui 23.000 membres inscrits qui se retrouvent dans les milieux ruraux..."

Comme le groupe de M. René Lévesque comptait 15.000 adhérents à la mi-septembre, il faudrait en conclure que le MSA-RN, avant même de se constituer en parti politique, rassemble environ 40.000 personnes, soit environ trois fois plus que le RN.

Tout au cours de l'été, les deux groupes ont procédé au regroupement et à la fusion de tous les membres dans la plupart des comités sous la surveillance d'un comité d'arbitrage composé de représentants du RN et du MSA.

Mais, à la fin d'août et en septembre, le comité d'arbitrage mixte cherchait toujours les 23.000 membres du Ralliement national. Après avoir ratissé la province, il en avait trouvé environ 4.500. Cela fait donc, pour le RN, 18-

500 membres de moins qu'au 10 août.

Comment expliquer cet écart? On ne peut l'attribuer complètement au besoin de majoration qu'éprouve parfois M. Grégoire. Celui-ci, quand il avançait le chiffre de 23.000 (pas 20 ni 25, mais 23), songeait moins aux cartes émises et aux listes bien rangées dans un secrétariat du reste inexistant, qu'aux "clients" du RN: anciens crédites, caouettistes, nationalistes à tendance créditiste, mécontents de toutes couleurs qui sont restés fidèles à M. Grégoire et qui lui resteront fidèles quelle que soit son orientation.

Tablant sans doute sur le nombre des électeurs sympathiques à sa personne et à sa cause, s'appuyant peut-être, aussi sur un pourcentage estimatif de créditistes souverainistes, M. Grégoire a probablement effectué quelques opérations arithmétiques qui l'ont amené à conclure au chiffre imposant de 23.000.

L'affaire serait seulement drôle si elle n'entraînait des conséquences plus sérieuses à l'intérieur du mouvement MSA-RN où l'équilibre des forces est maintenant rompu. Le MSA croyait avoir annexé un bloc de 23.000 militants; il constate à présent que l'apport du RN est nettement inférieur à 5.000. Le rapport des forces entre M. René Lévesque et Grégoire s'en trouve modifié et les

pourrait poser le leader du RN, au moment de fonder le nouveau parti, seront examinées dans une perspective différente.

On a constaté, par exemple, une étrange omission dans le texte révisé des projets de statuts de la nouvelle formation, texte adressé aux participants du congrès de Québec, les 12, 13 et 14 octobre. Dans une première version, il était prévu que les membres du nouveau parti ne pourraient pas s'inscrire à un autre parti politique. Dans la seconde, cette obligation s'est envolée. Est-ce parce que M. Grégoire, sachant que le RN compte un grand nombre de créditistes, ne veut pas interdire à ceux-ci de militer à la fois du côté d'Ottawa avec M. Caouette et du côté de Québec avec M. Lévesque et lui-même?

Mais au congrès de Québec, quand viendra l'heure d'étudier les statuts, il est probable que des délégués demanderont des explications.

On demandera d'abord à M. Lévesque s'il veut conserver dans son parti les membres du RN qui s'y sont déjà inscrits. A quoi le leader du MSA répondra certainement que les indépendantistes doivent choisir, qu'ils ne peuvent militer chez M. Bourgois et dans la nouvelle formation. M. Bourgois, à la lumière de ses déclarations récentes, répondrait assurément la même chose. Et M. Grégoire, que répondrait-il?

Selon les évêques britanniques

L'encyclique ne brime pas la liberté de conscience

LONDRES (AFP) — Prenant pour la première fois officiellement position sur l'encyclique "Humanae Vitae", l'évêque catholique de Grande-Bretagne a publié une déclaration précisant que l'encyclique ne met pas en jeu la liberté de conscience mais qu'elle doit être étudiée dans un esprit de respect et de charité.

Cette déclaration d'environ 2.500 mots, aboutissement de longues consultations entre la trentaine d'évêques qui constituent la hiérarchie catholique romaine au Royaume-Uni, affirme d'autre part que l'encyclique relève "de l'autorité enseignante, parfaitement authentique, du pontife romain, fût-ce dans des circonstances où il ne parle pas ex cathedra", et que "le principe de la collégialité ne peut être invoqué comme justifiant son rejet".

"Il convient de souligner que la primauté de la conscience n'est pas mise en question", précise nettement la hiérarchie britannique, dans ce document dont les conclusions paraissent proches de celles déjà formulées par l'évêque belge. "Pape, clergé et fidèles doivent tous suivre leur conscience. Mais il n'en revient pas moins à chacun de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que sa conscience soit correctement informée. Or, si cette encyclique ne nous émancipe, pas plus que tout autre document de l'Eglise, de notre devoir ou de notre droit d'être fidèles à notre conscience, il n'en est pas moins vrai qu'en négligeant les directives de l'Eglise, la moralité serait en grand danger de devenir purement subjective. Un tel résultat serait certes un désastre".

La déclaration épiscopale souligne que l'encyclique "Humanae Vitae" n'avait pas pour but simplement de condamner la contraception artificielle mais de traiter du mariage chrétien "dans son ensemble" quoique de façon nécessairement incomplète.

"Il nous revient indique l'évêque britannique, de poursuivre les recherches à ce sujet, en aidant à certaines initiatives qui ont déjà été prises et en rassemblant les conclusions d'expériences qui ont déjà été accomplies. Le pape lui-même incite les médecins à persévérer dans leurs investigations en vue d'en faire profiter les couples qui les consulteront".

La déclaration reconnaît "la bonne foi de ceux qui s'attendant à un changement dans l'attitude de l'Eglise en la matière et souvent avec la sanction de leur directeur de conscience, anticipèrent la doctrine pontificale et adoptèrent des pratiques anticonceptionnelles. Il ne serait pas surprenant, dit-elle, qu'ils ne puissent voir pourquoi il est mal à l'heure présente et alors que leurs circonstances personnelles n'ont pas changé, de persister dans la même pratique".

Le cardinal O'Boyle convoque ses 130 curés

WASHINGTON (AFP) — Le cardinal Patrick O'Boyle, archevêque de Washington, a convoqué les 130 curés responsables des paroisses de son diocèse pour une réunion aujourd'hui consacrée à l'examen de questions "d'une extrême urgence". apprend-on de bonne source.

Bien que les autorités religieuses se refusent à toute précision supplémentaire, il est acquis que cette réunion aura pour objet la crise aiguë qui sévit au sein du diocèse à propos du problème de la régulation des naissances.

L'impasse reste pour l'instant totale entre le cardinal et les 44 jeunes prêtres réfractaires, qui ont publiquement pris position contre son interprétation rigoureuse de l'encyclique "Humanae Vitae". Deux prêtres ont déjà été suspendus; une dizaine ont fait l'objet de sanctions moins sévères. Mais le cardinal vient de faire savoir qu'il réservait sa décision à l'égard des autres prêtres réfractaires jusqu'à la semaine prochaine.

Rien, toutefois, ne justifie pour l'instant l'optimisme de certains observateurs qui voient dans cette déclaration un signe possible d'assouplissement de la position de l'archevêque.



Les Américains utiliseront bientôt le Bréguet 941. Cet appareil français sera d'une grande utilité dans les régions où le trafic aérien est très dense, comme le nord-est des Etats-Unis. Il ne nécessite que 700 pieds de piste d'envol comparativement à environ un demi-mile pour un appareil de type courant. C'est la société

"McDonnell-Douglas" qui possède la licence du Bréguet 941 aux Etats-Unis. Elle entend en faire une version pouvant transporter une centaine de passagers (contrairement à 64, pour le présent 941 classique.)

(Téléphoto PA)

Il ne faut plus compter sur l'or, dit le grand argentier américain

WASHINGTON (d'après l'AFP) — A une semaine de l'Assemblée annuelle du Fonds monétaire international, le secrétaire américain au trésor, M. Henry Fowler, a rejeté hier toute idée d'un prix plancher sur le marché libre de l'or, même pour l'or nouvellement extrait. Le grand argentier américain a répété que le métal précieux ne devait plus compter dans l'augmentation des réserves monétaires, même s'il continuera à jouer un rôle important dans le financement des échanges internationaux. M. Fowler a enfin admis que l'on pouvait procéder à des aménagements du système monétaire à double marché de l'or, mais à condition que ceux-ci le renforcent.

Prenant la parole devant l'association de l'industrie des forges, M. Fowler a évoqué les quatre principes qui régissent la politique des Etats-Unis sur

l'or: 1) Les réserves d'or représentant plus de la moitié des réserves monétaires mondiales, leur perte ou une baisse substantielle de leur valeur n'est pas souhaitable. "Leur proportion relative dans les réserves monétaires diminuera avec le temps, mais elles continueront d'être un élément clé dans les liquidités internationales et dans le fonctionnement du système monétaire international".

2) "Les Etats-Unis croient que le maintien du prix officiel actuel de l'or pour les fins monétaires et la convertibilité du dollar en or à ce prix sont l'épine dorsale du système monétaire, que toute augmentation ou baisse du prix officiel serait un facteur fortement déstabilisateur, que tout changement du prix de l'or causerait de graves injustices et mettrait inutilement

en danger la coopération économique internationale". 3) "Les Etats-Unis croient que nous ne pouvons plus compter sur l'or comme une source d'additions futures aux liquidités internationales. Les droits de tirage spéciaux sur le F.M.I. sont conçus pour faire face à ce besoin". 4) "Les Etats-Unis croient que ni l'or, ni les marchés de l'or, ni les spéculateurs devraient avoir la possibilité de perturber ou de nuire à la stabilité économique internationale. Pas plus que le système monétaire international — ou l'économie mondiale — ne devrait être placée à la merci de forces arbitraires qui résulteraient d'une dépendance unique ou exagérée des réserves monétaires par rapport à l'or".

Le secrétaire au trésor a affirmé qu'une telle politique protège les intérêts de ceux qui détiennent un fort pourcen-

tage d'or dans leurs réserves comme de ceux qui en ont peu. Il s'est défendu de vouloir entrer en guerre contre les pays producteurs. "La marchandise qu'ils produisent est utile et ils ont droit au meilleur prix qu'ils peuvent en obtenir, a-t-il dit. Mais je dois souligner que cela n'a rien à voir avec la direction des finances internationales ou avec le système monétaire international". Le secrétaire au trésor a affirmé qu'il est important que tous les pays aient l'assurance que le prix officiel de l'or soit maintenu à 35 dollars l'once mais que toute assurance de stabilité des prix "ne doit pas s'appliquer à l'or nouvellement miné ou à celui détenu par des particuliers". "Pour les pays producteurs d'or, cette assurance doit jouer seulement pour leurs réserves monétaires et après qu'ils auront disposé de leur or nouvellement miné".

M. Johnson à la TV aujourd'hui

L'opposition songerait à exiger le même privilège

QUEBEC (DNC) — Le retour de M. Johnson, après près de trois mois d'absence, marque une nette reprise des activités politiques au Québec.

Hier soir, l'Union nationale et le parti libéral ont tous deux tenu un caucus des députés, le parti ministériel se réunissant à la salle du comité des bills privés de l'assemblée législative, celui de l'opposition délibérant au club de réforme de Montréal.

Au cours de l'après-midi, le premier ministre avait présidé une séance régulière du conseil des ministres, la première depuis son retour des Bermudes, la semaine dernière.

Avant d'entrer dans la salle du conseil, M. Johnson a rencontré brièvement les journalistes qui l'attendaient, mais il s'est refusé à répondre aux nombreuses questions qui brûlaient leurs lèvres.

Il a simplement dit qu'avant de faire quelque déclaration que ce soit, il voulait rencontrer ses collègues, de même que ses députés, en vue évidemment de se replonger dans les problèmes d'actualité et aussi, probablement, pour leur faire part en premier des décisions qu'il a pri-

ses concernant diverses questions.

Les prises de position et ces décisions, M. Johnson les rendra publiques ce matin même, au cours d'une conférence de presse télévisée, qui suscite déjà beaucoup de commentaires.

Ainsi, a-t-on appris hier qu'il est possible que le chef du parti libéral, M. Lesage, demande le même traitement que le premier ministre. Mais il attend, avant de faire des représentations, de voir ce que sera exactement cette conférence de presse.

D'autre part, M. Lesage ne pourra faire de commentaires dans la journée, étant donné qu'il se rendra à l'inauguration de la Manic.

D'autres se demandent si cette initiative ne marque pas

la première étape vers l'institutionnalisation des conférences de presse du premier ministre. On se demande également si le précédent créé par la société d'Etat ne sera pas utilisé pour permettre au premier ministre de donner des conférences de presse dans les studios de Radio-Québec.

Les libéraux

Du côté des libéraux, la commission politique du parti s'est réunie lundi soir au Club de réforme de Québec, sous la présidence de M. Robert Bousa, député de Mercier.

Contrairement à ce que l'on pouvait prévoir, il n'y aurait pas été question de la conférence de presse récente de M. Paul Gérin-Lajoie, et la réunion se serait déroulée dans la plus grande harmonie. Mais cela n'exclut pas, au contraire, qu'il en ait été question au caucus d'hier soir.

Un participant nous a dit qu'il avait été "agréablement surpris" de l'atmosphère de la réunion, contrairement à celle des deux années antérieures.

Le rapport de la commission — qui traite évidemment de la question constitutionnelle — n'a pas été adopté dans sa formulation originale et un comité restreint a été chargé de le récrire, pour présentation à une réunion ultérieure, soit lundi prochain.

"Nous en viendrons à un compromis intelligent et très acceptable, sans renier les positions antérieures du parti, mais en établissant un juste équilibre", a dit ce participant.

Il semble, d'après les discussions, qu'on ne remet pas en question le contenu ou l'essence même de la formule constitutionnelle proposée par M. Paul Gérin-Lajoie, mais uniquement sa "présentation". Dans ce sens, l'on s'apprête apparemment à laisser tomber les mots "statut particulier", pour leur substituer ceux de "fédéralisme décentralisé" ou quelque chose du genre.

Le rapport définitif sera présenté aux congressistes du parti, la semaine prochaine, et l'on ne pense pas qu'il suscite de nouvelle crise.

Mais il faudra attendre la publication de ce rapport, et surtout le congrès, pour savoir de quoi il retourne exactement.

"Robert Montreuil, du ministère du Commerce, nous a trouvés des dépositaires dans 25 pays..."

...et ça s'est fait en deux mois."



L. A. Thibault, président de Commercial Litho Plate Graining Ltd., Montréal

Le plus important fournisseur en Amérique du Nord de plaques grénées et de produits chimiques pour l'impression offset, est ravi de son succès à l'étranger. Après quelques mois, ses exportations représentent déjà 20% de son chiffre d'affaires. "Cette année, nous dit le président, M. L.A. Thibault, nous comptons bien exporter 40% de notre production. Tout cela a commencé en 1966 alors que nous avons rencontré M. R.C. Montreuil, directeur régional du ministère du Commerce. Par son extrême, nous avons obtenu des délégués commerciaux à l'étranger des renseignements qui nous ont permis de localiser des marchés et de repérer des clients en perspective. Les délégués commerciaux ont même communiqué avec ces clients et ont obtenu des renseignements sur leur solvabilité. "Dès mon premier voyage, j'ai nommé des dépositaires dans huit pays. Les délégués commerciaux ayant

établi mon itinéraire et fixé des rendez-vous, le voyage s'est fait en 21 jours. Nous avons alors décidé de participer à DRUPA, la plus grande exposition de matériel d'art graphique du monde. Bien que l'espace fût très restreint, le délégué commercial à Dusseldorf réussit à nous trouver un stand. Deux mois plus tard, nous avions nommé des dépositaires dans 25 pays.

"Bien sûr, notre succès tient surtout à la qualité de nos produits, conclut M. Thibault, mais notre programme d'exportation n'aurait sans doute jamais démarré sans l'aide précieuse des gens du ministère du Commerce."

Voilà une des nombreuses réussites des délégués du ministère du Commerce à l'étranger. Votre produit pourrait aussi connaître le même succès. Il suffit de communiquer avec le bureau régional de votre localité ou d'écrire à Ottawa pour mettre en branle une équipe de spécialistes qui se fera un plaisir de travailler pour vous.

Ministère du Commerce
Gouvernement du Canada, Ottawa

TAS
UNE REPONSE A CHAQUE APPEL COMMERCIAL OU RESIDENTIEL
SERVICE D'APPELS TELEPHONIQUES T.A.S.
866-6921
SHERRBROOKE GRANBY QUEBEC
569-6366 372-5851 12-2024

TOITS DE TUILLES... TOITS VIVANTS!
Cet espace d'air permet un toit qui respire, protège contre la glace et la condensation, offre isolation et confort.
● Permanent
● A l'épreuve du feu
Silibéton Ltée
31 GIROUARD
MARIEVILLE, QUEBEC
UN. 1-5451 LU. 9-7693

arts et spectacles

Cinéma

Service et exploration pour la cinémathèque qui ouvre le 4 oct.

Renouvelée dans ses structures, consciente du rôle qui est le sien, la cinémathèque canadienne prépare sa réouverture. Elle présentera ses programmes dans l'amphithéâtre du "Physical Sciences Building" de l'université McGill. Les séances ont lieu du lundi au vendredi, à 19h. et à 21h.30. Rappelons tout de suite que le vendredi (à 19h.) est réservé au cinéma canadien, tandis que le mardi (à 19h.) est consacré au cinéma d'animation.

On sait que Montréal est le siège de différents organismes qui présentent du cinéma de répertoire, soit classique, soit moderne. La cinémathèque reste le plus vieux de ces organismes. Sa politique se définit sur deux plans: 1) montrer les chefs-d'œuvre du cinéma ancien - 2) présenter des films inédits à Montréal et qui ont toutes les chances de le rester.

C'est ce que nous dit, sa directrice générale, Françoise Jaubert. Elle précise également que la cinémathèque se professionnalise. Axée autrefois sur le bénévolat, elle entend maintenant s'assurer le concours de cadres permanents et professionnels. Une dizaine de personnes s'emploieront donc à donner au public les services et l'information qu'il demande.

La programmation

La programmation de l'année est déterminée dans les grandes lignes. Plus précisément la cinémathèque ouvrira ses portes le 4 octobre. Dès lors les séances se continueront selon l'horaire prévu.

Deux séries majeures sont à l'affiche pour le mois d'octobre. La première est con-

sacrée aux films du cinéaste allemand G.W. Pabst. Il s'agit d'une rétrospective de 17 films, allant du muet à l'année 1956. C'est la première fois que l'ensemble de l'œuvre de ce cinéaste important est présenté à Montréal. Citons notamment "Loulou", "Trois pages d'un journal" et "L'Opéra de quat'sous", ce dernier dans ses deux versions.

La cinémathèque présentera conjointement 16 films italiens récents, de 1960 à 1965. Il y aura un Pasolini, par exemple; on y verra également la version intégrale de "La Terra Trema" de Visconti.

Parlant de sa politique en ce qui concerne les œuvres récentes, Claude Nadon, responsable de la programmation, précise que la cinémathèque ne présente des œuvres modernes que dans la mesure où ces œuvres ne peuvent pas avoir, pour une raison ou une autre, de diffusion commerciale.

Puis viendra une série consacrée au cinéma soviétique. Là encore s'il y a Donskoi, on y verra surtout des inédits.

Série mineure mais intéressante pour les cinéastes canadiens, la cinémathèque présentera également une série de films britanniques les G.P.O. On sait l'intérêt de ces réalisations anglaises qui n'ont pas été sans influence sur l'actuel ONF.

Il est bon de signaler que l'on pourra voir, lors des vendredis canadiens, des films de genres aussi bien que des films sans distributeurs. Enfin, en ce qui concerne le cinéma canadien, Claude Nadon précise que la Cinémathèque est la seule tribune permanente ouverte à ce champ.

La cinémathèque a mainte-

nant cinq ans. Elle a reçu des subventions de l'ordre de \$100,000 par an. L'entrée des spectateurs est subordonnée à des frais de 55 cents.

EXPLOSION MUSICALE

ACCLAMÉE MONDIALEMENT... VIVE LES GENS!



Jusqu'au 28 sept. - 8.30 p.m.
\$2 - \$3 - \$4 - \$4.50 - \$5.50

En vente maintenant au "Service de Billets Centour" guichet d'Instant Theatre et au

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal 18, 842-2112

DÈS AUJOURD'HUI!

1313 697
BÉLANGER
272-5290

8e LA GRANDE VADROUILLE



LOUIS DE FUNÈS

TOUS

2e FILM: "JEU DE LA MORT"

DERNIER PROGRAMME 7.45 P.M.

CE SOIR à samedi

voyez ces 2 films maintenant!

Les 2 plus BEAUX films!

Elvira Madigan

Adultes 18 ans

à 6.40 et 9.45

Un film de BO WIDERBERG

EN PLUS: d'AGNÈS VAYDA

admirable de beauté, sensualité

Le Bonheur

(couleurs) avec Marie France Boyer

à 8.30 (dernier spectacle complet)

5300 BOUL. ST-LAURENT 277 4000

CINÉMA DE MONTRÉAL

verdi

COURS DU SOIR

DESSIN - PEINTURE

D'APRÈS MODÈLES VIVANTS

Les cours commenceront au début d'octobre

Inscriptions reçues dès maintenant

PROSPECTUS ENVOYÉ SUR DEMANDE

EN COMPOSANT 861-8019 OU 273-6148

ou en écrivant à C.P. 86, Station E, Montréal

École d'Art du Mont-Royal

INSTITUT CANADIEN DES AFFAIRES PUBLIQUES

15ème Conférence annuelle

(26 au 29 septembre 1968, au Mont-Gabriel)

"LES CITOYENS AU POUVOIR"

26 septembre, 8h.30 p.m.: Présentation du film "St-Jérôme"

de Fernand Dansereau

27 septembre, 10h.30 a.m.: Communications en ateliers de MM.

Fernand Dumont, Marc Brière, Pierre Lefrançois

27 septembre, 8h.45 p.m.: "Le changement technologique et la

participation de l'avenir" Conférencier: M. Laurent Picard

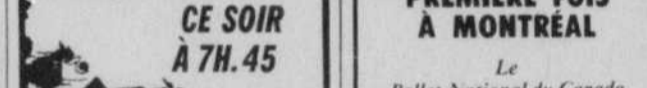
28 septembre, 8h.30 p.m.: "La participation?"

Panelistes: Mlle Nicole Fortin et MM. Paul Gerin-Lajoie, Marcel Pepin, Charles Taylor

Les séances d'atelier ont lieu les vendredis: 27 (10h.30 a.m. à 12h.30 et 2h.30 à 4h.30 p.m.) et samedi 28 (10h.30 a.m. à 12h.15). Pour renseignements et documentation: 737-4677

Blue Bonnets

CE SOIR À 7H.45



SOIRÉE DES DAMES...

CINEMA IMPERIAL - "2001 A Space Odyssey" mat. sam. et dim. 2.00

soirées. lun au sam. 8.30 dim. 7.30

CINEMA WESTMOUNT SQUARE - "The Secret Life of an American Wife" 1.25 - 3.25 - 5.25 - 7.25 - 9.25

KENT - "Don't look now, we're being shot at!" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00

PALACE - "Never a Dull Moment" 10.40 - 12.50 - 3.00 - 5.00 - 7.15 - 9.30

1.00 W.O.W. - "The Odd Couple" 10.35 - 12.45 - 2.55 - 5.05 - 7.20 - 9.35

PLACE DU CANADA - "Yours, Mine and Ours" 3.15 - 7.20 - 9.30

PLACE VILLE MARIE - (Grande salle) "Istanbul" 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.10

PLACE VILLE MARIE - (Petite salle) "The Graduate" 12.45 - 2.45 - 4.45 - 6.45 - 8.45

SYBIL - "Inadmissible evidence" 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.25

STRAED - "A Swingin' Summer" "The One Eyed Soldiers"

VAN HORNE - "The Producers" 12.25 - 2.25 - 4.50 - 7.10 - 9.20 - 9.30

YORK - "For Love of Ivy" 1.00 - 3.00 - 5.15 - 7.25 - 9.40

ET AUTRES LANGUES

Danois s. 4 anglais - "I a Woman" 12.50 - 3.45 - 6.40 - 9.20

Danois s. 4 français - CINEMA LAVAIL (Ville de Laval) - "Moi, une femme" des 1.00

Japonais s. 4 anglais - "Blind Devotion" 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15

Suèdois s. 4 anglais - FESTIVAL - "Night Games" 7.30 - 9.30 - dim. 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

VERDI - "Elvira Madigan" 6.40 - 9.45 - dim. 3.20 - 6.40 - 9.45

Yugoslave s. 4 anglais - SALLE HERMES - "Love Affair" 8.00 - 10.00 - dim. 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00

JOK



COMMENCANT DEMAIN SOIR et jusqu'au 30 septembre

Matinée: dim. 30 sept.

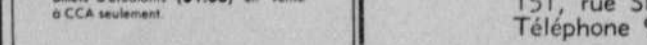
Prix: soir. \$2.50, \$3.50, \$4, \$5, \$4. Matinée: \$2.00, \$3, \$3.50, \$4, \$5.

Billets en vente à la Place des Arts et au CCA, 1822 ouest, Sherbrooke et aux autres agences de billets de CCA.

Billets d'étudiants (\$1.00) en vente à CCA seulement.

RÉSERVATIONS 932-2171 - 2234

PLACE DES ARTS SALLE WILFRID-PELLETIER



Centre national des Arts, Ottawa

5150 DECELLES ET REINE-MARIE

Pour réservations: 735-1259

L'EXPERIENCE THEATRALE LA PLUS EXOTIQUE ET LA PLUS FASCINANTE DE NOTRE EPOQUE

Des danses étranges, hypnotisantes nous révéleront toute la splendeur, la férocité et l'humour de l'Inde.

Une musique orientale envoûtante provenant de 26 instruments hindous dont la cithare, le sarod, le tabla et le thampara.

Des costumes d'une grande richesse: une gise en scène éblouissante.

Ven. sam. dim. 4-5-6 oct
Matinée: dim. 6 oct.

Prix: soir. \$2.50, \$3.50, \$4, \$5, \$6
matinée: \$2, \$3, \$3.50, \$4, \$5.

Billets en vente à la Place des Arts et à CCA, 1822 ouest, Sherbrooke et aux autres agences de billets de CCA.

Billets d'étudiants (\$1.00) en vente à CCA seulement.

Commandes postales à CCA, 1822 ouest, Sherbrooke, avec chèque ou mandat et enveloppe retour affranchie.

Réservations: 932-2171, 2234

UDAY SHANKAR

DANSEURS ET MUSICIENS HINDOUS

SALLE WILFRID-PELLETIER

PLACE DES ARTS, Montréal 18 (Québec) Tél: 842-2112

LE SPECTACLE LE PLUS JOYEUX DE L'ANNEE!

ROBERT REDFORD JANE FONDA CHARLES BOYER

PIEDS NUS DANS LE PARC

POUR TOUS

Horaires: 1.20, 3.25, 5.15, 7.20, 9.30. Dernier programme complet à 9.10 p.m.

PAPINEAU PAPINEAU & MT-ROYAL 521-6853

18 ANS RESERVE AUX ADULTES

BRIGITTE BARDOT ALAIN DELON JANE FONDA TERENCE STAMP

HISTOIRES EXTRAORDINAIRES

EDGAR ALLAN POE

avec FRANÇOISE PREVOST en COULEUR

avec JAMES ROBERTSON MISTRE: PETER FONDA

Alouette: Horaires 12.30, 2.35, 4.45, 7.00, 9.20. Dernier programme complet à 9.10.

ALOUETTE LES GALERIES D'ART 353-9940

318 STE CATHERINE O. 861-7807

5e mois

présentation MGM

production Stanley Kubrick

son stéréophonique à 7 trames

2001 a space odyssey

FAUTEUILS RESERVES EN VENTE... par poste... au ou théâtre...

Jules Jacob Musquin, Morgan (magasin Boulevard et Dorval), Roi des

Bus Prix, Roland Faucher, C.T. Pont-Viau.

POUR TOUS en matinée comme en soirée

IMPERIAL CINERAMA METRO STATION PLACE DES ARTS

1430 Bleury, Montréal, AV. 8-7102 ou 5603

LE THEATRE DU CAPRICORNE

Centre dramatique français du Canada

AUDITIONS

Le théâtre du Capricorne, compagnie d'expression française du Centre national des Arts, entendra en audition les comédiens professionnels intéressés à participer à sa saison 69-70.

Les auditions auront lieu: le lundi 14 octobre à Montréal le lundi 21 octobre à Hull le mardi 22 octobre à Québec

Renseignements: Jean-Guy Sabourin, Directeur artistique, Théâtre du Capricorne, Centre national des Arts, 151, rue Slater, Ottawa. Téléphone 996-2429

UN FILM PROFONDEMENT HUMAIN

avec Michel Simon

LE VIEIL HOMME ET L'ENFANT

ALAIN COHEN

un film de CLAUDE BERRI

POUR TOUS

5550 ouest Sherbrooke - 489-5559

LA REVELATION DU FESTIVAL DE MONTRÉAL. CE FILM INNOVE PAR L'AUDACE DE SON SUJET.

- Luc Perreault, LA PRESSE

LOVE AFFAIR

un film de DUSAN MAKAVEJEV avec EVA RAS

SOUS-TITRES ANGLAIS

5550 ouest Sherbrooke - 489-5559

SALLE HERMES

"VOUS FASCINE PAR SON AUDACE?"

NIGHT GAMES

un film de MAI ZETTERLING

SOUS-TITRES ANGLAIS

1206, E. STE-CATHERINE - 525-8400

FESTIVAL

un film de TONY RICHARDSON

"MADEMOISELLE"

JEANNE MOREAU

Yves Montand Annie Girardot

18 ANS

VIVRE POUR VIVRE

BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE

LE DAUPHIN

Candide et Sensuelle..!

18 ANS réservé aux adultes

DANY CARREL JACQUES PERRIN avec la participation de ROBERT HOUSSEIN PIERRE BRASSEUR

"LA PETITE VERTU"

AUSI Je suis une "STRIP-TEAUSER"

COULEUR

Vendredis: Le soir à 8.10, 7.35, 9.35. Dernier programme complet à 9.03 p.m. Sam. et Dim. continué depuis 1.00 p.m.

Parisien: Programme complet à 10.00, 12.10, 2.25, 4.35, 6.55, 9.15 p.m.

VERSAILLES LE PARISIEN

7365 SHERBROOKE E. 353-0200 480 STE-CATHERINE O. 861-2697

NOUS LES FEMMES...

RESAIS 18 ANS

35 MILTON / 842-6053

Les Biches

le plus pur... le plus terrifiant...

de Claude CHABROL avec Jean-Louis TRINTIGNANT Jacqueline BISSIARD Stéphanie AUDRAN

LES DESARROIS DE L'ELEVE TORLESS

LUNAVEN 7.30 - 9.30 SAM. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 DIM. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

EASTMANCOLOR

un film de A. SCHINDLER

CINÉ-ART FILMS

PRÉSENTE

UN TORRENT DE RIRE... avec le ROI de la Comédie...

LOUIS DE FUNES

les grandes vacances

POUR TOUS

FLEUR DE LYS

Tel. 861-2996 900 ouest, STE-CATHERINE

858, E. STE-CATHERINE - 288-3303

CINÉMA DE PARIS

L'amour... la haine... la violence...

EN COULEURS

ROBERT STACK - JEAN GABIN

le Soleil des voyous

AUSI LES FEMMES SONT DES ANGES

JEAN-TALON

JEAN-TALON, A L'EST DE PILEL - 325-7000

3019, E. SHERBROOKE - 525-2174

MAISONNEUVE

LE DERNIER ÉPISODE

ANGÉLIQUE

ET LE SULTAN

EN COULEURS

AUSI COMMISSAIRE SAN ANTONIO

SALE TEMPS POUR LES MOUCHES

PLAZA

1204, E. STE-CATHERINE - 523-5180

6505, ST-HUBERT - 274-6155

CANADIEN

UN FILM PROFONDEMENT HUMAIN

avec Michel Simon

LE VIEIL HOMME ET L'ENFANT

ALAIN COHEN

un film de CLAUDE BERRI

arts et spectacles

Télé-chronique

Ah! mes aieeux!

Une émission comme le "Sel de la semaine" est intéressante dans la mesure où l'invité l'est tout d'abord, et dans la mesure où l'animateur sait le rendre intéressant. Il arrive que ce soit l'invité qui ne sache pas nous intéresser, il arrive aussi que ce soit M. Seguin qui manque l'occasion de nous faire passer une heure inoubliable. Lundi soir, le temps nous paraissait si long qu'à 22 heures trente, au beau milieu de l'entrevue, nous avons tourné le bouton de la télévision pour écouter, à la radio d'Etat, le chanoine Groulx interviewé par Andréanne Lafond pour l'émission "Hommes de notre temps".

Au "Sel" donc Lady Asquith, fille de Lord Asquith, qui fut premier ministre de la Grande-Bretagne. Pourquoi l'a-t-on invitée au Sel? Ni cherchez pas midi à quatorze heures: elle a osé dire sur les ondes de l'ORTF ce qu'elle pensait du Général. Ah! que de courage chez une seule femme! Mon Dieu! voilà l'oracle du siècle. C'est pourtant une femme toute simple, libérale jusqu'à la pointe des ongles, à tel point qu'elle alla même jusqu'à discuter très durement avec Churchill quand il avait adhéré à une coalition de conservateurs et de libéraux. Il est vrai qu'à cette époque l'Angleterre était furieusement conservatrice, que la Chambre des Lords pratiquait une politique de caste jalouse de ses privilèges. Lord Asquith faillit causer une révolution en proposant des pensions pour les vieillards. A cause d'un tel père, elle se passionna très tôt pour la chose politique. Churchill fut le grand ami de sa vie; elle a d'ailleurs publié un ouvrage sur lui. Son seul défaut était de ne pas sentir, selon elle, ce qui se passait chez les autres, d'être en quelque sorte insensible à leur présence. Et puis, le méchant, il commet l'erreur d'avoir un faible pour les débuts du régime mussolinien. C'est tout à fait impardonnable, tout le monde sait maintenant que Mussolini était le diable en personne. Enfin, Lady Asquith est une libérale qui ne transige pas sur les questions idéologiques. Une femme de tête. Hitler les a réconciliés, Churchill et elle. Bravo!

Mais le chanoine Groulx, qui devait avoir au moins le même âge que Lady Asquith, nous parlait d'une histoire beaucoup plus près de nous puisqu'il nous entretenait de sa carrière d'historien, des événements auxquels il a participé. Andréanne Lafond l'accompagnait avec une grande sympathie dans sa recherche du passé. Elle commentait ses propos avec un esprit de synthèse étonnant. Elle le décrivait fort justement en soulignant qu'il demeurait un "exemple de continuité et d'objectivité". A l'époque où il prend la direction de l'Action française (la nôtre), il est assez rare d'assister à l'engagement d'un prêtre. Il dit à un moment donné une phrase remarquable: "Ce sont les poètes qui révèlent les petites nations à elles-mêmes", et c'est particulièrement vrai pour notre "petit peuple". Il ne s'agit pas, selon lui, d'être anti-anglais ou anti-n'importe quoi, mais d'être pro-canadien-français, comme les Anglais sont pro-anglais, ce qui est tout naturel. Il n'accuse pas seulement les Canadiens anglais d'avoir rendu notre destin si précaire mais aussi les Canadiens français qui ont été "leurs tristes complices". Quand Mme Lafond lui parle du Centenaire, il répond qu'il n'est pas pour la célébration de cet événement, mais juge que cette année-là aurait dû être, pour nous, "une année de profonde méditation". A la nouvelle de sa mort, une semaine après cette entrevue, de nombreux jeunes, parmi lesquels il y avait des athées, ont eu envie de pleurer, note Andréanne Lafond. Oui, le chanoine est mort. Son enseignement, son exemple sont toujours là, brûlants de vérité féconde.

André MAJOR

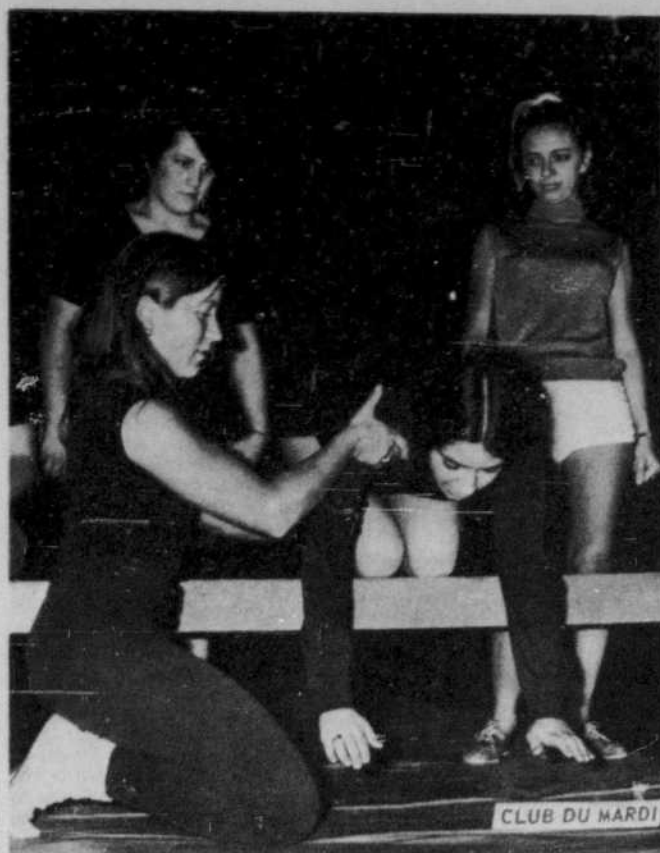
Horaires

| MERCREDI | |
|----------|--|
| 6.00 | Télé-métro |
| 6.40 | Sports-images |
| 6.50 | Télé-métro |
| 7.00 | Dernière heure |
| 7.15 | Télé-métro |
| 7.30 | Les grandes productions |
| 7.30 | "La taverne de l'Irlandais", comédie de mœurs (E.-U.) |
| 7.30 | Real Gagner illuminé |
| 10.45 | Dernière heure et météo |
| 11.00 | La ronde des sports |
| 11.15 | Cinéma |
| 11.15 | "Le Sahara brûle", drame (France) |
| 12.45 | Dernière édition |
| 12.50 | Fermeture |
| CBFT 2 | |
| 9.25 | Aujourd'hui à CBFT |
| 9.30 | L'inspecteur Leclerc |
| 10.00 | Le roman de la science |
| 10.30 | En mouvement |
| 11.00 | La source verte |
| 11.15 | Cinéma |
| 11.15 | "Massacre à Furnace Creek", aventures (E.-U., 1948) |
| 1.00 | Cinéma |
| 1.00 | "Le temple de l'éléphant blanc", aventures (France-Italie, 1963) |
| 2.30 | Oui ou non |
| 3.00 | Femme d'aujourd'hui |
| 4.00 | Ulysse et Océar |
| 4.30 | La boîte à Surprise |
| 4.50 | La tour atomique |
| 5.30 | Richard Coeur de Lion |
| 6.00 | Teletjournal |
| 6.10 | Nouvelles du sport |
| 6.30 | 24 heures |
| 6.45 | Aujourd'hui |
| 7.30 | Comando du désert |
| 8.00 | Cinéma du mercredi |
| 8.00 | "La bataille de la mer de Corail", film de guerre (E.-U., 1959) |
| 9.30 | Conférence de presse de Daniel Johnson |
| 9.30 | Norminque, film de l'O.N.F. (Jacques Lesbar) |
| 11.00 | Teletjournal |
| 11.30 | Nouvelles du sport |
| 11.30 | Médecine d'aujourd'hui (obésité) |
| 12.15 | Jacques Bril présente |
| 12.45 | Teletjournal |
| CFTM 10 | |
| 7.30 | Les p'tits bonhommes |
| 7.45 | Métronite |
| 8.45 | 36-24-36 |
| 9.00 | Toast et café |
| 10.00 | Voix de femmes |
| 10.30 | Soins de beauté |
| 10.45 | L'école du bonheur |
| 11.00 | Voix de femmes |
| 11.30 | Eternel amour |
| 11.30 | "Desir interdit" (44) |
| 12.00 | Les rêts du Capitaine |
| 12.10 | Les manchettes |
| 12.15 | Cinéma |
| 12.15 | "Zorro dans la justice du Coyote" (42) |
| 12.30 | Cinéma-mercredi |
| 12.30 | "Cott 45" (E.-U.) |
| 2.00 | Cinéma-mercredi |
| 2.00 | "Le roman d'un Spahi", aventure (France) |
| 3.30 | Madame à l'anneau |
| 4.00 | La cabane à Midas |
| 4.30 | Super Solide |
| 5.00 | Les 5 à 6 |
| CFCF 12 | |
| 8.30 | Sound of 12 |
| 8.45 | Newsroom 12 |
| 9.00 | The Ghost and Mrs. Muir |
| 9.30 | Romper Room |
| 9.30 | The Mothers-in-Law |
| 10.00 | Bob Hope Special |
| 9.00 | Creative Persons - Summer Olympic Special |
| 9.30 | Torch to Mexico - Summer Olympic Special |
| 11.00 | CBC National News |
| 11.15 | Viewpoint |
| 11.25 | Night Overall |
| 11.30 | Movie Cavalcade: "Ring of Fire" |
| 1.00 | Final Report |
| 8.30 | Sound of 12 |
| 8.45 | Newsroom 12 |
| 9.00 | The Ghost and Mrs. Muir |
| 9.30 | Romper Room |
| 9.30 | The Mothers-in-Law |
| 10.00 | Bob Hope Special |
| 9.00 | Creative Persons - Summer Olympic Special |
| 9.30 | Torch to Mexico - Summer Olympic Special |
| 11.00 | CBC National News |
| 11.15 | Viewpoint |
| 11.25 | Night Overall |
| 11.30 | Movie Cavalcade: "Ring of Fire" |
| 1.00 | Final Report |
| 10.30 | River Inn |
| 11.00 | National News |
| 11.15 | Pulse |
| 11.40 | Pajama Playhouse: "Kiss the Blood off My Hands" suivi de Newsroom 12 |

Mangez du beurre
MY COUNTRY
fabrique par
Lactanor

condition féminine

Les centres de loisirs dans les grandes villes sont des zones de sécurité pour la jeunesse



Le club du mardi, c'est le rendez-vous des jeunes garçons et filles qui veulent se détendre en s'adonnant à leurs sports préférés: natation, gymnastique, athlétisme, etc.



Une judoka pour les filles ou pour les femmes? Pourquoi pas? Sur notre photo, Mlle Renée Doucelin pratique ce sport au Centre de loisirs Immaculée-Conception.

"Les centres de loisirs dans les grandes villes constituent des zones de sécurité pour les jeunes", a déclaré, hier, le Père Marcel de la Sablonnière, directeur général du Centre Immaculée-Conception à l'occasion d'une conférence de presse qui marquait le début des activités pour la saison 68-69.

Malgré leur soif de liberté, leur besoin de tout contester et de revendiquer, les jeunes se sentent souvent seuls. S'ils ont changé, s'ils réclament et pas toujours à tort, faut-il dire, nos responsabilités, à nous adultes, demeurent inchangées. Malgré les apparences, ils continuent de compter sur notre appui, mais sous une autre forme. C'est le rôle des centres de loisirs de leur fournir un endroit où se rencontrer, des installations adéquates, le matériel voulu, des moniteurs qualifiés. Les jeunes ne tarderont pas à se charger eux-mêmes de l'animation.

Le Père de la Sablonnière a également tenu à rappeler que, pour beaucoup d'adolescents, le centre de loisirs a vite fait de dépasser le strict plan sportif pour devenir le lieu de rencontre du "groupe", un endroit où on est assuré d'être accueilli avec cordialité et compréhension, où l'on peut échanger, où l'on se crée de solides liens d'amitié.

Il est intéressant de noter que la clientèle du centre Immaculée-Conception qui a déjà 18 ans d'existence se recrute à 85 p.c. en dehors de la paroisse. Des gens y viennent de tous les secteurs de la ville,

sans doute à cause de la qualité des activités offertes.

Signalons en outre que les filles assistent plus nombreuses que les garçons aux différents cours. Peut-être sont-elles plus tenaces, davantage intéressées à leur formation, note une monitrice.

Des activités pour tous les goûts

Cette année, le programme des activités au centre Immaculée-Conception est plus varié que jamais. Parmi les nouveautés ou les activités d'un intérêt spécial, signalons "les amis en plongée" ou club de plongée sous-marine ouvert aussi bien aux filles qu'aux garçons; l'escrime, le tir à l'arc, le judo, les cours de natation, le yoga.

Parmi les nombreuses activités de groupes spécialement conçus pour les jeunes, mentionnons le club du mardi, le rendez-vous des jeunes gens et jeunes filles qui veulent se détendre en s'adonnant à leurs activités sportives et sociales favorites: natation libre, cours de la Croix-Rouge, gymnastique aux agrès, gymnastique sportive, athlétisme léger, volley-ball, club sur différentes disciplines sportives comme le ski, la voile, le plongeon, le canot, le judo; excursions, discussions en groupe, films sportifs, discothèque et danse, chansonniers invités, etc. Tous les mardis, de 20 à 23h. Au club du mardi, vient s'ajouter le jeudi-copains, club sportif et social; le club via le monde, qui ouvre ses



Cours de maintien selon la méthode Todasco sous la direction de Madame Noëlla Viger.

portes à tous les garçons et filles que les voyages, l'aventure et les activités de créations intéressent. Ce club est un visa pour l'aventure; on y organise des voyages à tarifs réduits, on y donne des conférences, une initiation à la photo, au film, etc.

A côté de ces activités, signalons toute une série de cours sur les arts appliqués: dessin, peinture, émaillerie, etc.

A l'intention des mères qui viennent conduire leurs petits à la maternelle, on a organisé des cours de natation, d'expression corporelle et, élément neuf cette saison, des cours de

bon parler français. Ces cours avaient été donnés l'an dernier à tous les professeurs de la maternelle; cette saison, ce sera au tour des mamans d'en bénéficier au profit de leurs enfants. Ce cours est également ouvert à toutes les femmes qui voudraient en bénéficier.

A signaler également, à compter du 1er octobre, les cours de maintien donnés par l'équipe Todasco.

Pour donner tous ces cours, surveiller toutes ces activités, le centre de loisirs de la rue Papineau compte sur le concours de plus de quatre-vingt moniteurs et monitrices.

R.R.

Pour les femmes, une société juste, c'est une société libérée de la pauvreté, de la discrimination et de toute menace de guerre

Face aux dangers que représente l'utilisation d'armes chimiques et bactériologiques, les membres de la voix des femmes réunis à leur congrès annuel à Calgary, du 20 au 22 septembre, ont décidé d'envoyer une délégation au centre de recherches de Suffield en Alberta. Une déclaration sera remise au directeur du centre et les délégués tenteront d'obtenir des précisions sur la nature des recherches poursuivies.

La voix des femmes estime que le gouvernement devrait entourer ses politiques d'un peu moins de mystère afin que l'opinion publique soit mieux informée. Comme l'a dit le premier ministre, l'établissement d'une "société juste" requiert une plus grande participation de la part de l'électorat.

Lors du banquet d'ouverture offert par la province d'Alberta, M. Douglas Fisher, homme politique et journaliste réputé, a prononcé une causerie sur la structure du pouvoir au Canada et a suggéré des moyens réalistes pour influencer la politique du gouvernement.

En cette année de droits de l'homme, la voix des femmes proclame le droit pour tous

les Canadiens de vivre dans une société libérée de la discrimination, de la pauvreté et de toute menace de guerre.

La démocratie, une illusion?

Des jeunes de divers milieux à l'occasion d'un panel ont débattu le thème suivant: "La démocratie, une illusion?" De leur côté, les 150 déléguées venues de toutes les parties du Canada ont aussi entendu le témoignage de deux membres de la Voix des femmes, Mesdames Kay Macpherson et Claire Culhane, qui se sont rendues récemment au nord et au sud Vietnam et qui ont insisté sur la nécessité de tout mettre en oeuvre pour faire cesser la guerre au Vietnam. La voix des femmes insiste donc pour que le gouvernement canadien fasse pression auprès des Etats-Unis afin de faire cesser immédiatement les bombardements. Les déléguées se sont privées d'un repas afin d'offrir symboliquement un membre artificiel à un enfant vietnamien.

La voix des femmes compte organiser au Canada une conférence réunissant des femmes vietnamiennes et américaines venant des deux pays impliqués dans la guerre au Vietnam.

La voix des femmes a réitéré son opposition à l'OTAN, au Nord, à toute intervention armée et au trafic des armements qui est en grande partie responsable de la situation actuelle au Biafra, et a condamné la violence à la télévision.

La voix des femmes demande au gouvernement canadien d'établir un service pour le désarmement, d'établir des relations diplomatiques avec la république populaire de Chine et qu'une aide accrue soit versée aux pays sous-développés par l'intermédiaire des Nations-unies.

Madame Duckworth de Halifax, a été élue présidente nationale de la voix des femmes et se rendra après le Congrès à Atlanta en Georgie afin de porter un message de cet organisme à Madame Martin Luther King et de maintenir le contact avec les mouvements pacifistes américains.

les MOTS CROISÉS du Devoir

| | | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 1 | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | | | |
| 11 | | | | | | | | | | | |
| 12 | | | | | | | | | | | |

Horizontalement

- Député de Vaudreuil-Soulanges au Provincial.
- Diminution du nombre ou de la qualité des globules rouges. - Allongé, être.
- Insigne de la royauté. - Pilier carré, saillant sur la façade d'un édifice.
- Rendrons uni et luisant. - Point d'union du membre antérieur du cheval avec le tronc.
- Erbium. - Suçons le lait de la marmelle.
- Sélénium. - Marque l'alternative. - Tombe en syncope (se).
- Initiation aux mystères, dans l'ancienne Grèce.
- Note de la gamme. - Formé d'air. - Strontium.
- Terme de tennis. - Qui nie l'existence de toute divinité.
- Chez les Hébreux, poids et monnaie pesant environ 6 grammes. - Mis ma confiance.
- Se dit d'une rivière dont l'écoulement n'est pas arrêté par une saison sèche. - Insecte des eaux stagnantes.
- Unité d'aire pour les surfaces agraires (plur.). - Vous adresserez à la Divinité.

Verticalement

- Comté de la Gaspésie, Ville de Belgique.

De nouveau. - Fondateur de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice.

- Vrai. - Variété d'argile utilisée en peinture.
- Qui sont sans pitié.
- Qui contient du nitre. - Dans.
- Petit loir gris. - Triage. - Neptunium.
- Débarraiss les étoffes des noeuds. - Métal d'un gris bleuâtre.
- Pronom personnel. - Etain. - Oiseau passereau de la famille des corvidés.
- Enleva. - Que l'on fait de soi-même.
- Victoire de Napoléon sur les Prussiens en 1806. - Argent. - Temps récemment écoulé.
- Intervention, médiation. - Paul-Emile.
- Aussitôt que. - Changez l'air.

Solution d'hier

| | | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 1 | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | | | |
| 11 | | | | | | | | | | | |
| 12 | | | | | | | | | | | |

Pour apprendre la technique fondamentale de l'art culinaire en même temps que des recettes délicieuses Suivez cet automne

Les cours de fine cuisine familiale

de Base ou de Réception

du professeur et chef bien connu
M. HENRI BERNARD

ils débuteront cette automne à raison d'une leçon par semaine le jour ou le soir

POUR RENSEIGNEMENTS - PROSPECTUS GRATUIT - INSCRIPTION

S'adresser à: **INSTITUT D'ART CULINAIRE**
École détenant un permis en vertu de la loi des Ecoles Professionnelles Privées

2015 rue de la Montagne suite 610 - Montréal
Tél. 843-6481

FB **IMPORTANTE VENTE** **FB**
A
L'ENCHÈRE CATALOGUEE

Meubles et accessoires de diverses successions, y compris le solde des

Successions de Roberta Wilson et de Lionel V. Roy de Québec

et autres intéressés

VENTE: Les jeudi et vendredi soirs 3 et 4 octobre à 19.30 (Peintures). Vendredi 4 octobre à 13.30 (Tapis). Les jeudi et samedi après-midi 3 et 5 octobre à 13.30 (Meubles etc.)

MEUBLES: —
Reproductions modernes de mobiliers de salle à manger, tables de jeu Damascus, cabinet étage, vitrines, bureaux ministre et autres, cabinet oriental et table à café, vaisseaux, rares fauteuils géorgiens et victoriens et casier à bouteilles antique, volants, armoire et chaise en pin, tables d'appoint, tabourets, magnifique cabinet à bison avec incrustations, tables et chaises volantes, commodes superposées, mobilier Louis XV de boudoir, tables anciennes de salle à manger, ensemble de chaises de salle à manger, jolie table Louis XV de boudoir, chaises sculptées italiennes de hall, etc.

PORCELAINE ET VERRERIE: —
Porcelaine Royal Crown Derby, Meissen, Coldport, Minton et autres incluant services à dîner, à thé, tasses et soucoupes, vases en verre taillé, gobelets et verres à vin variés.

LAITON, CUIVRE ET ACIER SCULPTE: —
Plaques, brasero, accessoires et bibelots, etc.

ARGENTERIE SOLIDE ET PLAQUÉE: —
Service à thé et café 5 pièces en argent Hall Mark, bouillière, cruches à vin, chandeliers poivrières et salières, compotiers, cabarets, coutellerie, etc.

OEUVRES D'ART: —
Horloges, écriin à bijoux, vases, ornements en bronze, lanternes et lampes, miroirs muraux, poterie d'étain, etc. Peintures à l'huile d'artistes canadiens renommés et autres, aquarelles, reproductions rares, grande collection de gravures de Bartlett, eaux-fortes, etc.

TAPIS ORIENTAUX: —
Bel assortiment de tapis de Perse et autres incluant du Bokhara, Kishan, Kerman, Kazak, Quom, et nombre d'autres en diverses dimensions.

INSPECTION: Le vendredi 27 septembre, de 9.30 à 21.30 p.m. Les samedi et lundi 28 et 30 septembre, de 9.30 a.m. à 18.00 p.m.

FRASER BROS. LTD.
4950, de la Savane et 5025, rue Paré
Vaste terrain de stationnement aux deux entrées
Tél. 342-0050
(Commissaires-priseurs, évaluateurs et liquidateurs depuis 1880)

United Funds Management Limited affiche un actif global de \$449,395,866

potins financiers

Les avances paraissent généralement, hier, sur la Bourse de Toronto tandis que, sur la Bourse de Montréal, elles furent plutôt modérées. La tendance des valeurs françaises était incisée, hier, sur la Bourse de Paris. Sur la Bourse de Londres l'indice des industrielles compilé par le Financial Times d'Angleterre, accusa, hier, une perte de 5,8 points. Sur la Bourse de N.Y., l'indice des industrielles, compilé par DJ, clôtura à la hausse. Comme Wall Street n'a cessé de monter depuis 7 séances consécutives, une certaine prudence paraît logique.

Selon une dépêche de Londres, une reprise des hostilités au Moyen-Orient peut être attendue à tout moment, au dire du Ministre égyptien des Affaires Étrangères. Il va sans dire qu'un tel développement serait mal vu du marché boursier.

À partir de ce matin le taux des prêts de choix de la Chase Manhattan Bank sera de 6 p.c. et il y aura une réduction des taux pour les gros emprunteurs, soit 2 développements qui ne peuvent qu'être bien vus des spéculateurs.

M. Donald T. Regan, président de Merrill, Lynch, Pierce, Fenner and Smith Inc. nous fait savoir que la compagnie a nié toutes les allégations, formulées par la SEC et que 3 mémoires ont été présentés à Washington à cet effet. Une motion a, même, été présentée demandant l'annulation de l'audition des procédures le 8 octobre 1968, car, elle était prématurée, dit-on. Il demande le "fair play" envers la compagnie et son personnel, car, une campagne de publicité, comme celle faite récemment a été pratiquement de l'arbitraire. Depuis des années, selon M. Regan, Merrill Lynch n'a cessé de coopérer avec la SEC, au bénéfice des investisseurs et c'est l'intention des autorités de Merrill Lynch de continuer d'agir ainsi. Il va sans dire que ces derniers entendent que leurs droits, en vertu de la loi soient respectés. Incidemment, M. Morten Kveim est, maintenant, directeur régional du bureau local de Merrill, Lynch, Pierce, Fenner and Smith Inc.

Oshawa Wholesale Ltd a gagné 40, 92 cts l'action terminée le 10 août vs 34, 51 cts durant la même période en 1967 durant les 28 semaines.

La C.S. de Labelle, celle de St-Félix du Cap Rouge, celle de Ste-Marguerite du Lac Masson, celle de l'ancienne Lorette, celle de l'Estérel, celle de Sherbrooke, celle de Hauteville, celle de Candiac, celle de Ste-Thérèse et celle de Shawinigan emprunteront sous peu.

Baker, Weeks & Co vient de publier des études sur la Société Dominion Textile, sur The Western Canadian Oils, 2 entreprises canadiennes, ainsi que sur Bucyrus Erie Co, Beilin Fashion Inc, et Hunt Chemical Corp, 3 entreprises américaines.

La Cité de Farnham, comté de Missisquoi, a vendu récemment, à un syndicat formé de La Banque Canadienne Nationale, René-T. Leclerc Inc, une émission de 120,000 de titres à 7 1/2%, remboursables en séries en 10 ans, à un prix de 97,26. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 7,9512%. L'emprunt comporte un solde de \$80,500, à renouveler en 1978 pour un terme additionnel de 10 ans.

Ces jours-ci la Ville de LaSalle, comté d'Abitibi-Ouest, a vendu à un syndicat formé de La Banque Canadienne Nationale, Crédi Québec Inc, une émission de 190,000 d'obligations, à 7 1/2% remboursables en séries en 10 ans, à un prix de 96,93. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 8,9672%. L'emprunt comporte un solde de \$77,000, à renouveler en 1978 pour un terme additionnel de 10 ans.

Des soumissions seront reçues le jeudi 26 septembre 1968 pour \$155,000,000 de bons du Trésor du gouvernement canadien, jouissance et livraison le 27 septembre 1968, dont \$125,000,000 en bons à 91 jours et \$30,000,000 à 182 jours. \$155,000,000 de bons en circulation arriveront à l'échéance le 27 septembre 1968.

SECONDE AFP — Le gouvernement suisse a autorisé hier la Banque nationale suisse à participer à la nouvelle aide monétaire de deux milliards de dollars accordée à la Grande-Bretagne par les banques centrales le 9 septembre dernier, à Bâle. La participation financière de la Suisse est de 100 millions de dollars.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Offre de droits en faveur des actionnaires de Canada Southern Petroleum Ltd

Sous réserve de conditions du marché favorables, et sous réserve de la présentation d'un rapport d'enregistrement à la SEC et de son approbation, les actionnaires de Canada Southern Petroleum Limited, immatriculés le 25 octobre, se verront offrir des droits de souscrire à une unité (1) pour chaque cinq (5) actions détenues. Les actionnaires, qui procéderont à l'exercice de leurs droits, recevront une (1) action du capital-actions de l'entreprise, plus un "warrant" (droit) d'achat d'actions pendant une durée de 5 ans, comportant le privilège pour son détenteur d'acheter 1,2 action additionnelle à des prix déterminés pour chaque unité souscrite. Le prix de ces unités sera établi à des cours figurant entre 10 et 20 pour cent du prix du marché des actions de la compagnie lors de leur exercice.

Emission de \$275,000.00 d'obligations, adjudgées à 4 maisons de valeurs de placement de Québec

Le village de St-Joseph-de-la-Rivière-Bleue, comté de Témiscouata, a vendu récemment à un syndicat formé de La Corporation de Prêts de Québec, Oscar Dubé & Cie Inc, Grenier, Ruel & Cie Inc, J.E. Laflamme Ltée, une émission de \$275,000, d'obligations, à 7 1/2% remboursables en séries en 10 ans, à un prix de 96,25. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 8,1661%. L'emprunt comporte un solde de \$179,500, à renouveler en 1978 pour un terme additionnel de 20 ans.

Dates du 1er septembre 1968, les nouvelles obligations échoient en séries du 1er septembre 1969 au 1er septembre 1978 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. Sont payables à toutes les surcuses d'une banque à charte dans la province de Québec. L'emprunt est contracté pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, pour un barrage et pour un réservoir.

L'évaluation imposable du village pour 1968, s'élève à \$1,173,082. Le 31 décembre 1967, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait à \$44,000. Le village compte 1,612 âmes.

Jorex Limited inscrira, ce matin, 1,300,007 de ses actions sur la Bourse Canadienne

1,300,007 actions, sans valeur au pair de Jorex Limited, seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne à son ouverture mercredi, le 25 septembre 1968. Leur symbole au télécriteur sera "JX". Le rapport sur cette inscription sera disponible sous peu. Le siège social de l'entreprise est situé à la suite 904,85 ouest rue Richmond, Toronto. Ont Jorex Limited fut incorporée en vertu des lois de la province de l'Ontario, par lettres patentes datées du 29 février 1968. Elle fut incorporée et organisée dans le but d'entreprendre des travaux de prospection, d'exploration et de développement. Elle entend devenir active aux E-U et au Canada. Si les travaux sont couronnés de succès, une nouvelle compagnie sera incorporée, organisée et opérée par Jorex et ses associés. L'entreprise a dépensé, à ce jour \$20,000.00 en dépenses d'organisation, d'incorporation et d'administration. Rien ne fut dépensé, à ce jour, pour des travaux de prospection, etc. On estime les dépenses d'administration, à l'avenir, à \$50,000 par année et celles de développement futur à \$225,000 pour la prochaine période quinquennale. La capitalisation de Jorex consiste en 4,000,000 d'actions sans valeur au pair, dont 1,300,007 sont émises et en circulation et 100,000,000, réservées pour fins d'émission. La compagnie Guaranty Trust du Canada, ayant des bureaux à 82 Avenue University à Toronto, à 227 ouest rue St-Jacques et 624 Howe Street, Vancouver, agit comme registraire et agent de transfert.

M. A. Blaikie Purvis, maintenant "l'âme dirigeante" de Canadian Investment Fund Ltd, à Montréal

Les 18 et 19 septembre, nous avons commenté, dans cette page, la réception donnée au St-James Club en l'honneur de la retraite de M. Alan Chippendale, président de Calvin Bullock Ltd à Montréal ainsi que le témoignage d'estime que M. S.E. Nixon, président de l'IDA et vice-président exécutif de Dominion Securities, lui a rendu. Ce matin, nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les nominations annoncées aujourd'hui dans nos pages financières par la même firme.

Comme maints détails sont donnés ci-contre concernant les nouveaux titulaires d'importantes fonctions chez Calvin Bullock Ltd, gérant de Canadian Investment Fund Ltd, nous nous garderons d'en dire davantage. Nous croyons opportun, toutefois, de faire remarquer au public que 2 des nôtres occupent des postes importants dans la C-I-F, soit l'Hon F. Philippe Blais, C.B.E., C.R. à titre de membre du conseil d'administration et M. Roland Pélouquin, à titre de trésorier. Quant à M. A. Blaikie Purvis, M.B.A., qui devient vice-président et administrateur délégué de l'organisation Bullock au Canada et de la C-I-F, il impose non seulement par sa stature (6'2"), mais, encore, par ses qualités et ses vastes connaissances des choses de la finance. Diplômé des Universités d'Harvard et McGill, et, antérieurement, du Eton College School, d'Angleterre, et du Bishop's College School, de Lennoxville, il est tout à fait qualifié pour bien remplir ses nouvelles fonctions, ayant été, d'ailleurs, en contact constant pendant des années avec M. Alan Chippendale, et c'est tout dire. Nous souhaitons, donc, à M. A. Blaikie Purvis plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Marcel CLEMENT

Bourse de Toronto

Le marché minier, encore témoin d'un vil essor

La Bourse locale a fermé avec des gains fractionnaires dans la plupart des secteurs. Les industrielles ont terminé à leur plus haut sommet depuis leur record établi en mai 1963, tandis que les pétroles de l'Ouest ont atteint un sommet sans précédent.

Les profits ont surclassé les pertes par 282 à 265.

Reitman's a grimpé de 2 1/4 à 14, Chrysler, de 2 à 75, tandis qu'Empire Life perdait 2 1/2 à 22, Texaco 1 à 31 et Banque canadienne impériale 3 à 18 5/8.

Parmi les secteurs les plus actifs, Inspiration a haussé de 25 cents à \$1.75.

Dormar a acquis 1-8 à 12 après avoir annoncé qu'elle interdirait le geste des autres compagnies en haussant les prix du papier journal, le 1er janvier.

Au secteur des mines: Pine Point a majoré de 1 1/4 à 44 3/4, Mattagami Lake, 3-4 à 14.

Canadian Superior Oil a gagné 3 1/2 à 58 1/2, Banff, 3-8 à 13 1/8, cependant que Place Oil et Gas étaient en hausse de 0.08 à \$1.74.

L'indice des industrielles a avancé de .34 à 177.58 et le volume des actions transigées s'élevait à 3,577,000.

Bourse de N. Y.

Wall Street avance depuis 7 séances consécutives

La tendance est demeurée très bien orientée à Wall Street où la hausse est intervenue dans une atmosphère très active.

Les opérateurs ont tenu compte de la réaction favorable du président Johnson à la hausse annoncée par le General Motors sur le prix de ses modèles 1969, ce facteur était déjà intervenu à la fin de la précédente séance, de la baisse du "prime rate" de la Chase Manhattan Bank — ce qui confirme la tendance à la baisse du taux d'intérêt sur les prêts bancaires — et du fait que l'indice des industrielles a nettement dépassé le cap du 530 qui passait pour un seuil technique décisif.

Les ordinateurs ont comme la veille été particulièrement fermes. Parmi les Blue Chips, Du Pont a été en évidence dans la perspective des bénéfices en hausse. Les chimiques ont d'ailleurs été fort bien tenues, de même que les constructions électriques, les tabacs, les aluminiums, les télévisions en couleurs, les chemins de fer et les magasins.

Les automobiles ont été affectées par les prises de bénéfices, de même que les aciéries. La faiblesse a toutefois été plus apparente parmi les compagnies aériennes, les curifères, les banques d'épargne, les cinématographiques et les mines d'or.

Parmi les valeurs canadiennes, le Canadian Pacific a progressé de 2 1/8, McIntyre Porcupine de 1 3/4, Hudson Bay Mining de 1-4, et International Nickel de 3-8. Dome Mines a flechi de 7-8, Distillers Seagrams de 1-2, Granby Mining de 1-8, Massey de 1-4 et Walker Gooderham de 3-8. A la Bourse Américaine, Scurry Rainbow a grimpé de 1-2, Preston de 1-4 et Canadian Javelin de 1-8. Brazilian Light and Power a flechi de 1-8, Canadian Marconi de 1-4 et Jupiter Corp de 5-8.

En clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 938,28, en hausse de 7,83 points.

Les gains ont eu raison des pertes dans le rapport de 782 à 590 et 15,050,000 actions ont changé de main.

Consolidated-Bathurst hausse ses prix

Papier Journal Consolidated-Bathurst Limitée et sa filiale des ventes aux E.-U., Consolidated Newsprint, Inc., ont annoncé récemment une augmentation de \$5.00 la tonne dans le prix de leur papier journal à partir du 1er janvier 1969.

Les compagnies, dans des télégrammes à leurs clients, ont déclaré qu'après de sérieuses considérations, elles avaient convenu que cette hausse était devenue essentielle.

Bagotville rachète \$20,000 d'obligations

La ville de Bagotville, comté de Dubuc, rachètera, le 1er novembre 1968, \$20,500 d'obligations sur son émission de réorganisation (réglement no 273) faite en date du 1er novembre 1965.

Un tirage au sort à cette fin a eu lieu, ce jour, aux bureaux de la Commission Municipale de Québec, conformément aux prescriptions du règlement 273. A la suite de ce rachat le solde en cours sur cette émission baissera à \$166,800.

Les numéros des \$20,500 d'obligations tirées au sort pour être remboursés au pair le 1er novembre prochain, sont les suivants:

37 de \$500: Nos D-4, 57, 58, 63, 67, 84, 112, 119, 137, 167, 175, 181, 191, 192, 200, 235, 274, 284, 286, 311, 331, 345, 349, 361, 405, 434, 450, 453, 458, 470, 485, 494, 506, 543, 586, 592.

20 de \$100: Nos C-18, 60, 66, 138, 161, 182, 220, 228, 229, 238, 250, 253, 267, 273, 284, 287, 294, 296, 345, 370.

M. Roland Dugré, proclamé l'Homme des mines de l'année

QUEBEC (PCI) — Le président sortant de la Chambre de Commerce du Québec, M. Roland Dugré a été proclamé "l'Homme des mines de l'année" dans le district minier québécois à une réunion conjointe non-officielle de hauts dirigeants des associations des mines d'amiantes du Québec et des mines de métaux du Québec.

M. Dugré faisait partie d'un groupe de dignitaires de la Chambre de Commerce du Québec, de représentants du gouvernement et de l'université ainsi que de dirigeants de l'industrie minière qui ont assisté samedi à l'ouverture officielle par le ministre des Richesses naturelles, M. Paul Allard, du Jardin géologique, sur le terrain de l'université Laval.

Composé d'échantillons de minéraux de toutes les régions minières du Québec, dans un encadrement de fleurs, le nouveau jardin, voisin du pavillon Pollack, aura comme pièce centrale le bloc de minéral d'amiantes chrysotile de la Place de l'amiante, de Terre des Hommes.

Le bloc d'amiantes de 45 tonnes sera expédié au Jardin géologique de l'université Laval à la clôture de la saison de Terre des hommes, le 14 octobre.

Cours de l'or

LONDRES (PC) — L'once d'or fin cotait \$40,47 1/2 hier sur le marché européen de l'or, comparativement à \$40,42 1/2 lundi.

PARIS (Reuter) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait \$61,10 hier sur le marché libre de l'or français.

L'âge, pièce d'or américaine de \$20, valait 145,00 au regard de 146,80 la veille.

Cours des changes

| | | |
|------------------|----------------|-----------|
| Cible | Monnaie N.Y. | Montréal |
| Afrique du Sud | Hand | 130 |
| Allemagne | Deutsche Mark | 2790 |
| Angleterre | Livre | 2,634 |
| Argentine | Peso | 9031 |
| Australie | Dollar | 1,062 |
| Autriche | Schilling | 9417 |
| Belgique | Franc | 6714 |
| Bresil | Cruzairio Novo | 2969 |
| Chili | Escudo | 1331 |
| Danemark | Couronne | 1431 |
| Espagne | Peseta | 2154 |
| France | Franc | 2137 |
| Hollande | Florin | 2652 |
| Italie | Lire | 60174 |
| Japon | Yen | 62291 |
| Mexique | Peso | 6660 |
| Etats-Unis | Dollar | 1,07 3/32 |
| Norvège | Couronne | 1363 |
| Nouvelle-Zélande | Dollar | 1,20 |
| Pérou | Sol | 6251 |
| Suède | Couronne | 2080 |
| Suisse | Franc | 2487 |
| Tchécoslovaquie | Couronne | 1500 |
| Venezuela | Boivar | 2469 |

À noter...

M. James H. Manning, de Calgary, vient d'être nommé vice-président de l'exploration pour Husky Oil, selon ce que le président de cette entreprise vient d'annoncer.

Denison Mines et Cons. Rexpar Minerals & Chemicals Ltd viennent de conclure un accord de principe pour l'émission de 800,000 actions de Rexpar à 50 cts chacune en faveur de Denison.

Les actions des entreprises suivantes se vendront ce matin ex-dividende: Crush International Limited, ordinaire - 10c l'action. Dominion Glass Company Limited 7% privilégiée - 13 1/4 l'action.

En juillet dernier, les expéditions de véhicules automobiles fabriqués au Canada se sont élevées à 73,945 unités, soit une augmentation de 64,9% par rapport aux 44,842 de juillet 1967, mais une forte diminution comparativement aux 132,113 et 119,564 unités de mai et de juin respectivement. Les chiffres de mai sont les plus élevés depuis 1964. De janvier à juillet, le nombre de véhicules expédiés a été de 666,690 contre 663,499 en 1967 et 574,050 en 1966.

Les perspectives de condamnation de l'intervention des Russes en Tchécoslovaquie à l'Assemblée générale des Nations Unies et ce qui semble vouloir se passer à Berlin semble de nature à un retour à la guerre froide entre les Alliés et le monde communiste; ce qui ne peut qu'avoir pour effet de rendre les spéculateurs quelque peu nerveux, en ce qui concerne l'avenir de maintes valeurs boursières.

En juin, les ventes des grands magasins ont été évaluées à \$18, 394,000, soit 4,5% de plus qu'en juin 1967 (\$17,458,000). L'augmentation la plus importante a eu lieu dans les ventes de fourrures, qui se sont accrues de 35,6% en passant de \$191,900 en 1967 à \$259,000 en 1968. Les ventes d'articles de plomberie, d'appareils de chauffage et de matériaux de construction ont accusé la baisse la plus forte, soit 10,4%, en passant de \$2,308,000 à \$2,069,000.

172,625 actionnaires

(CNW) — Les résultats des opérations de United Funds Management Ltd. durant l'exercice financier terminé le 31 août dernier indiquent, sous réserve de la vérification habituelle, que cette compagnie de gestion de fonds mutuels a réalisé un revenu net de \$785,000 ou 63 cents par action, en comparaison de \$499,000 ou 40 cents par action durant les 12 mois antérieurs de 1966 et 1967.

Selon des chiffres plus spécifiques également révélés par M. Rodney S. C. Donald, président de United Funds Management Ltd., les résultats financiers du dernier trimestre de l'exercice auraient largement contribué à cette augmentation annuelle de plus de 7 pour cent du revenu net de la UFM.

De juin à août derniers inclusivement, le revenu net de United Funds Management aurait atteint \$285,000 ou 23 cents par action, au regard de \$139,000 ou 11 cents par action durant la période correspondante de 1967, soit un accroissement du revenu net de plus de 100 pour cent pour le dernier trimestre de l'exercice.

À titre d'analystes financiers et d'investisseurs professionnels, United Funds Management Ltd. assume la gestion des portefeuilles d'un consortium de fonds mutuels englobant les fonds United Accumulative, United Venture et United American. Au 31 août 1968, ces trois fonds possédaient un actif net global de \$449,395,866 et comptaient 172,625 actionnaires.

Nouvelles obligations, plus nombreuses

Le mois dernier, au regard du même mois en 1967

Les émissions d'obligations lancées en août par les autorités fédérales, provinciales, municipales ainsi que par les sociétés commerciales, ont totalisé \$259,000,000 selon les chiffres compilés par la maison de courtage Wood Gundy Securities Limited.

Au cours du même mois en 1967 le chiffre comparatif avait été de \$162,375,710.

Le total global couvrant les huit premiers mois de cette année ressort à \$3,987,412,950, alors qu'il avait porté sur \$3,012,962,521 pour la période correspondante de l'année 1967.

Le gouvernement fédéral n'a lancé aucune émission d'obligations d'échéance supérieure à 3 ans au cours du mois d'août. Le total cumulatif des huit premiers mois de financement obligataire fédéral reste donc fixé comme en juillet à \$1,737,500,000 à rapprocher de \$760,000,000 pour la période janvier-août 1967.

Les émissions d'obligations émises en août par les provinces ou garanties par elles ont totalisé \$127,500,000. Parmi les principales figure celle de \$37,500,000, 6% pour cent, 1973 libellée en deutsche mark, de la province d'Ontario, et celle de \$65,000,000, 7 pour cent, 1992 de Hydro-Ontario.

En août 1967 les émissions provinciales du même genre avaient porté sur \$60,000,000.

Le total provincial pour les huit mois s'établit à \$1,047,900,000, comparativement à \$1,097,521,000 pour la même période de 1967.

Au niveau municipal ont été lancées en août des émissions s'élevant à \$33,040,100, vis-à-vis de \$18,075,710, alors que pour les huit mois elles ont porté sur \$281,677,850 contre \$357,896,321 pour la période de comparaison.

Les émissions d'obligations lancées en août par les sociétés commerciales ont représenté \$97,500,000, au lieu de \$84,300,000 pour août 1967. La plus importante a été lancée par Bell Canada pour \$75,000,000 (dollars américains) au taux de 6,90 pour cent.

Le total des huit mois correspond à \$811,059,000 comparativement à \$797,545,000 pour la même période de 1967.

Bourse de Montréal

Les avances furent plutôt modérées hier sur la place locale

Les industrielles, les banques et les papeteries ont encore une fois, hier, éclipé les records établis jusqu'ici en 1966, à la Bourse de Montréal.

Selon les courtiers, il s'agit là de la continuation d'un ralliement amorcé il y a six jours et alimenté par la stabilisation des prix manifestée aux marchés de Wall Street. Lundi, le marché montréalais avait accusé un léger fléchissement que les courtiers ont qualifié de simple "épauement" de la part des acheteurs.

Les industrielles ont clôturé à 181,16, en hausse de 45; les banques à 170,28, en hausse de 2,08, et les papeteries à 94,95, en hausse de 70. Les services publics ont reculé de .03, passant à 148,27.

L'indice composé a gagné 51, passant à 173,69, et les gains ont surclassé les pertes dans le rapport de 71 à 61.

Les gains les plus remarquables ont été enregistrés, notamment par Crown Cork, de 5 points à 165, alors que seulement 60 actions ont changé de main; Canadian Hydrocarbons, de 2 points à 24 1/2; Reitman, de 1 1/2 à 14; Waxaj, de 1 1/4 à 32; International Paper, de 1-8 à 36 1/8, et Famous Players, d'un point à 63 1/2. Le Canadien Pacifique a fait un léger bond de 1-2 à 66 1/2.

Bruck B a flechi de 3 3/4 à 12 au cours de l'échange de 1,000 actions et Radio Engineering de 1-2 à 41, sur l'échange de 4,280 actions.

Parmi les banques, la Banque Canadienne Nationale a grimpé de 5-8 à 13, alors que 6,235 actions ont changé de main; la Banque Royale de 1-2 à 22, grâce au négocié de 4,729 actions, et la Banque de Montréal, 1-4 à 15, le volume s'inscrivant à 16,147 actions.

Parmi les secteurs pétroliers et miniers, Texaco a regagné de 1-3 à 30 1/2 et Falconbridge d'un point à 97. Cominco a réalisé un gain de 1-5, passant à 33 1/8.

À la Bourse Canadienne, les déclinés ont eu raison des gains dans le rapport de 54 à 46 au chapitre des spéculatives minières et pétrolières — Agassiz a perdu 5 cents à 82 cents, le volume s'inscrivant à 21,700 actions. Bateman a avancé de 2 1/2 cents à 12 cents, alors que 127,375 actions ont changé de main.

Le volume pour les deux marchés s'inscrivait à 1,159,400 actions, au regard de 985,300 actions lundi.

Titres au Comptoir

| | |
|----------------------|--------|
| Adminis & Trust | 21 |
| E.C. Moly Wt. | 5 1/2 |
| Cara | 18 1/2 |
| Central Dynamics | 8 1/2 |
| Charter Credit | 7 7/8 |
| Crown Life | 33 1/2 |
| Credico | 1/4 |
| Computer | 45 1/2 |
| Eastern Can. Savings | 4 1/2 |
| Elect. Associates | 16 1/2 |
| General Impact | 9 1/2 |
| Gerruche | 3 1/2 |
| Industrial Life | 24 28 |
| Int. Systems | 11 1/2 |
| Jolly Jumper | 6 1/2 |
| Loxton Ltd | 4 1/2 |
| Loxh pld | 62 67 |
| Les Prévoyants | 6 7 |
| Margot Inv. | 62 66 |
| do wts | 3 1/2 |
| do wts | 1 1/2 |
| People Stores | 15 1/2 |
| Equi Savings Bank | 5 1/2 |
| Equi Data | 3 1/2 |
| Stability | 4 5 |
| Spar Aero | 3 1/2 |
| Steadman | 20 1/2 |
| Union | 7 1/2 |
| Zodiac | 23 1/2 |

Dividende numéro 153

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de \$0,30 par action privilégiée a été déclaré par le conseil d'administration. Ce dividende sera payable le 15 octobre 1968 aux actionnaires privilégiés inscrits à la fermeture des livres le 30 septembre 1968.

MAURICE MYRAND, C.A. Trésorier

Montréal, le 20 septembre 1968

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Dividende numéro 153

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de \$0,30 par action privilégiée a été déclaré par le conseil d'administration. Ce dividende sera payable le 15 octobre 1968 aux actionnaires privilégiés inscrits à la fermeture des livres le 30 septembre 1968.

MAURICE MYRAND, C.A. Trésorier

Montréal, le 20 septembre 1968

AGRAIRE

EXPERTISES ETUDES ESTIMATIONS

3334, Brouage, Ste-Foy, Québec 10 — 653-3152

1290, St-Denis, Bureau 80, Montréal 18 — 861-6106

E.A. Whitehead Limitée

Courtiers d'assurances agréés

SERVICE PROFESSIONNEL DE CONSULTATION RELATIONS INTERNATIONALES

Jean Grégoire, vice-président et administrateur

Place du Canada, Suite 950, Montréal 3, - 878-4331

SUCCURSALES: TORONTO - CALGARY - VANCOUVER

GRENIER RUEL & CIE INC.

VALEURS DE PLACEMENT

membres de l'Association Canadienne des Courtiers en valeurs mobilières

GRENIER RUEL & CIE LTÉE

AGENTS DE CHANGE

membres de la Bourse de Montréal

Siège social: 2 avenue Chauveau, Québec 4/522-5251

Succursales: 800 Place Victoria, Montréal 3/878-3307

Fonds mutuels

Cours fournis par Francis I. Dupont et Co

| | |
|------------------------------|-------------|
| Admar Mutual Funds | Offre dem. |
| Affiliated Fund Inc. Com | 2,76 3,02 |
| All Canadian Com. | 9,47 10,24 |
| All Canadian Div. | 8,44 9,22 |
| All Canadian Rev. Growth | 10,20 11,15 |
| All Canadian Venture | 5,40 5,82 |
| American Business Shares | 9,84 10,75 |
| American Equity | 3,83 4,14 |
| Andrae Equity | 7,54 8,24 |
| Associated Investors | 3,99 4,36 |
| Boulbran Corporation | 5,37 5,42 |
| Boxton Fund Ltd. | 43,30 47,02 |
| Bulluck Fund Ltd | 9,41 10,28 |
| Canada Growth Fund | 16,89 18,51 |
| Canada Security Fund | 7,96 8,75 |
| Can. Gas & Energy Fund PFD | 4,79 5,04 |
| Can. Investment Fund | 4,40 4,83 |
| Can. Trusteed Inc. Fund | 7,75 1,19 |
| Canadian Mutual Ltd. | 60,48 63,50 |
| Champion Mutual Fund of Can. | 15,83 17,34 |
| C.I. Leverage | 7,60 8,30 |
| Collective Mutual Fund | 12,58 13,79 |
| Commonwealth Intl | 4,13 4,53 |
| Dreyfus Fund Inc. | 12,51 13,93 |
| Dynamic Fund | 20,40 20,60 |
| European Growth Fund | 8,29 9,61 |
| Exec. Fund of Can. Ltd | 1,16 1,36 |
| Exec. Intl Fund | 8,74 9,18 |
| Federated Financial | 6,42 7,02 |
| Fidelity Trend | 7,30 7,98 |
| Fidelity Growth | 31,76 34,52 |
| Fonds Collectif "A" | 7,36 8,00 |
| Fonds Collectif "B" | 4,24 5,08 |
| Fonds Collectif "C" | 10,10 10,68 |
| Fonds Desjardins "A" | 3,05 |
| Fonds Desjardins "B" | 4,38 |
| Fonds Desjardins "C" | 5,68 6,17 |
| Fidelity Growth | 12,28 12,34 |
| G.I.S. Compound | 10,89 11,69 |
| G.I.S. Income | 4,60 5,03 |
| Growth Equity Fund | 7,93 8,67 |
| Growth Oil & Gas | 22,15 |
| Guardian Growth Fund | 10,20 10,60 |
| Investors Growth | 11,78 12,78 |
| Investors Intl Mutual | 8,78 9,52 |
| Investors Mutual of Can. | 5,68 6,17 |
| Keystone Canada | 8,87 9,73 |
| Keystone Custodian K - 2 | 7,74 8,45 |
| Keystone Custodian S - 1 | 22,71 2 |

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including various indices and individual stock prices with their respective changes.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including various indices and individual stock prices with their respective changes.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including various indices and individual stock prices with their respective changes.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market, including various indices and individual stock prices with their respective changes.

Nominations



Nous annonçons, à compter du 30 septembre 1968, la retraite de M. Alan Chippindale, comme Président et Administrateur de Calvin Bullock, Ltd., de Montréal et comme Membre de l'Exécutif de Calvin Bullock, Ltd. de New-York, de Canadian Investment Fund, Ltd., de Montréal et de Canadian Fund, Inc., de New-York.

Hugh Bullock, K.B.E. pionnier dans l'industrie des fonds mutuels et Membre en Chef de l'Exécutif pour l'entreprise Bullock, assumera désormais la Présidence de Calvin Bullock, Ltd., de Montréal.

A. Blaikie Purvis, M.B.A., Harvard, devient Vice-Président et Administrateur délégué. Monsieur Purvis possède une vaste expérience dans l'industrie des fonds mutuels en tant que Membre de l'entreprise Bullock au Canada depuis 1951.

F. David D. Scott, M.B.A. Western, a été nommé Vice-Président en charge des placements d'investissement. M. Scott a été associé avec la firme Calvin Bullock, Ltd. Comme analyste financier durant plusieurs années et il possède une vaste expérience dans ce domaine, acquise avec différentes entreprises financières canadiennes de grande envergure.

J. Patrick Henderson, B.A. Hon. Cambridge, a été nommé Directeur des Relations Extérieures. M. Henderson s'est qualifié dans la pratique du Droit à Londres, Angleterre, et fut associé à la firme depuis 1955 comme représentant-vendeur.

Rolland A. Pelouquin, autrefois contrôleur de Calvin Bullock Ltd., a été nommé trésorier. Il a son actif 20 années d'expérience dans l'industrie des fonds mutuels, dans la comptabilité et dans la finance, autant au Canada qu'aux États-Unis, principalement avec l'entreprise Bullock.

Carl J.S. MacCallum, M.B.A., Western, devient récemment associé avec la firme en tant qu'analyste financier. M. MacCallum possède un bon nombre d'années d'expérience dans le département de l'industrie et du commerce, en ce qui concerne les tarifs et toutes autres matières. Il fut Exécutif adjoint du sous-Ministre.

M.M. Bullock, Purvis et Pelouquin sont aussi, respectivement Président, Vice-Président et Trésorier de Canadian Investment Fund, Ltd.

L'entreprise Bullock se spécialise dans la gestion des fonds mutuels, tant au Canada qu'aux États-Unis disposant d'actifs excédant les \$800,000,000.

Les Administrateurs de Canadian Investment Fund, Ltd., sont: Graham F. Towers, C.M.G., Président du Conseil, Henry Borden, C.M.G., C.R., l'hon. F. Philippe Brais, C.B.E., C.R., Hugh Bullock, K.B.E. Alan Chippindale, Norris R. Crump, G. Blair Gordon, Donald Gordon, C.C., C.M.G., G. Arnold Hart, M.B.E. et William S. Kirkpatrick.

Indices de New York

Table of New York market indices including Dow Jones Industrial Average, S&P 500, and various sector indices.

Indices de Toronto

Table of Toronto market indices including various stock indices and commodity prices.

Indices à Montréal

Table of Montreal market indices including various stock indices and commodity prices.

Large advertisement for 'la location de biens de capital' (capital asset leasing) with a large stylized logo and contact information for Industrial Acceptance Corporation Limited.

l'information

sportive

Jenkins remporte sa 19e victoire

CHICAGO — Le canadien Ferguson Jenkins a remporté sa 19e victoire de la saison au monticule, hier après-midi, en conduisant les Cubs de Chicago à une victoire de 3 à 2 sur les Dodgers de Los An-

gels, dans la ligue Nationale de baseball. Jenkins a bien espacé huit coups sûrs et Adolfo Phillips a claqué un circuit dans le triomphe. Phillips a produit deux

points. Il a obtenu un double et a ensuite croisé le marbre sur un simple de Jose Arcia, à la troisième manche avant de cogner son 12e circuit de la campagne en cinquième manche.

Les Cubs ont produit un autre point à la sixième manche grâce à des doubles consécutifs de Billy Williams et Ernie Banks. Les Dodgers ont compté à

la sixième manche sur un coup sacrifié de Paul Popovich. Egalement dans la huitième manche lorsque Len Gabrielson a cogné un circuit. Personne n'était alors sur les sentiers.



DEUX GAGNANTS: Denny McLain (31 victoires) des Tigers de Détroit, et Dave McNally (21 victoires) des Orioles de Baltimore, s'entretenant quelques minutes avant le match de lundi. McLain n'a pas remporté sa 32e victoire mais il a néanmoins atteint le chiffre de 276 retraits, ce qui en fait le lanceur ayant réussi la meilleure performance dans toute l'histoire des Tigers de Détroit. Quand à McNally, ses 21 victoires en font le meilleur lanceur des Orioles depuis leur retour dans les majeures en 1954. (Téléphoto PA)

La défensive des Pingouins inquiète Sullivan

BRANFORD, Ont. (PC) — Le pilote Red Sullivan admet que sa défensive l'inquiète et il a appuyé fortement sur ce point lors du camp d'entraînement des Pingouins de Pittsburgh de la ligue Nationale de hockey.

"Nous avons affiché la troisième meilleure moyenne de buts alloués dans la division Ouest l'an dernier, mais cela n'a pas été suffisant pour nous permettre de participer aux séries éliminatoires.

Les défenseurs Duns McCallum et Dick Mattiussi sont handicapés par des blessures et Sullivan a repêché John Arbour du Boston, mais celui-ci devra travailler avec ardeur s'il veut demeurer avec les Pingouins.

Les Pingouins étaient faibles au centre la saison dernière, surtout à la suite de la perte d'Earl Ingarfield pour 20 matches, mais ils ont fait l'acquisition des centres Wally Boyer et Lou Angotti grâce à des échanges ainsi que Charlie Burns lors du repêchage. De plus, Ingarfield est revenu au jeu.

Ingarfield, qui a récolté 15 buts et 37 aides en 50 matches l'an dernier, est le nouveau capitaine du club, remplaçant Ab McDonald échangé au St-Louis.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA Province de Québec, District de Montréal.

COUR SUPERIEURE

Division des Divorces Montréal No: 7 YVES CARRIERE, avocat, domicilié et résidant au 71, avenue Dunrae, Ville Mont Royal, district de Montréal.

raître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

CANADA Province de Québec, District de Montréal.

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES) GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL NO: 1052 ANDRE MIRON, musicien de Pont Viau, district de Montréal, demeurant et résidant au 140 Dauphin.

par les présentes requise de comparaître dans les 60 jours de la dernière publication.

AVIS Avis public est par les présentes donné que la sousignée tant personnellement que dans sa qualité de tutrice à son enfant mineur, Anne Lisa Epstein, a accepté sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Rudolph Rolf Epstein, en son vivant administrateur domicilié à la ville de Mont Royal au numéro 144 Normandy Drive, et que la requête du sousigné pour lettres de vérification sera présentée à la Division de Pratique, Cour Supérieure, Palais de Justice, 155 rue Notre-Dame est, le 29 octobre, 1968, à dix heures et quart de l'avant-midi; et que toute personne intéressée devait se conduire en conséquence.

CANADA Province de Québec, District de Montréal.

COUR SUPERIEURE

Divisions des Divorces Montréal No: 1284 AURELE LACOMBE, commis, domicilié et résidant au no 513A, rue St-Hubert, Pont-Viau, Ville de Laval, district de Montréal.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 août, 1968, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Service d'Entretien de fenêtres Clerk limitée - Clerk Window Service Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 19e jour de août 1968, sous le numéro 2091072. La Banque Toronto-Dominion.

CANADA Province de Québec, District de Montréal.

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES) GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL No 994 DAME MURIEL DOREEN VATCHER, commis de Ville LaSalle, district de Montréal, province de Québec, épouse légalement séparée de corps et de biens de Spencer Jack Simpson, vendeur autrefois résidant et domicilié dans la ville de Delson du district de Montréal, dans la province de Québec et présentement d'adresse inconnue.

FRANCOISE ALLART, secrétaire, épouse séparée de corps et de biens de Yves Carrière, domiciliée et résidant à Missy sur Aisne en France.

Montréal, le 20 septembre 1968

DAME LILLIAN NAHORNIAK MIRON de lieux inconnus.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200 Montréal

Montréal, Québec le 20 septembre, 1968.

CELINA DESCHENES dit "SABOURIN", ménagère, autrefois domiciliée et résidant à Montréal, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Montréal, le 20 septembre 1968

MARGARET MARY CUSSEN, autrefois des cité et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200 Montréal

Avocat de la Requérente

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200 Montréal

Avocat du Requérent

DAME ELEANOR BLAKESLY EPSTEIN veuve du dit Rudolph Rolf Epstein

Montréal, Québec le 20 septembre, 1968.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Me MARVIN SHENHEK 4141 Ouestr rue Sherbrooke Suite 500 Montréal, 6 Québec

L'Intimée Françoise Allart, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe de la Division des Divorces de Montréal, à l'intention de l'intimée.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200 Montréal

L'Intimée DAME LILLIAN NAHORNIAK MIRON est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200 Montréal

Montréal, Québec le 20 septembre, 1968.

L'Intimée, Céline Déchènes dit "Sabourin", est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe de la Division des Divorces de Montréal à l'intention de l'intimée. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce contre vous.

Montréal, le 20 sept. 1968

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

FORD MOTOR CREDIT COMPANY OF CANADA LIMITED, corps politique et incorporé, dûment incorporé, ayant une place d'affaires dans la Province de Québec à 7170 Boulevard St. Laurent, dans les Cité et District de Montréal.

Montréal, le 21 septembre 1968

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 19 sept. 1968.

DAME YVETTE FAUBERT NADON, de domicile inconnu.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Cohen, Leithman, Kaufman, Yarosky & Fish, Avocats, 1255, Phillips Square, Montréal 2, P.Q., Procureurs du requérant

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 18 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 19 sept. 1968.

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 19 sept. 1968.

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 19 sept. 1968.

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 19 sept. 1968.

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 19 sept. 1968.

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 19 sept. 1968.

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 19 sept. 1968.

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 19 sept. 1968.

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 19 sept. 1968.

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 19 sept. 1968.

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 19 sept. 1968.

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 19 sept. 1968.

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 19 sept. 1968.

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 19 sept. 1968.

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 19 sept. 1968.

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

Avocat du Requérent

Montréal, le 19 sept. 1968.

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Montréal, le 19 sept. 1968

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau, Avocats, 620 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal 1, P.Q., Procureur du requérant.

Montréal, le 13 sept. 1968.

Me RALPH A. COHEN 1255 Phillips Square Suite 200, Montréal

l'information

feu vert

Jean-Paul Cotsky

La prison vaut mieux que la boxe!

Il menait une petite vie tranquille, ne sortait pas, ne buvait pas. Fidélité exemplaire. Jour après jour au travail, ne demandait jamais d'augmentation, ouvrier modèle. Vie réglée comme du papier à musique. Une sorte d'être anonyme, quoi! Un numéro dans la société des inconnus.

C'était plus que vrai, puisqu'il s'agissait d'un prisonnier. Un vrai. Son nom? Douglas Klosterhuber, 22 ans, de Boscobel, Wis. Il devait être libéré dans deux semaines à peine. La mort lui a ravi son congé en l'enrégimentant plus tôt que prévu dans ses rangs.

Comment la mort s'y est-elle prise? En l'amusant tout simplement. La mort lui a dit: "Mets des gants de 16 onces, comme ça il n'y aura pas de danger. Puis, pour plus de sécurité, n'oublie pas ton casque protecteur". Ce qu'il fit en toutes lettres.

La "carrosserie" ainsi bien protégée, il se crut à l'abri de tout mauvais coup. Il n'avait oublié qu'une chose: protéger le moteur! Le coeur flancha... et la boxe vendit à la mort un autre client! La boxe, du sport? ...Même pas un sport pour les prisonniers!



ET LA ROUE TOURNE — Les Six-jours cyclistes font salle comble au centre sportif Paul Sauvé, dans la métropole, depuis leur lancement dimanche soir dernier. On compte plusieurs nouveaux venus parmi les cyclistes engagés mais on peut dire qu'ils ne s'en laissent pas imposer par les habitués de la classique montréalaise. Photo Donati

sportive

Bacon pourrait dépasser les 78 victoires de Coy

Même s'il ne reste que dix-sept jours à la réunion des coureurs à Blue Bonnets, plusieurs chevaux se sont installés dernièrement dans les écuries du boulevard Décarie. Avec une campagne des plus prospères et un calibre de chevaux du tonnerre, l'action ne

manquera certainement pas d'ici le 14 octobre.

Parmi les derniers arrivants, on note la présence de Barbara M. Kees dont les protégés faisaient campagne à Green Mountain jusqu'en fin de semaine dernière. Bien connue des amateurs de la métropole.

Madame Kees avait décroché, il y a quelques années, le championnat des entraîneurs à l'hypodrome Décarie. Pendant plusieurs années, elle a été la femme-entraîneur qui a connu le plus de succès.

Elle est arrivée avec seulement trois de ses pur-sang mais d'autres sont appelés à se joindre au groupe très prochainement. Midget Widget et Yeoho Road sont sans doute ceux qui lui feront connaître le plus de succès. Row Boat a également fait parler de lui à Bowie et à Pimlico.

Si John Bacon poursuit dans la même veine, il a de fortes chances de dépasser le sommet de 78 victoires accumulées par Al Coy en 66. Jusqu'à présent, il en a accumulées 44 et avec les demandes qui

lui arrivent de partout, il pourra certainement compter sur six à sept montures à chaque programme. Ce soir il prendra place sur sept coureurs.

Vendredi soir, la Croix-Rouge tiendra sa deuxième clinique de sang de l'année dans les cadres de la tribune populaire. La clinique ouvrira ses portes à partir de 5 heures pour les fermer à 11 heures.

Un total de 26 chevaux ont été réclamés depuis le début de la présente campagne pour des montants se chiffrant à 51.000 dollars. Peter Maxwell en a perdu quatre mais par contre il en a réclamé quatre. Récemment il perdait Cambio à 2.250 mais lundi dernier, il s'empressait de la reprendre à 3.000 dollars.

Sercu-Severeysn dominant toujours

L'équipe A de Belgique, composée de Patrick Sercu et Emile Severeysn a perdu un peu de terrain hier, mais a toutefois conservé le premier rang lors de la 3e journée des 6 Jours de Montréal.

Elle n'avait plus qu'une avance d'un tour sur deux autres équipes au moment de mettre sous presse, mais les deux cyclistes belges ont toutefois augmenté leur avance avec 172 points dans les sprints, soit 12 de plus que les Suisses Frtz et Louis Pfeningner qui accusaient un retard d'un tour sur les meneurs, mais les premiers avaient récolté 120 points contre 87 dans les sprints.

Les Italiens Leandro Faggin et Bruno Silvotti, ainsi que les Hollandais Carlo Rancati et Leo Bondan tiraient de l'arrière par deux tours, de même que les Suisses, suivis des Belges Norbert Seews

et Romains Belofs, de l'équipe B, et des Allemands Clemens Grosfinlinghaus, de l'équipe B, à trois tours, de François Jean Raynal et Alain LeGrèves à quatre tours.

Les Anglais Vic Denison et Bill Lewrie fermaient la marche à 15 tours des meneurs.

Baseball

Ligue Nationale

| | | | | |
|------------------|------------|----------|----------|---------|
| New York | 201 | 000 | 010-4 | 10 1 |
| Atlanta | 200 | 111 | 200-7 | 12 2 |
| Koussan | 199 | 100 | 100-2 | 5 1 |
| Wolke et Tilmann | 198 | 100 | 100-2 | 5 1 |
| Koosman | 18-12 | Cr. | New York | Charles |
| 15 Atlanta | D. Johnson | 8 | | |
| Cincinnati | 000 | 000 | 000-0 | 6 1 |
| Pittsburgh | 000 | 000 | 110-2 | 7 0 |
| Yonkers | 000 | 000 | 000-0 | 6 1 |
| May G. Blas | 18-5 | P. Nolan | 9-5 | Cr. |
| Pittsburgh | Stargel | 23 | | |

| | | | | |
|--------------------|------------|-------------|------------|-----|
| Philadelphia | 100 | 000 | 001-2 | 5 0 |
| St-Louis | 000 | 000 | 001-1 | 8 1 |
| J. Johnson et Ryan | Washington | et McCarver | W. Johnson | 4-3 |
| W. Johnson | 4-3 | L. Washburn | 13-4 | |

Ligue Américaine

| | | | | |
|-------------|------------|----------|-----------|-------------|
| Cleveland | 010 | 020 | 011-5 | 9 1 |
| New York | 010 | 000 | 001-2 | 5 1 |
| Paul | Burno | 9 | et | Acree |
| Peterston | McDaniel | 9 | et | Gibbs |
| Fernandez | 8 | G. Paul | 5-8 | P. Peterson |
| 12-11 | Cr. | New York | Colo | 00-5 |
| Detroit | 200 | 200 | 000-5 | 8 1 |
| Baltimore | 201 | 000 | 000-3 | 8 2 |
| Lohle | Patterson | 7 | et | Freeman |
| Price | 7 | Hardin | Morris | 4 |
| Bunker | 3 | Stratman | 7 | Drabowsky |
| 9 | et | Bleary | W. Lohle | 17-9 |
| L. Hardin | 18-13 | HR | Detroit | Freeman |
| 23 | | | | |
| Boston | 000 | 000 | 011-2 | 7 3 |
| Washington | 01 | 104 | 120-10 | 10 9 |
| Lomborg | Landis | 6 | Waskewski | 5 |
| Stratman | 7 | et | Moses | Bertina |
| Higgins | 8 | et | French | G. Bertana |
| 7-13 | P. Lomborg | 6-9 | Cr. | Boston |
| Vastrzemski | 22 | | | |

CLASSEMENT LIGUE NATIONALE

| | G. | P. | Moy. | Diff. |
|-----------------|----|----|------|--------|
| x St. Louis | 94 | 63 | 599 | - |
| x San Francisco | 85 | 72 | 541 | 9 |
| x Cincinnati | 81 | 76 | 513 | 13 |
| Chicago | 80 | 78 | 506 | 14 1-2 |
| x Atlanta | 79 | 78 | 503 | 15 |
| x Pittsburgh | 79 | 78 | 503 | 15 |
| Los Angeles | 74 | 84 | 469 | 20 1-2 |
| x Philadelphia | 73 | 84 | 465 | 21 |
| x New York | 71 | 86 | 452 | 23 |
| x Houston | 70 | 87 | 446 | 24 |

LIGUE AMERICAINE

| | G | P | Moy. | Diff |
|----------------|-----|----|------|--------|
| x Detroit | 101 | 56 | 643 | 11 1/2 |
| Baltimore | 90 | 68 | 570 | 11 1/2 |
| Boston | 84 | 73 | 535 | 17 |
| Cleveland | 63 | 73 | 532 | 18 1/2 |
| New York | 80 | 76 | 513 | 20 1/2 |
| Oakland | 79 | 78 | 507 | 22 |
| Minnesota | 76 | 81 | 484 | 25 |
| California | 66 | 91 | 420 | 35 |
| Chicago | 64 | 93 | 408 | 37 |
| Wash/ton | 61 | 95 | 391 | 39 1/2 |
| x - champions. | | | | |

Ferrari veut engager le pilote Mitter

ROME, ITALIE — Ferrari, la firme de Modène, qui a été particulièrement malchanceuse depuis le début de la saison, envisage de renforcer son équipe. Pour ce faire elle a contacté le pilote numéro un de Porsche, Gerhard Mitter.

D'autre part les dirigeants de Ferrari ont confirmé qu'ils participeront à la course de la série Canam qui aura lieu le 29 septembre à Edmonton.

C'est le néo-zélandais Chris Amon qui sera au volant de la Ferrari V 12 de six mille 300 cc.

C'est également Chris Amon qui pilotera la Ferrari de formule Un lors des deux dernières épreuves du championnat du monde des conducteurs, le Grand Prix des Etats-Unis, le 6 octobre, et le Grand Prix du Mexique, le 23 novembre.

RESULTATS HIER

| Ligue Nationale | |
|-----------------|--|
| Los Angeles | 000 001 010-2 8 1 |
| Chicago | 001 011 000-3 6 0 |
| Poster | Grant 6 et Haller, Jenkins et Hundberg |
| C. Jenkins | 19-15 L. Foster, 1-1, Los Angeles |
| Gabrielson | 10, Chicago, Phillips 12 |

Dan Kelly deviendra "la voix des Blues"

OTTAWA (PC) — Dan Kelly, qui a été choqué par le choix des émissions sportives radiodiffusées au Canada, a préféré devenir la voix des Blues de St-Louis de la ligue Nationale de hockey.

L'attrait de l'argent américain a été en partie responsable de sa décision d'abandonner un travail réputé comme celui d'être l'hôte des matches de hockey des Canadiens de Montréal à Radio-Canada le samedi soir, au réseau anglais. Il était également le directeur sportif de CBOT, filiale de Radio-Canada à Ottawa.

Toutefois, Kelly soutient que la principale raison de sa décision est la chance de décrire régulièrement les jeux dans le hockey majeur.

Il a acquis une certaine expérience au cours des dernières saisons en partageant la tâche avec Danny Gallivan lors des matches des Canadiens à l'étranger le dimanche soir à Radio-Canada. Il fait maintenant partie du réseau Columbia Broadcasting System qui radiodiffusera les 74 matches des Blues cette saison, y compris 20 parties à la TV.

Très bien connu

A 31 ans, Kelly est connu de millions d'amateurs canadiens, notamment les samedis soirs alors qu'il faisait la revue des faits saillants d'un match et qu'il conduisait des entrevues avec les joueurs et directeurs.

Parmi ses autres occupations sportives importantes, on note les joutes de la ligue Canadienne de football, y compris la Classique de la coupe Grey en 1964, plusieurs tournois importants de golf au Canada ainsi que des joutes des championnats mondiaux de hockey amateur.

Ses chances de devenir un des deux premiers narrateurs des matches de hockey à Montréal ou Toronto étaient minces et c'est pourquoi il a sauté sur l'offre du St-Louis.

Propres idées

Kelly s'en va aux USA avec l'intention de mettre en pratique certaines de ses propres idées pour la description des matches de hockey, car, de même que certains experts, il est d'avis que les narrateurs parlent beaucoup trop.

Il admet toutefois qu'il est ainsi parce que les narrateurs s'adressent simultanément aux auditeurs à la radio et aux téléspectateurs, les deux groupes marquant leur préférence pour un jet continu de paroles.

Kelly croit toutefois que le public devrait s'habituer à des commentaires sobres, mais il devra obtenir l'appui de Radio-Canada, de la LNH et des clubs dans ce sens.

Faisant une revue de ses 12 années dans la radio canadienne, Kelly en conclut que sa pire malchance s'est transformée en sa meilleure opportunité en 1965 lorsque Radio-Canada l'a remercié afin d'adopter une nouvelle formule aux joutes de la LCF.

Son congédiement lui a alors permis de tenter sa chance comme hôte aux joutes des Canadiens, travail qu'il n'aurait pu cumuler avec celui du football parce que la saison des deux sports entre en conflit.

Clarence Campbell met l'ouest au pas

TORONTO — La direction de la ligue Nationale de hockey a approuvé hier la présentation de deux parties de suite en deux jours afin de terminer plus tôt les séries éliminatoires en vue de l'obtention de la coupe Stanley.

Selon le nouveau règlement, les séries quart-de-finale débuteront un mercredi soir et se poursuivront dès le lendemain soir, puis, après une journée accordée au voyage, les deux clubs disputeront les 3e et 4e matches samedi et dimanche.

Ce fut là un des nombreux règlements adoptés par les gouverneurs à l'occasion de la réunion demi-annuelle de la LNH. Ils ont, par ailleurs, confirmé le présent système d'élimination, opposant les clubs de 1ère place à ceux du 3e rang et ceux du 2e à ceux du 4e dans des séries de 7.

De plus, lorsque deux demi-finalistes seront prêts à entreprendre leur série alors que le résultat de l'autre série demi-finale est encore en doute, ils pourront procéder de façon assez lente afin de ne pas attendre trop longtemps leurs prochains rivaux.

Télévision

Au sujet des matches à la TV, les gouverneurs ont décidé qu'un réseau avait préséance sur un poste local et que, en cas de conflit entre plusieurs réseaux, celui le plus impor-

Player's va plus loin pour vous plaire

Vous allez plus loin avec le tabac à cigarettes Player's. Maintenant, vous en roulez plus pour votre argent et vos cigarettes sont encore plus agréables à fumer.

Rencontre d'athlétisme Canada-Etats-Unis, samedi

SOUTH LAKE TAHOE — Un groupe d'athlètes membres de la sélection américaine pour les prochains jeux olympiques de Mexico, visitera samedi prochain Vancouver où il en viendra aux prises avec des athlètes canadiens dans des compétitions amicales d'athlétisme.

sur la piste asphaltée de l'université de la Colombie britannique. Vince Matthews, Ron Freeman, Lee Evans et Larry James seront au nombre des visiteurs à Vancouver, de même que Charlie Greene, spécialiste du 400 mètres, et Tommie Smith, dont la spécialité est le 200 mètres et Jay Silvester, détenteur du record du monde du lancer du disque.

Les épreuves se tiendront

Les Giants au 2ème rang

HOUSTON — Grâce à une victoire de 5-4 sur les Astros de Houston hier soir, les Giants de San Francisco se sont assurés de la deuxième place au classement de la ligue Nationale.

C'est un coup retenu de Willie Mays, qui a fait compter deux points, qui a couronné une remontée de quatre points à la huitième manche pour permettre aux siens de l'emporter. Willie Mays y est allé du son 22ème circuit de la saison dès la première manche.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

PHILIPPE GÉLINAS
avocat
6555, Côte-des-Neiges
Tél: 739-7272

SPECIAUX
MEUBLE A PLAN, VERTICAL, A L'ÉPREUVE DU FEU.
SEPARATION DE BUREAU 68 ET 54 POUCHES DE HAUT.
BEAUCOUP D'AUTRES AUBAINES
Canada Dactylographe Inc.
7035 AVENUE DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

Encouragez nos annonceurs

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots (05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AMEUBLEMENT A VENDRE
AMEUBLEMENT LEGAULT
Décoration intérieure
agent manufacturier
30% d'escompte
Ameublement complet de tous styles
Tapis et draperies à prix réduit. Spacieuse salle de montre. Décorateurs professionnels à votre service. Sur rendez-vous seulement.
Mme Yve Gilles Legault, prop.
388-8540 29-9-68

DEMANDE D'EMPLOI
Ancien professeur, 29 ans, 6 ans d'enseignement. Possédant Brevet d'Institut Familial (13e année), Brevet "B" spécialisé pour Déficlients psychiques et expérience dans travail général de bureau. Accepterait emploi à temps plein ou partiel, jour ou soir dans l'un ou l'autre de ces domaines. 521-3619. 26-9-68

DIVERS
EBENISTERIE, spécialiste en reproduction des anciens meubles québécois, feis que armoire à pointe de diamant, table longue banc etc. Prix raisonnable. Tél. 389-2343. 26-9-68

HOMMES DEMANDES
Société de gestion ouvre une nouvelle région au Québec. Plusieurs postes disponibles. Pour entrevue M. Emiroglou, bureau 527-8981, résidence 279-1427. 27-9-68

A VENDRE
Lecteur automatique en bonne condition. A été employé qu'un seul mois. Prix demandé \$135, comptant. Tél. 878-0908. 26-9-68

Station radiophonique AM, de langue anglaise, du Nord de l'Ontario recherche représentant publicitaire bilingue. Bénéfices marginaux plus salaire très intéressant pour le candidat choisi. S'adresser Gérant général, Radio Station CKAP, Kaposkasing, Ontario. 28-9-68

AUTO A VENDRE
Oldsmobile Cutlass 1966-V8, toit rigide, servo-freins, servo-direction, vitres électriques, moteur 4000 milles. Cause de départ 677-6612. 26-9-68

LOGEMENT A LOUER
5829 AVENUE CLANRANOLD, duplex, 6 pièces, rez-de-chaussée adultes, grand porche attenant, \$150 1er octobre. HUB-6996

CHALET A VENDRE
Prix, Ste-Adèle, "petit Westmount", plage privée sur immense lac. Chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, garage double, 2 foyers, 400 pi. rez-pente ski. Prix \$14,900 \$9257 par mois. Tél. 697-3924. 15-10-68

PERSONNEL
Ne restez pas seul! Célibataires, veufs (ves) séparés(es). Pour informations, 525-7861 ou 387-7828. 26-9-68

COURS PRIVES
Cours gratuits: personnalité, lecture rapide, droit commercial, élégance féminine, à la Chambre de Commerce des Jeunes du district de Montréal. Tél. 844-1755. 4-10-68

TAILLEUR
Vous avez maigri ou engraisé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou pantalons, transformés en devant simple dernier style.
DROLET TAILLEUR — SPECIALITE —
Habits et costumes sur mesure
351 est. rue GUIZOT
Tél. 388-2532 J.N.Q.

RECHERCHE BRICOLEUR, table et tabouret pour effectuer travaux entretien: banquets, menuiserie, plâtre, peinture, parterre, etc. Tél. 259-6446 après 6:00 PM. (proximité Ste-Brigitte-Cadillac) 26-9-68

RECHERCHE BRICOLEUR, table et tabouret pour effectuer travaux entretien: banquets, menuiserie, plâtre, peinture, parterre, etc. Tél. 259-6446 après 6:00 PM. (proximité Ste-Brigitte-Cadillac) 26-9-68

RECHERCHE BRICOLEUR, table et tabouret pour effectuer travaux entretien: banquets, menuiserie, plâtre, peinture, parterre, etc. Tél. 259-6446 après 6:00 PM. (proximité Ste-Brigitte-Cadillac) 26-9-68

RECHERCHE BRICOLEUR, table et tabouret pour effectuer travaux entretien: banquets, menuiserie, plâtre, peinture, parterre, etc. Tél. 259-6446 après 6:00 PM. (proximité Ste-Brigitte-Cadillac) 26-9-68

RECHERCHE BRICOLEUR, table et tabouret pour effectuer travaux entretien: banquets, menuiserie, plâtre, peinture, parterre, etc. Tél. 259-6446 après 6:00 PM. (proximité Ste-Brigitte-Cadillac) 26-9-68

RECHERCHE BRICOLEUR, table et tabouret pour effectuer travaux entretien: banquets, menuiserie, plâtre, peinture, parterre, etc. Tél. 259-6446 après 6:00 PM. (proximité Ste-Brigitte-Cadillac) 26-9-68

RECHERCHE BRICOLEUR, table et tabouret pour effectuer travaux entretien: banquets, menuiserie, plâtre, peinture, parterre, etc. Tél. 259-6446 après 6:00 PM. (proximité Ste-Brigitte-Cadillac) 26-9-68

RECHERCHE BRICOLEUR, table et tabouret pour effectuer travaux entretien: banquets, menuiserie, plâtre, peinture, parterre, etc. Tél. 259-6446 après 6:00 PM. (proximité Ste-Brigitte-Cadillac) 26-9-68

RECHERCHE BRICOLEUR, table et tabouret pour effectuer travaux entretien: banquets, menuiserie, plâtre, peinture, parterre, etc. Tél. 259-6446 après 6:00 PM. (proximité Ste-Brigitte-Cadillac) 26-9-68

RECHERCHE BRICOLEUR, table et tabouret pour effectuer travaux entretien: banquets, menuiserie, plâtre, peinture, parterre, etc. Tél. 259-6446 après 6:00 PM. (proximité Ste-Brigitte-Cadillac) 26-9-68

EXPERT

MOTEURS • TRANSMISSIONS DIFFÉRENTIELS

- De toutes sortes: neufs et usagés
- Installation si desire
- Garantie de 24 mois ou 24.000 milles à 100%
- Remorquage gratuit
- Finance

Jour: 270-2555 - 270-2956
Soir: 274-8403

1990 est, BEAUBIEN, coin Bordeaux

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERROU, C.A.

2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

Lucien Dahmè, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
Sylvie Provost
RODOLPHE PROVOST, C.A.

928 est. boul. St-Joseph
526-1661

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. SÉBASTIEN, C.A.
JACQUES B. CHADLEIN, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE GÉVAIS, C.A.
GÉRALD FARGET, C.A.
CLAUDE GUNTAL, C.A.

4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 1 861-9987

Mallette, Normandin & Cie

René de Cotret & Cie

Comptables agréés
Jean Chiquet, C.A.
Louis P. Martin, C.A.
Pierre J. Seguin, C.A.
André St-Armand, C.A.
Bernard Proulx, C.A.
Jacques Lefrançois, C.A.
Jacques Carrière, C.A.

Roger Normandin, C.A.
Michel Michard, C.A.
Paul E. Muléna, C.A.
Gilles B. Normandin, C.A.
Paul René de Looze, C.A.
Léopold Beauchemin, C.A.
André Mouton, C.A.

Paul André Ducharme, C.A.
Gaston Robitaille, C.A.
Jacques René de Looze, C.A.
Robert R. Manard, C.A.
André Roy, C.A.
Jean J. Lévesque, C.A.
Guy Lafontaine, C.A.

1440 ouest, Ste-Catherine, Montréal - 866-2891
Ottawa - Québec - Drummondville - Nicolet
Trois-Rivières - St-Jérôme - Gatineau - Chicoutimi

THORNE, GUNN & CIE

Incorporant
AIMÉ GALARNEAU & CIE
Comptables agréés

R.P. Down, C.A.
D.P. Aikens, C.A.
D.M. Long, C.A.
H.J. Garbars, C.A.
P. Gouveau, C.A.
L.L. Groves, C.A.
R.A. Ross, C.A.

J.F. Lewis, C.A.
J.D. Hogg, C.A.
G.R. McPhee, C.A.
W.G. Hogg, C.A.
L.A. Wright, C.A.
D.W. Smith, C.A.
M.B. Turcotte, C.A.

C.A. Poirson, C.A.
A. Galarneau, C.A.
J.M. Broome, C.A.
André Côté, C.A.
K.S. Vance, C.A.
B.T. Dent, C.A.

Demain, le 26 septembre Morgan Jour

Notez l'heure hâtive d'ouverture

9 h à 10 h du soir JEUDI
dans les cinq magasins Morgan

• CENTRE-VILLE • DORVAL • ROCKLAND • BOULEVARD • SNOWDON

- * SEULEMENT DEUX FOIS L'AN... et cette vente est la plus importante encore jamais vue
 - * NOUVELLES MARCHANDISES D'AUTOMNE... aux prix les plus bas de la saison
 - * MARQUES CANADIENNES RECHERCHÉES EN VEDETTE... et les marques exclusives à Morgan
 - * PLUS DE 1,000 AUBAINES À NE PAS MANQUER... faites votre liste
- VASTES PARCS-AUTOS ... à toutes les succursales**
et le PARKADE... à niveaux multiples au magasin centre-ville

Vous pouvez vous procurer un cahier de réclames dans l'un ou l'autre des magasins Morgan
Prenez le métro pour venir chez Morgan centre-ville
entrée directe à la station McGill.

Les aubaines du jour Morgan valent le déplacement... venez si possible

... et les paquets que vous emportez ne tardent pas à arriver.